LV. E. 41.

IBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
E
41
NAPOLI

RELATION

De ce qui s'eſt paſſé au

RESTABLISSEMENT

D'ORANGE:

Enſemble les Diſcours & Harangues qui ont eſté faictes pour le meſme ſubject.

Par MONSIEUR DE CHAMBRUN,
Miniſtre de la Parole de Dieu à Orange.

BIBLIOTECA NAPOLI EMANUELE III

A ORANGE:

Par EDUARD RABAN, Imprimeur Ordinaire de Son Alteſſe, & de la Ville & Univerſité.

M DC LXVI

RELATION

D'ORANGE.

212

A SON ALTESSE

MADAME LA PRINCESSE DOUARIERE d'ORANGE.

MADAME;

AYant ſçeu de bonne part, que Voſtre Alteſſe ſouhaitoit de voir une Relation exacte de ce qui s'eſt paſſé au Reſtabliſſement de cette Principauté, je n'ay point hezité, à me charger de ce ſoin, puis qu'il s'agiſſoit de

ſatisfaire au deſir de Voſtre Alteſſe. Comme je n'ay jamais eu de plus forte paſſion, que de pouvoir faire quelque choſe qui luy pûſt eſtre agreable, je fus ravi qu'une ſi belle occaſion me fuſt offerte de luy plaire, ou, à tout le moins, de luy donner cette preuve de ma profonde obeïſſance. J'ay tâché, MADAME, d'eſtre extremement exact en ce petit ouvrage, afin que Voſtre Alteſſe ſoit particulierement inſtruite de tout ce qui s'eſt paſſé, & nommément que par la grandiſſime joye, dont tout ceſt Eſtat a eſté tranſporté à l'arrivée de Monſieur de Zulichem, noſtre liberateur, ſoubs la tres-ſage & admirable conduitte de Voſtre Alteſſe, elle puiſſe juger des maux que nous avons ſoufferts, durant le temps que la Maiſon

de Noſtre Prince a eſté occupée pas des gens qui n'ont jamais voulu ceſſer d'abuſer avec violence, de l'authorité qu'ils ont euë en main : & ce non ſeulement au deſçeu du Roy Tres-Chreſtien, mais auſſi contre les commandemens exprés de Sa Majeſté, dont nous avons eu tres-bonne connoiſſance. J'euſſe ſouhaité ſeulement d'avoir une plume plus delicate que je n'ay, pour donner plus de grace & d'agréement à ce Diſcours, afin qu'il vous pûſt eſtre plus agreable : mais j'eſpere de la bonté de Voſtre Alteſſe, qu'elle acceptera le deſir que j'ay eu de luy plaire, comme ſi c'eſtoit un grand effet, & qu'elle pardonnera charitablement aux deffauts de cet ouvrage, puisque les occupations de

ma profeſſion ne m'ont pas permis d'y donner beaucoup de temps pour le rendre plus poli. Tel qu'il eſt je prends la liberté de l'offrir à Voſtre Alteſſe, par l'entremiſe dudit Seigneur de Zulichem, à qui je l'envoye. Il rendra temoignage à Voſtre Alteſſe, ſelon la promeſſe qu'il m'en a faicte en partant de cet Eſtat, de la fidelité & du zele qu'il a reconnus en moy pour mon Souverain, qui feront, comme je l'eſpere, qu'elle le verra de bon œil. Si cela arrive, je ſuis plus que ſatisfait de ma peine; & je croy, MADAME, que c'eſt une riche recompenſe que de vous avoir plû. C'eſt à cela que j'employeray tousjours mes ſoins, puisque mon devoir m'y oblige, & que les bienfaits que

j'ay

j'ay receus de Voſtre Alteſſe m'engagent à une eternelle reconoiſſance, & à eſtre, comme je ſeray toute ma vie,

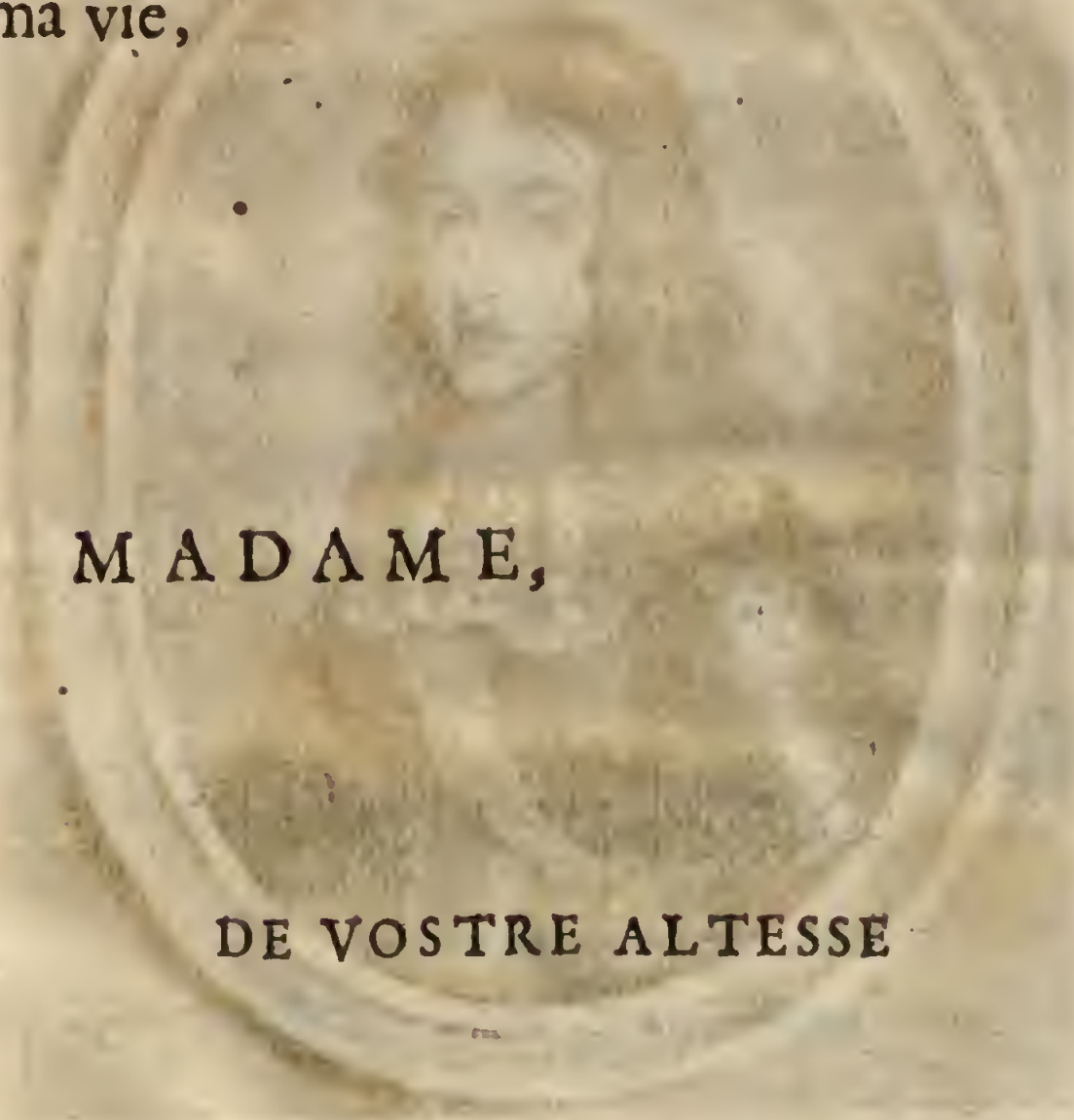

MADAME,

DE VOSTRE ALTESSE

Le tres-humble, tres-obeiſſant
& tres-fidele Serviteur,

DE CHAMBRUN.

GUILHELMUS HENRICUS
Dei gratia
PRINCEPS AURAICÆ, &c.
Ætatis Anno XV.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
NAPOLI

RELATION

De ce qui s'eſt paſſé au Reſtabliſſement de l'Eſtat & Principauté D'ORANGE.

Enſemble les Diſcours & les Harangues qui ont eſté faictes pour le meſme Suject.

IE n'ay pas faict deſſein de rapporter dans ce Diſcours tout ce qui s'eſt paſſé en cet Eſtat pendant les cinq années de l'Interregne que nous y avons veu. Il ne ſeroit pas convenable de meſler les larmes que les bons ſujets ont répandues pendant ce temps de calamité avec la joye qu'ils ont receüe au temps de cet heureux reſtabliſſement; & il me ſemble que ce ſeroit une choſe hors de propos, de rappeller le ſouvenir de tant de ſouſpirs, lors qu'il eſt temps de faire part au public des cris d'allegreſſe que l'on a ouys en cet Eſtat. Je laiſſe ce ſoin à ceux qui ayant de fidelles memoires des choſes paſſées y reüſſiront plus heureuſement que je ne ſairois: Et qui

ayans plus de loiſir que je n'en ay, pourront mettre au jour un exacte recit de toutes les miſeres paſſées, ſur lequel les ſujets de ceſt Eſtat pourront tirer cette juſte conſequence, qu' ils ont des grandes obligations à leurs Alteſſes de les avoir retirés du malheur, pour les mettre dans le repos apres lequel ils avoient tant ſoûpiré.

Le Traicté que j' entreprends ne parlera que de l'excez de joye de cet Eſtat, & de l'extraordinaire ſatisfaction que l' on y a veu paroiſtre en ce nouveau changement d' affaires: Ceux qui le liront y pourront remarquer un zele extraordinaire des ſujets pour le ſervice de leur Prince; & une amour bienfaiſante du Prince envers ſes ſujets, qui oubliant genereuſement les manquemens de quelques uns, couvre leur faute par une Amneſtie publique, de ſorte que l'on peut eſperer que ce Diſcours ne ſera pas inutile au public, puis que les ſujets de cet Eſtat apprendront aux autres comme ils doivent recevoir leurs Souverains, lors que Dieu releve leur throſne abbatu, & que le Prince ſera en exemple à ceux de ſon rang, par les teſmoignages d'amour & de bienvueillance qu'il donne à ſon peuple.

L'année ſoixante quatre ne pouvoit pas mieux finir, qu'en nous apprenant l'agreable nouvelle du reſtabliſſement de l'Eſtat entre les mains de ſon legitime

gitime Maiſtre; car ce fuſt preciſement le dernier jour de Decembre, qu'une lettre eſcrite de Paris par un fidelle ſujet du Prince arriva à Orange. Cette importante nouvelle fût une tres bonne Eſtrene pour le lendemain, & c'eſtoit le plus riche preſent que l'amy pouvoit faire à ſon amy, que de luy dire tout bas à l'oreille, nous ſommes par la grace de Dieu à noſtre Maiſtre. Celuy qui receut cette lettre la rendit incontinent publique; de ſorte que le bruit d'un ſi heureux ſuccés entra bientoſt dans toutes les maiſons de la Ville. Ceux qui n'avoient pas veu la lettre, croyoient qu'on leur debitoit des bagatelles & des nouvelles faictes à plaiſir; & les autres qui l'avoient eue entre leurs mains, ne pouvoient s'empeſcher de dire, qu'ils ſuſpectoient l'avis de l'amy de Paris, qui, peut eſtre, vouloit conſoler les bons ſujets en leur donnant quelque eſperance: En effect on n'avoit jamais moins attendu la fin de toutes ces affaires qu'au temps qu'elles furent ſi heureuſement terminées, & les plus ſages jugeoient que nous n'eſtions pas encore à la fin de nos miſeres. Je ne ſçay ſi la crainte leur inſpiroit ce ſentiment, ou ſi les apparences favoriſoient leur jugement: Mais tant y a que cette nouvelle ne faiſoit pas beaucoup d'impreſſion ſur leur Eſprit, & ils craignoient extremement qu'elle ne fuſt de la nature de tant d'au-

tres qui avoient eſté auparavant debitées : Ils diſoient que ſi la choſe eſtoit veritable, on en auroit receu l'avis de Monſieur de Zulichem, qui ayant travaillé avec tant de ſoin & d'adreſſe en Cour de France pour faire remettre l'Eſtat entre les mains de ſon Maiſtre, n'auroit pas voulu tenir ſecret ce qui devoit eſtre publié, d'autant plus qu'il ne pouvoit rien eſcrire de plus ſatisfaiſant pour tout l'Eſtat, ny de plus glorieux pour ſa perſonne. Cependant on fût bientoſt contraint d'avoüer, que la choſe eſtoit veritable : car le meſme jour que la nouvelle fût arrivée, le Sieur de Bedarrides, qui commandoit au Chaſteau en abſence de Monſieur le Commandeur de Gaut, avoüa qu'il avoit receu trois jours auparavant la meſme nouvelle, & que ledit Commandeur luy avoit eſcrit qu'il avoit eſté preſent à l'audience que le Roy avoit donnée à Monſieur de Zulichem : En laquelle il luy avoit remis l'Eſtat du Prince ſon Maiſtre. Comme cette nouvelle eſtoit facheuſe à ceux qui eſtoient dans le Chaſteau, elle ne fût communiquée qu'à quelques uns qui leur eſtoient affidés ; & je ne ſçay par quel principe de Politique ils furent tous d'avis de garder le ſecret, à moins qu'ils euſſent honte de publier qu'il leur falloit abandonner un poſte qui leur eſtoit ſi avantageus, & à la faveur duquel ils avoient exercé

ercé tant de violences. Mais pourtant le ſecret ne fût pas ſi bien gardé, que quelques perſonnes qui prenoient intereſt aux affaires de l'Eſtat, n'en euſſent quelque vent, & lors qu'on en voulut parler au Sieur de Bedarrides; il diſoit qu'il eſtoit vray qu'il avoit receu une lettre du Commandeur, en laquelle il luy parloit de cette audience: Mais qu'il luy marquoit auſſi, que quoy qu'il fût preſent il n'avoit pû entendre les diſcours de Monſieur de Zulichem, ni la reſponce que le Roy avoit faict à ſa demande, à cauſe de la grande foule du Monde qui eſtoit à cette audience. C'eſt ainſi que l'on vouloit diſſimuler le mal qui les preſſoit; mais en fin ils furent contraints de tenir un autre langage, & d'avouër, que l'avis qu'on avoit receu de Paris eſtoit tres veritable. On ne fit plus parler le Commandeur contre ſon ſentiment, on publia ſa lettre aux meſmes termes qu'elle eſtoit conceüe, de ſorte qu'ou ne douta plus de la verité de la choſe. Il ſeroit impoſſible de repreſenter icy quels furent les tranſports de joye des bons ſujets à l'ouïe d'une ſi agreable nouvelle: on leur void prendre en un moment un nouveau viſage, & cet air chagrin qu'ils avoient porté pendant l'eſpace de cinq années, eſt heureuſement changé en une face riante, qui faict bien connoiſtre qu'ils ſont entierement ſatisfaits de voir que leur legitime

Prince remonte ſur ſon throſne: les uns courent aux armes, pour teſmoigner par leur bruit leur allegreſſe, & les autres, qui ſe reſſentent plus du Climat de ce Pays, compoſent diverſes chanſons, les uns à l'honneur de leurs Alteſſes, & les autres contre le gouvernement paſſé, croyans, à la façon des Provençaux, que c'eſt ſe bien venger, que de pouvoir faire une chanſon contre ſon ennemy. Ces vaus de Ville ſont incontinent appris par les enfans, qui les chantent par les rues, & qui teſmoignent par leurs cris de *Vive le Prince*, qu'ils prennent part à la joye publique: La nuict du jour que l'on apprit cette agreable nouvelle ne fût pas pluſtoſt venue, que l'on entendit par la Ville diverſes Salves de Mouſquetades. Les habitans s'incitent les uns les autres à qui faira plus grand bruit; Et ils croient que ce petit divertiſſement leur doit eſtre permis en attendant qu'ils puiſſent paroiſtre tous enſemble dans les places publiques, pour faire conſumer les feux de joye par le feu de leurs armes. Cette demonſtration d'allegreſſe dura une quinzaine de jours, ſans que l'on ſe fuſt aviſé de s'en plaindre,& le Bourgeois ſortoit hardiment de ſa Maiſon, tenant le mouſquet d'une main & la bouteille de l'autre,incitant ſon voiſin à faire le ſemblable, & de boire avec luy à la ſanté de leurs Alteſſes, bien entendu qu'on tireroit le mouſquet pour honorer ces ſantés. Ce-

Cependant le bruit n' eſt pas agreable à pluſieurs perſonnes : On commence de s' en plaindre : Et comme on n' oſe pas le deffendre ouvertement, on prend pretexte qu'il ſe pourroit commettre des mauvaiſes actions ; mais on n'eſt pas tant jaloux du repos public, comme de ſon propre intereſt. Sans doute que ce bruit les advertiſſoit de leur malheur. Et comme c'eſt un ſouvenir importun pour ceux qui ſont dans le Chaſteau, que de penſer qu'il le faut abandonner ; apres y avoir paſſé de ſi beaux jours, ils ne veulent rien entendre qui les puiſſe advertir de ce depart ; ils croyent que tout ce divertiſſement ſe faict pour inſulter leur deplaiſir : Et afin d' en tirer raiſon, le Sieur de Bedarrides envoye tous les ſoirs des Soldats par la Ville ; avec ordre de traduire dans la Tour du Chaſteau (ou l'on a faict ſoûpirer tant de perſonnes) tous ceux qu' ils trouveront par la Ville, qui fairont quelque demonſtration de joye. Mais les perſonnes ſages y avoient desjà pourveu par les avis qu' ils avoient donnés par la Ville, & ſçachant qu' on vouloit taſcher de faire des nouvelles affaires, & qu'on remüoit Ciel & Terre, pour venir à bout de ce malheureux deſſein, ils prierent les Bourgeois, de s'abſtenir de cette rejoüiſſance, qu' il falloit ceder au temps, & qu'il ne falloit pas leur donner matiere de porter des plaintes imaginaires en

Cour

Cour de France. (artifice dont ils s'eſtoient ſi ſouvent ſervis pour reculer nos affaires) Incontinent on ceda à ces ſages avis, & on n'entendit plus le bruit des Mouſquetades par la Ville; mais ſi l'on impoſe ſilence aux armes, la langue n'eſt pas muëtte, les chanſons recommencent de plus beau, & là ou auparavant on avoit eſté dans la retenue, on en voit ſortir en foule en public qui diſent les verités de la Damoiſelle qui commande abſolument dans le Chaſteau. Ne valoit-il pas mieux entendre le bruit des armes qui eſtoit reſpectueux & qui ne divulgoit point le ſecret, que d'obliger un peuple mal ſatisfaict de ſe ſervir de ſon loiſir pour faire des chanſons qui decouvrent toutes les intrigues?

Pendant que l'on en eſt en ces termes, & qu'on reïtere les deffences contre cette Mouſqueterie, le Sieur Sauzin, Greffier & Conſeiller au Domaine, receut une lettre de Monſieur de Zulichem le 24. Janvier, par laquelle il luy confirmoit ce que nous avions desjà appris. Ce ſage Miniſtre de leurs Alteſſes rend raiſon dans cette lettre de ſon long ſilence, & pourquoy il a demeuré ſi long temps ſans luy apprendre que le Roy avoit rendu l'Eſtat à ſon Maiſtre: C'eſt, dit il, que j'aprehendois, qu'il n'y euſt de l'excés dans voſtre joye, ſçachant que vos gens de par de là n'ont pas bien appris les preceptes de voſtre ancien

ancien Voisin qu'il donne dans son traitté, *De rémediis utriusque fortunæ*. Cette lettre fust incontinent communiquée à tous les corps de l'Estat, aux Officiers residens du Parlement, aux Consuls, & aux Ecclesiastiques tant d'une, que d'autre religion, & alors la joye recommence de nouveau, & les armes, qui avoient esté pendues au rastelier par l'avis des personnes bien intentionnées, recommencerent leur bruit & se firent plus fortement entendre qu' elles n'avoient faict auparavant, chascun invite son ami pour se resjouir ensemble de la confirmation de la bonne nouvelle. On ne voit que festins dans la Ville & l'on trompe la rigueur de la saison par les debauches qu' une si belle occasion faict faire aux plus retenus ; dés ce moment ceux qui ont des habitudes à Paris consultent leurs amis du depart de Monsieur de Zulichem, & les prient instamment de les tenir advertis du jour, de l' heure, & de la routte qu' il prendra dans son voyage; l'impatience commence à saisir les esprits, & on ne se peut pas resoudre de donner quelques jours de terme à celuy qu'ils ont attendu pendant plus des trois années; les uns asseurent qu' il ne tardera pas d'arriver apres cette lettre ; les autres disent qu'il nous surprendra au premier jour ; en fin chascun en parle selon sa passion & suivant le desir qu'il a de voir un si grand homme qui vient

pour donner la paix à l'Eſtat. Mais la rigueur de l'hiver, qui augmente tous les jours, faict avoir d'autres penſées aux plus eclairés. Quelle apparence, diſent ils, qu' un homme de ſon aage s' expoſe à un ſi long voyage avec les glaces, les neiges & le froid qui depuis long temps n'a pas eſté ſi rigoureux ? C'eſt ainſi que parloient ceux qui s'intereſſoient en la ſanté de ce digne Miniſtre. Mais ceux qui ne conſultoient que cette ardente paſſion de veoir evacuer la place pour y veoir regner l'autorité de leur Prince, ſe plaignoient contre le Ciel, de ce qu'il eſtoit ſi peu propice à leurs vœux, & ſouhaitoient que ce rude hiver fuſt changé en un doux printemps, qui ouvrit les chemins & qui amenat heureuſement celuy qu'ils attendoient avec tant d'impatience.

Laiſſons Monſieur de Zulichem à Paris pour y parachever ſes affaires & pour y prendre congé de la Cour; pour dire un mot de ce qui ſe paſſoit à Orange. Comme la continuation de la nouvelle du reſtabliſſement de l'Eſtat eſtoit un horrible crevecœur à ceux qui ne ſouhaitoient pas d'en ſortir, ils avoient tousjours les yeux ouverts pour faire des nouvelles affaires; s'imaginans que les reſolutions de la Cour pourroient bien eſtre changées, ſi l'on pouvoit trouver quelque ſujet de plainte: Ils creurent de bien reüſſir dans leur deſſein, s'ils pouvoient exciter quelque

que emotion dans la Ville. Et voicy le beau ſujet de cette reſolution. La Damoiſelle du Chaſteau s'eſtant un jour rencontrée dans la maiſon du Sieur de Beauregard, où elle alloit ſouvent, receut le traittement qu' elle meritoit par une Dame d' honneur, qu'elle avoit provoqué ſans ſujet: elle porte incontinant ſes plaintes à ceux qui partagent l' autorité avec elle, & pour ſe vanger de cet affront, elle ſollicite le Sieur de Bedarrides de faire amas de ſes amis pour tirer raiſon de cette injure. *Quid non ultrix fœmina poſſit?* Quelques jours apres on vid paroitre dans la Ville de nouveaux viſages, qui venoient deſgainer l'eſpée en faveur de ce digne ſujet, & s'eſtans attroupés ils allerent attaquer à la place le mari de cette Dame avec ſes parents qui pouvoient eſtre par hazard prés de ſa perſonne. Ce fuſt alors que l' on vid pluſieurs eſpées nües & un tumulte qui appella pluſieurs perſonnes pour veoir un ſpectacle indigne de la qualité de Geutilhomme. C'eſtoient ces eſtrangers, qui traiſnoient au Chaſteau le beaufrere de cette Dame: mais ils furent contraints de le lâcher à ceux qui s'oppoſerent vigoureuſement à cette violence. Le Sieur de Bedarrides, qui eſtoit à la teſte de ceux qu'il avoit appellés, ne manqua pas de faire diverſes menaces, que le Roy ſeroit informé, qu'on avoit tiré l' eſpée contre un de ſes Officiers, & les

Emiſſaires du Chaſteau diſoient hautement, que c'eſtoit une affaire qui pourroit faire changer de ſentiment au Roy. Eſtrange paſſion des hommes, qui parlent tousjours pour ce qu'ils ſouhaittent, ſans conſiderer que les Roys ne prennent pas garde à des ſemblables bagatelles ; pluſieurs informations furent envoyées en Cour pour rendre cette affaire tres importante, & les lettres qui ont eſté ſurpriſes font foy qu' il ne manquoit pas de ſolliciteurs. Mais cette piece ne produiſit pas l'effect qu'on s'eſtoit propoſé : On ne pouvoit pas y intereſſer la Religion, comme on avoit malicieuſement faict en tant d' autres rencontres, puis que le demeſlé s'eſtoit paſſé entre des perſonnes Catholiques : Ils furent dans un mortel deplaiſir, de ſe veoir fruſtrés de leur attente, & jugerent bien des lors, qu'il n'y avoit plus de machine à remuer, qui pûſt empeſcher le reſtabliſſement de l'Eſtat. S'eſtans ainſi deſabuſés, ils devindrent plus traittables, ils commencerent à faire des excuſes de tout ce qui s' eſtoit paſſé, & à ſe charger les uns les autres des excés & des violences qui avoient eſté exercées.

Quittons ces triſtes entretiens *quorum animus meminiſſe horret*, qui nous doivent faire horreur lors que nous y penſons, pour aller trouver à Paris celuy qui y a ſi bien negotié les affaires de ſon Maiſtre, pendant

que

que l'on ſoûpire à Orange apres ſa venue, & que les heures y paſſent pour des jours, les jours pour des ſepmaines, & les ſepmaines pour des ans. Il eſt occupé à prendre congé de la Cour & à faire ſes derniers complimens à tant d'illuſtres ſçavants, deſquels la douce converſation luy avoit ſervi à ſe deſennuyer pendant les trois ans de ſa negotiation. Un homme qui poſſede tant de belles connoiſſances a tousjours beaucoup de belles choſes à dire, & le merite qui luy avoit acquis tant d'amis, demandoit à ſa Civilité qu'il leur rendit une partie de l'honneur qu'il avoit receu de leur courtoiſie: en fin, apres toutes ces civilités rendues il ſe diſpoſe à partir, mais affin qu'il trouve tout en eſtat à ſon arrivée, il envoye un paquet à Orange qui y arriva le 21. de Mars, adreſſé au Bureau du Domaine, daus lequel il y avoit un ordre aux Officiers dudit Bureau, de recevoir de la main de celuy qui commandoit pour le Roy, la Place, l'Artillerie, les Armes & les Munitions de guerre conformement à l'inventaire qui en avoit eſté faict cinq ans auparavant, aſſiſtés du Sieur Riomal, nommé Commis audit Chaſteau par leurs Alteſſes: Il y avoit dans le meſme paquet, une lettre du Commandeur de Gaut pour celuy qui commandoit en ſon abſence, par laquelle il luy donnoit advis, que le Roy avoit ordonné qu'il vuideroit la place le 25 du mois.

de Mars, & qu'au prealable il rendroit compte aux gens du Bureau du Domaine, de l'Artillerie, Armes & Munitions de Guerre qui eſtoient dans la Place, & qu' il le prioit de faire la choſe civilement & de bonne grace. Le lendemain 22. du meſme Mois à deux heures apres midi, on commença à travailler à la verification dudit Inventaire, qui fut continuée le 23. & le 24. & le vingt cinq il fuſt ſigné & cacheté pour eſtre envoyé à la Cour. Mais on trouve bien de la difference entre l'Inventaire de l'An 1660, & ce qui s' eſt trouvé à preſent. Car outre que l'on a rendu l'Artillerie preſque toute ſur le ventre, & quelques unes des plus groſſes pieces eventées, outre que dans le Magazin on reconnoit une quantité de beaux & bons Mouſquets d' Hollande, enlevez & remplacez par d' autres de nulle valeur, & qu' il en avoit eſté uſé de meſme de force Bandouillieres & autres tant equipages que materiaux & Munitions de Guerre; On ne ſçauroit dire combien il a manqué de quintaux de Poudre & de Meſche: & l' excuſe que l'on a donnée de ce manquement, c' eſt, dit on, qu'on a employé la Poudre à la demolition des Fortifications: comme s' il eſtoit juſte que le battu payaſt l'amende; ſans compter la grande quantité de Poudre qui avoit eſté conſumée de gayeté de cœur, & ſans aucune neceſſité. Apres que l'Inventaire euſt

euſt eſté parachevé; le Sieur de Bedarrides avec les Officiers du Prince tomberent d'accord, qu'il ſortiroit le lendemain environ les dix heures du matin,& cependant le Parlement ordonna, que le meſme jour on chanteroit le *Te Deùm* dans l'Egliſe Cathedrale, & que ceux de la Religion faiſoient des prieres publiques pour rendre graces à Dieu de cet heureux reſtabliſſement. La veille de ce jour tant attendu on n'entend qu'un bruit eſpouvantable par la Ville, chaſcun faict ſa Troupe, pour aller ſaluer ſes amis, avec le bruit des Armes, & apres avoir fait grand feu on demande incontinent à boire à la ſanté du Prince & de ſon Alteſſe Madame: bon nombre d'Artiſans avec leurs Femmes paſſent cette nuit à rouler par les bonnes maiſons, où ils chantoient en partie à leur mode toutes les chanſons qui avoient eſté faites, & à meſure qu'ils en avoient achevé une, il falloit boire à la ſanté de leurs Alteſſes & à l'heureuſe venue de Monſieur de Zulichem. Ce n'eſt pas tout; apres avoir achevé toute leur Muſique, ils demandent du Vin pour le lendemain, & tout le Monde eſt ravi de remplir le grand flaçon qu'ils font porter apres eux. Quoy que cette nuit ne parut gueres longue à ces beuveurs; elle le fut extremement pour beaucoup d'autres perſonnes, qui attendoient avec impatience de veoir ſortir cette

garni-

garniſon eſtrangere, qui, au deſçeu & contre les genereuſes intentions de ſon Roy, meſme contre les ordres tres-expres de ſa Majeſté avoit tant abuſé de leur patience, & de veoir entrer dans la place les Officiers du Prince.

Ce fut le 25. du Mois de Mars 1665. que la Place fut remiſe entre les mains de ſon legitime Maiſtre; choſe digne de remarque, qu'au meſme jour du Mois de Mars 1660. le Roy Tres-Chreſtien s'eſtoit entré dans l'Eſtat & s'eſtoit rendu Maiſtre du Chaſteau; mais il y euſt bien de la difference entre ces deux jours: ce qui ſe paſſa au jour de l'an 1660, donna une triſteſſe mortelle à tous les bons ſujets du Prince, de veoir entrer dans ſon Eſtat une puiſſance eſtrangere, au lieu que ce qui arrive au jour de l'an 1665, remplit tout l'Eſtat d'une joye extraordinaire. Ce jour eſtant venu, tout ſe prepare à ce nouveau changement: les Gens du Bureau donnent ordre au Sieur Gottroy, cy devant Major de la place, de ramaſſer les Soldats de la vielle Garniſon qui eſtoient reſtés dans la Ville, pour monter au Chaſteau au premier ordre qui leur en ſera donné: il obeit a ce commandement, & un moment apres il veit environ trente Suiſſes avec leurs armes devant ſa Maiſon. Les Officiers du Prince qui eſtoient montés au Chaſteau dés le grand matin pour parachever ce qu'il y avoit encore à faire, voyans

voyans que tout eſtoit preſt, & qu'il n'y avoit plus rien à faire, firent commandement audit Major de monter avec ſon Monde, & parce qu'ils creurent qu'il n'y avoit pas aſſés de trente Soldats pour faire honneur à cette entrée, ils prierent les Conſuls de leur donner vingt cinq bourgeois pour la garde dudit Chaſteau, ce qui leur fut accordé; cette nouvelle Milice, qui fut accreüe par un bon nombre de Volontaires, s'eſtant miſe en haye prez de la porte dudit Chaſteau, demeura quelque temps ſous les Armes, pendant que le Sieur de Bedarrides ſe preparoit pour ſortir : D'abord que dix heures (qui eſtoit l'heure arreſtée) eurent ſonné, il oſta ſes ſentinelles de leur poſte, & apres avoir fait ouvrir toutes les portes, il ſortit à la teſte de la Garniſon. Il rencontra les Officiers de S. A. à la premiere porte du Chaſteau, & apres les avoir embraſſés en pleurant, & leur demandant pardon de tout ce qui s'eſtoit paſſé, il remit les Clefs de la part du Roy ſon Maiſtre entre les mains du Sieur de Lubieres, Conſeiller au Parlement & premier Officier du Bureau du Domaine; il en uſa de meſme envers tous ceux qui ſe trouverent à cette action; & ayant paſſé au milieu des Soldats qui eſtoient en haye, il monta à Cheval fort triſte d'abandonner un poſte qui luy eſtoit ſi honorable. En meſme temps on faict batre

le Tambour, & la nouvelle Garniſon entra dans le Chaſteau, & ſe mit en bataille dans la grande Cour de la Maiſon : cependant neuf coups de Canons furent tirés pour aprendre cette ſortie à la Ville, à la Principauté, & à tout ſon Voiſinage. Ce bruit fait ſortir tout le Monde de ſa Maiſon, & on n' entend par les ruës que des voix confuſes qui crient, Vive le Prince & ſon Alteſſe Madame, on void courir une grande foule de perſonnes de toutte ſorte de condition qui montent au Chaſteau avec un empreſſement incroyable, pour aller aſſeurer les Officiers de ſon Alteſſe (qui y commandent) de leur fidelité pour ſon ſervice. Les Corps meſme de l'Eſtat creurent que c' eſtoit de leur devoir d'aller faire les meſmes proteſtations, & de teſmoigner en cette rencontre la part qu'ils prenoient en cet heureux reſtabliſſement. Je ne veux pas oublier une circonſtance qui eſt digne de remarque ; parmi cette Milice qui eſtoit en bataille, il y avoit un bon viellard qui a tousjours paru tres-affectionné au ſervice de ſon Alteſſe : Ce bon homme eſtoit ſi ſatisfait de voir ſon Prince Maiſtre de ſon Eſtat, que la joye par un effect bien contraire, luy faiſoit verſer des larmes en ſi grande abondance qu'il eſteignit ſa meche allumée des deux bouts, & vouloit chanter à toute force le Cantique de Sainct Simeon ; *Nunc dimittis ſervum tuum*

tuum Domine, &c. Seigneur tu laiſſes maintenant aller ton ſerviteur en paix. Ce jour, que l'on peut conter entre les plus heureux de l'Eſtat, fut extrememement celebre par toutes les actions publiques qui furent faites. Comme le Magiſtrat avoit ordonné des prieres publiques pour rendre graces à Dieu de cet heureux changement, il fut fort agreablement obeï. Ceux de la Religion ſe rendirent à une heure preciſement dans leur grand Temple, pour faire leurs prieres, on y void une grande foule de Monde. Les Meres portent leurs enfans qui ne font que de naiſtre, les malades quittent leurs lits & ſe font conduire dans cette aſſemblée, les Voiſins accourent pour prendre part à cette devotion: En fin, chacun veut preſenter ſes vœux au Ciel, & luy rendre graces de ce qu'il rend le Prince Maiſtre abſolu de ſon Eſtat. Cette devotion commença par le chant du Pſeaume 21. Seigneur le Roy s'esjoüira, &c. Et apres le Sieur de Chambrun prononça cette action de graces.

O Dieu, que te rendrons nous pour tant de bien faits que nous recevons de ta ſainte miſericorde? Nous prendrons la coupe de delivrance & invoquerons ton ſaint nom; c'eſt pour cela Grand Dieu que ce tien peuple eſt extraordinairement aſſemblé dans ce Temple, & abbatu qu'il eſt en ta preſence,

il te rend les juſtes actions de graces que tu tes acquis ſur luy par les teſmoignages de ta bonté que tu luy as donnez : Tu as, Seigneur, aujourd'huy exaucé les ardentes prieres que nous t'avons preſentées depuis pluſieurs années, de nous remettre ſous la douce domination de noſtre Prince, & de relever en cet Eſtat ſon authorité abbatüe, & voila que nous joüiſſons maintenant de l'effect de nos prieres, & que nous le voyons remonter ſur le Throne de ſes Peres, pour y faire fleurir la paix & la tranquillité, que tant & tant de pechez dont nous eſtions coulpables en ta preſence avoient éloigné de cet Eſtat; ſans doute, Grand Dieu, que tu les as noyés au ſang precieux de ton Filz Jeſus Chriſt, puis que tu nous donnes une ſi glorieuſe delivrance, & que ne te ſouvenant plus que nous t'avons offenſé, tu nous veux couronner de grace & d'honneur, & nous rendre un peuple renommé & floriſſant ſur la face de la Terre. Seigneur, qui as veu nos miſeres, & qui as eſté auſſi teſmoin de toutes nos ſouffrances, tu as eſté à la fin touché par nos prieres & par nos larmes, & benit ſoit ton ſaint nom aux ſiecles des ſiecles de ce que tu ne veus pas que nous ſoyons plus long temps en un eſtat ſi pitoyable. Tu as ouy les gemiſſemens de ceux qui ſont tes enfans par ta grace, & nous te pouvons dire ce que te diſoit

ton

ton peuple d'Iſraël que tu nous as repondu lors que nous avons crié à toy au jour de noſtre détreſſe: Tu ſçais, O Dieu, combien eſtoit grande & extraordinaire cette détreſſe, nos yeux en ont eſté ternis de langueur, & à meſure que nous avons eſté ſous une domination eſtrangere, peu s'en eſt falu que nous n'ayons faict comme ton peuple captif en Babilone, que nous n'ayons pendu nos Harpes aux Saules pour faire ceſſer les Hymnes de ta ſainte Sion: Maintenant, O Dieu, que tu nous redonnes à noſtre bon Maiſtre, nous imitons ce peuple, & voyans la delivrance de ta Jeruſalem, le cœur nous revient, noſtre langue eclatte en ſaints Cantiques, & nous n'avons de voix que pour benir ton ſaint nom: Ah! Seigneur, nous te diſons comme ce peuple, *Je leve mes yeux vers les Montagnes, d'où me viendra mon ſecours, mon ſecours vient de l' Eternel qui a faict les Cieux & la Terre, voila celuy qui garde Iſraël ne ſommeillera point & ne dormira point*: Nous diſons encore comme luy, *quand l'Eternel ramena & remit à recoy ceux de Sion qui retournoient de captivité, lors fut noſtre bouche remplie de ris & noſtre langue de chant de triomphe, lors diſoit on entre les Nations, l'Eternel a fait choſes grandes à ceux cy, l'Eternel nous a fait choſes grandes, & nous en avons eſté esjouis:* O Dieu, ſi nous avons ſemé avec larmes, tu nous fais bien moiſſonner avec chant de triomphe, &

nous pouvons bien nous eſcrier par ta grace comme un Prophete, & dire hautement, *La voicy l'heureuſe journée que l'Eternel a faite, l'heureuſe journée que l'Eternel a faite; egayons nous & nous rejouïſſons en elle;* Permets nous, ô Pere Celeſte, qu'à l'exemple de tes Saints nous invitions les choſes meſmes inanimées pour prendre part à la joye de cette heureuſe journée. Que toute la terre chante à l'Eternel nouveau cantique. *Chantez à l'Eternel nouveau cantique, beniſſez ſon nom, prechez de jour en jour ſa delivrance, racontez ſa gloire parmi les nations, & ſes merveilles parmi tous les peuples & familles de la terre, attribuez à l'Eternel gloire & force, proſternez vous devant l'Eternel en ſainte magnificence, dites parmi les nations; l'Eternel regne, il jugera les peuples en equité; que les Cieux s'ejouïſſent, que la terre s'en eſgaye, que les fleuves frappent des mains, enſemble que les montagnes menent joye.* Mais ſur tout, ô Dieu, que nous qui ſommes des creatures raiſonnables, que ce bon heur touche de plus prés; que nous, dis-je, hauſſions nos voix pour benir ton nom d'une ſi ſainte delivrance: C'eſt icy ton ouvrage, & non l'ouvrage des hommes. C'eſt icy ta main, & non pas la main de la creature: Car, Seigneur, nous diſons avec ton ancien peuple, *N'euſt eſté l'Eternel qui a eſté pour nous quand les hommes ſe ſont eſlevez, ils nous euſſent engloutis tous vifs durant que leur tholere eſtoit enflamée*

contre

contre nous, *Tu tes relevé pour avoir pitié de ta ſainte Jeruſalem* : Et ſi dans les jours de penitence & de jeune public nous avons crié à toy avec David, *ô Dieu fais bien à Sion ſelon ta bienvueillance & edifie les murs de ta Jeruſalem*, Tu la viens maintenant rebaſtir, & ta bonté donne à noſtre Sion les biens apres leſquels elle ſoûpiroit. Dans ces meſmes jours de penitence, ſi nous avons élevé nos voix pour te dire apres le Prophete Joël, *O Eternel pardonne à ton peuple, & n'expoſe point ton heritage à opprobre* : Tu nous as pardonné par ta grace, & nous as retiré heureuſement de l'opprobre que nous apprehendions ; les nations de la terre ne nous diront plus par moquerie, ou eſt leur Dieu ? tu fais paroitre aujourdhuy que tu es noſtre Dieu, & comme tel tu donnes des marques de ton amour à nous qui ſommes ton peuple: cela ſera enregiſtré pour la generation à venir & le peuple qui ſera crée louëra l'Eternel de ce qu'il aura jetté la veüe du haut lieu de ſa ſainteté, & que l'Eternel aura regardé du Ciel en Terre pour ouïr les gemiſſemens des priſonniers, & pour deſlier ceux qui eſtoient deſtinés à la mort; quand les peuples ſeront aſſemblés enſemble & les Royaumes pour ſervir à l'Eternel, alors ils diront, *Vous qui craignez l'Eternel louez le, toute la race de Jacob glorifiez le, & toute la race d'Iſraël beniſſez le, car il n'a point meſpriſé l'affliction de l'affligé, & n'a point*

cache

caché ſa face arriere de luy. Tous les bouts de la terre en auront ſouvenance & ſe convertiront à l'Eternel, & toutes les familles des nations ſe proſterneront devant luy; car le Regne appartient à l'Eternel, & il regne ſur les nations, tous les grands de la Terre ſe proſterneront devant luy, tous ceux qui deſcendront en la poudre s'enclineront: meſme celuy qui ne peut garentir ſa vie, la poſterité luy ſervira & ſera enrolé d'aage en aage, ils viendront & publieront ſa juſtice au peuple qui naiſtra. Dautant, ô Dieu, que tu as fait cela, Saint des Saints, Roy du Ciel & de la terre, qui remplis aujourdhuy noſtre cœur de lieſſe, fais que cette joye ſoit ſainte, & qu'elle ne tienne rien de la joye des mondains, que nous nous esjouïſſions de voir que ton ſaint nom ſera invoqué en toute liberté dans cet Eſtat, & que le flambeau de ton Evangile y reluira avec plus d'evidence: eloigne de nos cœurs & de nos bouches les chanſons profanes qui te provoquent à jalouſie, & fais que nos levres entonnent des ſaints Cantiques, que nous nous incitions les uns les autres à chanſons ſpirituelles, diſans avec ton Prophete, *Rendez à Dieu louange & gloire, car il a puiſſamment ouvré*: Et puis, ô Dieu, que tu as commencé la bonne œuvre de noſtre delivrance, paracheve la ſelon tes eternelles compaſſions; fais que cet Eſtat ſoit à l'advenir une ſeconde terre de Goſçen ou comme la toiſon de Gedeon, arroſée de la pluye de tes

bene-

benedictions, qu'on n'y entende plus ni le cliquetis des armes (si ce n'est pour des resjouïssances des Victoires de nostre Prince) ni la voix effroyable de l'exacteur, qui demande le sang de la Vefve & de l'Orphelin, que nos espées soient changées en hoyaux pour cultiver la terre, qui produise par ta bonté de quoy entretenir cette miserable vie. Sur toutes choses, ô Dieu, ramene parmi nous la paix & la concorde qui en a esté bannie depuis nos malheurs: Reüni nous tous ensemble sous un mesme chef, afin que tous ensemble ne respirions qu'un mesme service, que nos inimitiez cessent à present, & que nous n'ayons jamais autre conteste que pour voir qui sera plus fidelle à nostre Souverain. Helas! grand Dieu, il n'est que trop veritable, que nos inimitiez avoient attiré sur nous toutes les miseres passées, que l'union & la bonne intelligence ramene maintenant le bonheur, & fais venir heureusement parmi nous ce temps que tu as promis par un de tes Prophetes, auquel la justice & la paix se doivent entrebaiser, *J'escouteray ce que dira l'Eternel, car il parlera de paix à son peuple & à ses bien aymés, afin qu'ils ne retournent jamais à leur folie*: Adjoute à ces biens temporels les biens spirituels de ta grace, que la pieté fleurisse dans cet Estat, & que toutes les vertus Chrestiennes y regnent avec eclat, que tous les vi-

ces s'en éloignent, & que le ſeul zele de ta gloire enflame le cœur de ceux qui l'habitent, que tu appelles à ta connoiſſance ceux qui en ſont eſloignés, afin qu'ils ſoient les domeſtiques de ta maiſon, & les combourgeois des Saints, fais tousjours luire ſur nous la clarté de ta face, & ſois noſtre Soleil & noſtre Bouclier; noſtre Soleil pour nous eſclairer dans nos tenebres, & noſtre Bouclier pour nous defendre contre les inſultes de nos ennemis.

O Dieu, c'eſt de par toy que les Roys reignent, & que les Princes ſont en eſtat ſur la face de la terre; benit ſoit ton nom d'aage en aage, de ce que tu veus faire regner le noſtre ſur nous, tu nous l'as donné en tes eternelles compaſſions, & tu ſçais, ô Dieu, que nous n'obeïrons jamais volontairement à aucun autre; tu as fait jouïr à cet Eſtat, durant bien long temps, de la douceur du gouvernement de ſes Anceſtres, qui ont touſiours traité leur peuple comme Peres, ne leur demandant jamais qu'une juſte obeïſſance. O Dieu, tu fairas venir ce temps heureux auquel nous jouïrons d'une paix profonde en invoquant ton ſaint nom. Comment nous pourrions nous jamais reſoudre de ſervir un autre Maiſtre; puis que celuy que tu nous as donné eſt ſi bon en noſtre endroit? Il nous diſtribue ſes biens, il nous favoriſe de ſa protection, & ſon nom ſeul nous rend

rend conſiderables : que la vie, Seigneur, nous defaille pluſtoſt que la fidelité que nous devons à ſon ſervice, & que nous rendions touſiours à ce Ceſar ſelon le commandement de Jeſus Chriſt, ce qui eſt deu à ce Ceſar; que nous craignions Dieu, ſelon l'exhortation de Saint Pierre, & que nous honorions ce Prince ſous lequel tu nous fais vivre; tu l'as fait naiſtre grand Prince parmi les Chreſtiens, & il ſe dit tel par ta ſeule grace, ne recognoiſſant ſur luy que ta ſeule puiſſance; que ſa grandeur aille touſiours en augmentant, que ſon nom deviene de plus en plus redoutable, & que le bruit de ſa vertu le rende ſi conſiderable, que tout le Monde jette les yeux ſur le lever de cet Aſtre; que ſur tout, ceux parmi leſquels il habite, reconnoiſſent les obligations qu'ils ont à ſes Anceſtres, de les avoir retirez & delivrez de la ſervitude, afin que pouſſés par le reſſentiment d'une juſte reconnoiſſance, ils l'eſlevent dans les charges de ſes Peres. O Dieu, qui as appellé ce peuple à ta connoiſſance, & qui luy as donné des marques de ta protection, fais leur connoiſtre que ce Prince doit faire tout leur bonheur, & que tu ne l'as fait naiſtre parmi eux par miracle, que pour executer en leur faveur & pour leur gloire des grandes entrepriſes; que tu l'as envoyé au Monde pour eſtre le Joſué & le grand Capitaine

qui les doit conduire ; enflame touſiours le cœur de ce peuple d'une plus grande amour pour ſa ſacrée perſonne, & fais qu'ils le regardent comme leur delice & l'illuſtre poſterité de ſes liberateurs. O grand Dieu, qui as donné ce Prince à nos prieres, conſerve le pour la gloire & pour le repos de cet Eſtat; tu le remets entre ſes mains, fais qu'il en jouïſſe long temps, qu'il n'y voye plus aucun deſordre ni aucun malheur, & qu'il le rende floriſſant pour la grandeur de ſa vertu. Tu as voulu, Seigneur par les ſecrets mouvemens de ta providence, qu'vn des plus beaux ornemens de ſon Eſtat fut reduit en un triſte monceau de pierres, qui arrache encore des larmes de nos yeux lors que nous les regardons ; tu en as eſté le boulevard & la deffence : Mais, ô Dieu, nous attendons de ta bonté, que tu remplaceras cette perte par des plus Illuſtres deffences, tu rendras noſtre Souverain ſi grand, que le bruit de ſa vertu ſera nos baſtions, ſes victoires nos boulevars, ſes entrepriſes noſtre avantmur, & ſes exploits guerriers noſtre Citadelle; Tu donneras tant de fidelité à ſes ſujets, que leur cœur ſera une place imprenable, le zele pour ſon ſervice une forte muraille contre ſes ennemis, & leur vie un ſacrifice qu'ils offriront volontairement pour ſon ſervice & pour l'avancement de ſa gloire. O Dieu, *donne tes jugemens au Fils du Roy*, aprens luy à

nous

nous bien commander, & à nous, à bien obeïr; aprens luy à eſtre Prince, & à nous à eſtre Sujets, & rempli le de tant de gloire que nous faſſions conſiſter la noſtre à eſtre ſous ſon Empire, qu'il regne ſur nous, & que nous vivions ſous luy; qu'il nous ayme & que nous l'honorions, qu'il nous protege & que nous luy ſervions ſur toutes choſes. O Dieu, donne luy de l'amour pour ton Egliſe & pour l'avancement du Regne de ton fils Jeſus Chriſt, qu'imitant le zele de ſes Anceſtres il combatte pour l'Evangile, & porte les armes, comme Soldat de Jeſus Chriſt; qu'au jour de ſes entrepriſes, il marche ſur le Lionceau & ſur l'Aſpic, & remporte touſiours la Victoire ſur ſes ennemis: Cein le, ô Dieu, de force & de puiſſance, rend ſes mains habiles aux combats, & donne luy la prudence pour bien conduire ſes armées; fais que ſon throne ne ſoit jamais ebranlé; que les limites de ſon Eſtat ſoient eſtenduës depuis une Mer juſques à l'autre, & que la gloire des Alexandres & des Ceſars, des Annibals & des Scipions, cede à celle de ſon merite, qu'il tranſmette à ſa poſterité ſon Sceptre & ſa Couronne, ſon eſtat & ſa vertu, afin que nos enfans & les enfans de nos enfans n'obeïſſent jamais qu'à ce ſang illuſtre.

Seigneur, il eſt bien juſte que nous t'adreſſions nos vœux pour ſon Alteſſe Madame; tu t'es ſervi de

ſon adreſſe pour nous procurer noſtre delivrance, & ſi nous devons rendre des actions de grace civiles aux hommes ; tu ſçais, ô Dieu, que ceſt à cette Princeſſe que nous les devons rendre, puis que ſa grande prudence nous a acquis ce bonheur. Autrefois ton peuple d'Iſraël voyant les grandes delivrances que tu luy donnois par le miniſtere de Gedeon, ce brave Juge en Iſraël, s'ecrioit avec joye, *le bras de l'Eternel, & l'eſpée de Gedeon* ; ô Dieu, nous pouvons tenir le meſme langage, & voyant que nous ſommes remis ſous l'authorité de noſtre Prince, nous nous ecrions avec autant de joye que les Juifs, *le bras de l'Eternel, & la prudence de noſtre Princeſſe.* Graces immortelles te ſoient rendues, ô Eternel, de ce que tu luy as donné la patience pour ſurmonter tant d'obſtacles, & tant d'amour pour nous, pour ne ſe laſſer pas apres une ſi penible pourſuitte : Fais, ô Dieu, que nous luy ſoyons ſi obeïſſans, qu'elle ne ſe repente pas d'avoir travaillé pour noſtre bonheur, que la poſterité parle de ſa vertu, & que ceux qui ſont à venir beniſſent ſon nom, puis qu'elle a ſi bien travaillé pour la paix de ton Eglize, que les Chroniques la mettent au rang des Judiths & des Eſters, qui de leur temps ont travaillé comme elle pour ton Iſraël. Grand Dieu, ce que nous avons à te demander pour le bien de cet Eſtat, & particu-

ticulierement de ton Eglize, eſt, qu'elle jouïſſe longues années du labeur de ſes mains, qu'elle adminiſtre cet Eſtat juſques à la majorité de ſon Petit Fils avec la douceur, la clemence & la bonté qui luy eſt naturelle; & que ſa regence reponde, comme elle faira ſans doute, à toutes nos eſperances. O Dieu, que ſa vie ſoit longue, ſon Regne paiſible, ſes ſouhaits accomplis, & ſur tout qu'elle voye ſon Alteſſe elevée ſelon le deſir de ſon cœur, afin qu'eſtant raſſaſiée de jours & de contentement ſur la terre, apres tant d'afflictions dont il t'a pleu la viſiter, elle te puiſſe dire aux derniers ſoûpirs de ſa vie, comme Saint Simeon, ô Dieu, tu laiſſes aller en paix ta ſervante, car mes yeux ont veu ton ſalut.

Seigneur amene heureuſement parmi nous ce Miniſtre de leur Alteſſes, dont elles ſe ſont ſervies, pour procureur le reſtabliſſement de cet Eſtat; tu as beni ſes ſoins & ſes peines, & juſques ici ta grace ne luy a pas eſté refuſée. O Dieu, condui le par ta main dans ſon voyage, campe tes Saints Anges tout au tour de luy pour eſtre ſa garde, & fais que lors qu'il arrivera en cet Eſtat, Il trouve des ſujets obeïſſans aux volontés de leur Maiſtre, que nous le regardions comme un ſecond Zorobabel, qui vient pour reſtablir noſtre Ieruſalem; retribüe luy de tes graces les biens qu'il nous a procurés, & apres luy avoir donné

ſur

ſur la terre l'iſſue à ſes juſtes deſirs, donne luy dans ton Ciel la Couronne de Juſtice.

O Dieu, qui faiſois dire autrefois à ton peuple dans les Cantiques d'actions de graces que l'on rendoit à ta Majeſté Souveraine, & qui le faiſois éclatter en ce ſaint Cantique, Alleluiah, Alleluiah. Eſcoutte de ton Sanctuaire Celeſte l'allelujah de ce tien peuple ; nous commençons de le chanter à preſent, nous le chanterons tout le temps de noſtre vie, nous nous ſouviendrons touſiours de la ſainte aſſiſtance que tu nous as donnée, & de la delivrance que ta bonté nous a procurée : Nous le dirons à nos enfans, & nos enfans à ceux qui ſeront à venir, & ils diront comme nous, Allelujah allelujah, loués l'Eternel, loués l'Eternel : Ouy, Seigneur, nous te loüons de ce que tu nous as donné la paix apres tant de troubles, nous te loüons de ce que tu nous combles de biens, lors meſmes que nous eſtions ingrats envers ta bonté. Helas ! Seigneur, pardonne à ton peuple, & ne permets jamais que cet Eſtat retombe dans les meſmes miſeres ; ſi nos pechés ont merité les chatimens paſſés que nous devenions ſages par une heureuſe experience, afin que nous puiſſions dire avec le Prophete Nahum, *ne te resjoüy point contre moy, ô mon ennemi, ſi je ſuis cheute, l'Eternel m'a relevée, & ſi j'ay eſté giſante en tenebres, l'Eter-*

nel

nel m'a eclairée. O Dieu, que tout ce tien peuple reçoive ainſi touſiours les effets de tes benedictions & les teſmoignages de ta bonté, afin qu'il puiſſe touſjours dire, Allelujah allelujah, loués l'Eternel, loués l'Eternel. Noſtre Pere &c.

Comme on ſortoit de cette action, qui fut eſcoutée avec beaucoup d'attention, & qui tira beaucoup de larmes des yeux des bons Sujets, ceux qui commandoient au Chaſteau firent tirer trois coups de Canon, pour exciter la joye de tout le peuple: & une heure apres les Catholiques ſe rendirent dans la grande Eglize, ou le *Te Deum* fut chanté avec autant de ſolemnité qu'on en pouvoit eſperer de tout le Chapitre, les Chanoines s'eſtants reveſtus de leurs ſuperbes habits Pontificaux, qui leur furent donnés par Philibert de Chalons, Prince d'Orange, les ayant apportés de Rome, apres qu'il s'en fut rendu le Maiſtre. A la ſortie de cette action, on tira trois coups de Canon, comme on avoit fait pour ceux de la Religion, pour teſmoigner que la devotion des uns & des autres eſtoit tres agreable à ſon Alteſſe. Apres avoir rendu à Dieu ce qu'on luy devoit rendre, tous les habitans coururent aux armes, & ſe rangerent prez de leurs Capitaines au lieu qui leur eſtoit aſſigné; on vid dans un moment plus de douze cents hommes ſous les armes, fort leſtes

portans à leurs Mouſquets & à leurs fourchettes la livrée de ſon Alteſſe, orangé, blanc & bleu; les Conſuls leur diſtribuerent de la poudre, qui aſſeurément avoit eſté tres bien choiſie. Cette Milice, ſous le commandement des quatre Capitaines des quartiers, fit à diverſes fois le tour de la Ville, faiſant retentir l'air du bruit des Mouſquetades: par tout où elle paſſoit, elle trouvoit du Monde qui luy preſentoit à boire: mais particulierement elle fut regalée devant la maiſon d'un Gentilhomme, où il y avoit une Fontaine de Vin pour tous les allans & venans: les Capitaines commencerent d'y boire à la ſanté de leurs Alteſſes en caſſant les verres, & tous leurs Soldats ſuivants leurs exemples euſſent depourveu la Ville de verres, ſi on ne les eut fait boire dans l'etain & dans le cuivre. On y trouvoit le Vin ſi bon, que s'y arreſtants par trop, les Conſuls furent obligez de prier le Maiſtre de la Fontaine de la faire ceſſer. Toute ſorte de perſonnes y venoient boire, les Gentilhommes, les Dames, les Damoiſelles, Bourgeois, Payſanes, & le tout à la ſanté de ſon Alteſſe. Cependant la nuict qui approchoit obligea les Capitaines de conduire les Compagnies dans la place du Cirque, où le bucher eſtoit dreſſé pour le feu de joye: les Soldats furent rangez en haye tout autour de cette grande place, qui eſt

fort

fort favorable à ces sortes d'actions, à cause des Echos qui se forment contre la grande Muraille, qui porte le bruit à quatre lieuës d'Orange. Apres que cette Milice fut ainsi disposée pour faire feu, la Cour de Parlement, les Officiers du Domaine & les Consuls, precedez d'une bande de Violons, vindrent mettre le feu au bucher, & incontinent qu'il fust allumé, la Milice fit quatre Salves, mais les plus belles qui ayent esté ouïes; les femmes & les filles s'approcherent de ce feu de joye, & faisans un rond tout autour, chantoient les nouvelles chansons qui avoient esté faites à l'honneur de leurs Altesses. Le Canon en mesme temps se fit entendre du Chasteau, & onze pieces furent tirées par trois diverses fois avec tant de violence, que le bruit en fut ouy jusques à Valence, qui est à seize lieuës d'Orange. Il n'y a point de nuict dans cette Ville, les feus allumez devant toutes les maisons font un nouveau jour, & on n'entend que des cris confus, qui disent, Vive le Prince & son Altesse Madame. Il n'y eut que la lassitude qui peut obliger ce peuple à se separer, pour aller prendre le repos que demandoit la fatigue de cette journée.

Le lendemain estant venu, on commença à donner des nouvelles marques de joye, plusieurs Artisans fermerent leurs boutiques, pour donner tout

leur temps à la reſiouïſſance publique ; la Bourgeoiſie ſuit leur exemple, & ainſi tout ce Monde fait une feſte de pluſieurs jours à l'honneur de ſon Maiſtre. Tous les Corps de l'Eſtat s'occupent cependant à dreſſer leurs Lettres pour envoyer à leurs Alteſſes, dans leſquelles ils leur renouvellent les aſſeurances de leur fidelité, & leur ſont paroiſtre la ſatisfaction qu'ils reçoivent dans ce changement, & le bon-heur qu'ils attendent ſous leur legitime domination : Mais parmi ces occupations on ne laiſſe pas que d'eſtre dans l'impatience pour l'arrivée de Monſieur de Zulichem, on croyoit qu'il ne tarderoit pas deux jours apres la ſortie de la Garniſon eſtrangere, qu'il eſtoit dans le deſſein de nous ſurprendre, puis qu'il n'avoit point eſcrit, & qu'il falloit eſtre ſur ſes gardes, depeur qu'on n'euſt pas le temps de preparer toutes choſes pour faire honneur à l'Envoyé de ſon Alteſſe, qui eſtoit digne par ſon propre merite, qu'on luy fit une honorable entrée. Le Corps de Ville s'aſſembla pour ce ſujet, & delibera qu'on luy rendroit tous les honneurs imaginables, & donna plein pouvoir aux Conſuls, pour faire reüſſir toutes choſes ſelon l'intention du public : On met incontinent la main à l'œuvre, tout ſe diſpoſe pour la pompe de cette entrée. Les Conſuls ordonnent aux Capitaines des quartiers de ſe

tenir

tenir preſts pour le premier commandement qui leur ſera donné. Les Valets de Ville ſont envoyez d' un coſté & d' autre par toutes les Villes du voiſinage, pour ramaſſer des Trompettes & des Tambours, qui ſe rendirent incontinent dans cette Ville; les Gentilhommes & les Bourgeois s'occupent pendant ce temps là à faire travailler aux Harnois de leurs Cheveaux, & à ſe mettre en equipage pour aller à la rencontre de celuy que l'on attendoit. Le 9. d'Avril des Lettres écrites de Paris arriverent à Orange, par leſquelles on donnoit avis qu'il eſtoit parti le 26. de Mars; & d'autres ecrites de Lyon, marquoient qu'il eſtoit arrivé en cette Ville là le lendemain de Paſques, qui eſtoit le ſixieſme d'Avril. Ces nouvelles obligent tout le Monde à ſe haſter, pour diſpoſer toutes choſes, & comme on ſçait que de Lyon à Orange il n'y a pas pour deux jours de voyage, quand on prend la voye de la Riviere, on creut qu'il falloit que la Cavallerie l'allaſt attendre au bord du Roſne des le 9. d' Avril. Pluſieurs perſonnes de toute condition y accoururent, les uns à Cheval, & les autres dans leurs Caroſſes, mais ils ſont obligez de faire cet exercice pendant quatre jours, à cauſe du ſejour que Monſieur de Zulichem faiſoit dans les Villes de ſon paſſage, pour y contenter ſa curioſité en la contemplation des ouvrages

Romains, dont il eſt extrememẽt amateur. Bien loin que ce retardement refroidiſſe le Monde de faire pendant quatre jours ces ſortes de courvées, le nombre va touſiours en augmentant : Et quoy qu'un vent horrible ſoufflat dans nos vaſtes Campagnes, ſon incommodité ne rebute perſonne; tant on eſt dans le deſir de voir ce grand homme. Le jour avant ſon arrivée on reçeut nouvelle aſſeurée qu'il arriveroit le lendemain au port de Balthazar, ce qui obligea les habitans d'eſtre de bon matin ſur pied, pour eſtre preſts au premier ſon de la Trompette; d'abord que l'on ſonna à Cheval, il y eut plus de quatre cents Gentilhommes ou Bourgeois qui parurent à Cheval bien montez & fort leſtes. Il faiſoit bon voir la gayeté de ce beau Monde dont la plus grande partie pria le Sieur de Beaufain Gentilhomme de grand merite, de ſe mettre à leur teſte, & quoy que la civilité luy euſt fait refuſer ceſt honneur, il l'accepta pourtant apres en avoir eſté preſſé par diverſes fois : le reſte ſe rengea ſous le Sieur de Saint Sauveur Capitaine de la Ville de Courtezon. Il y euſt quelque deſmellé pour le pas entre ces deux troupes, mais il fuſt bien toſt terminé par l'entremiſe du Sieur de Chambrun, qui fit embraſſer ces deux Gentilshommes à la teſte des deux Compagnies. Ce deſmellé ne fuſt pas pluſtoſt termi-

terminé, qu'on vid paroiſtre de la fumée au Pati, qui eſtoit le ſignal que l'on devoit donner de ſon arrivée. Ceux qui eſtoient allés au port de Balthazar, pour le recevoir, ſont dans une extreme joye de voir ce ſignal, qui les aſſeure qu'ils verront bien toſt celuy qu'ils ont tant ſouhaité. Ils ſe preſſent pour ſe mettre ſur le bord du Roſne, & à peine ont ils jetté les yeux ſur le montant de la Riviere, qu' ils voyent paroiſtre un Ouvert, qui apparemment porte ce qu'ils eſperent. Les Trompettes, à cette deſcouverte, commencerent à chamer: ce ſon appelle ceux qui pouvoient eſtre eſloignés, & en meſme temps la Riviere fut bordée d'un grand nombre de perſonnes de tout aage & de toute condition. On n'entend que des cris d'allégreſſe. Les petis enfans qui eſtoient venus à pied d'Orange à Balthazar, ne ſe peuvent ſaouller de crier, Vive le Prince: Et à meſure que l'on void aborder ce bateau, on ſe preſſe, pour ſe trouver à l'endroit ou il doit prendre terre. Monſieur de Zulichem ne fut pas pluſtoſt à terre, qu' il fut environné de tout ce grand Monde: Chacun l'aſſeure de ſes reſpects, & luy teſmoigne la joye qu'il a de ſon heureuſe arrivée. Des Gentilshommes qui avoient amené leurs Caroſſes, le ſupplient de les vouloir accepter pour venir à Orange: mais ce ſage Miniſtre les remercia avec beaucoup de civilité, pour ne faire

poinc

point de jalouſie, & demanda en meſme temps, s'il n'y avoit point un Caroſſe du Magiſtrat. Les Conſuls, qui ſe trouverent prez de ſa perſonne, luy répondirent qu'ils en avoient amené un, & qu'ils le ſupplioient de le vouloir accepter. Il fut conduit dans ce Caroſſe; & voicy la maniere en laquelle il entra dans Orange.

La Cavalerie qui eſtoit venuë à Balthazar pour le recevoir, marchoit devant le Cortege des Caroſſes, qui eſtoient remplis de pluſieurs Gentilshommes: Cette Cavalerie, qui faiſoit une longue file, eſtoit fort leſte; tous les Chevaux eſtoient fort bien harnachés, & couverts de Rubans orangé, blanc & bleu. Apres la Cavalerie marchoit le Caroſſe du Sieur de Drevon, dans lequel on avoit placé le Sieur de Wilhem, nepveu de Monſieur de Zulichem, le Sieur Copes Gentilhomme Hollandois, avec le Sieur Vlac Secretaire de la Deputation, & quelques Gentilshommes de la ville: En ſuite on voyoit des Gentilshommes à cheval, qui precedoient le Caroſſe des Conſuls, portants l'eſpée toute nuë à la main. Monſieur de Zulichem eſtoit dans le fonds de ce Caroſſe, & les Conſuls aux portieres, ayans leur chaperon ſur l'Eſpaule, & la teſte deſcouverte, & ſept ou huict autres Caroſſes marchoient apres celuy là. & un grand nombre de peuple venoit apres, faiſant reten-

retentir l'air de divers cris d'allegreſſe. On s'approche de la Ville en cet ordre, & cependant cette Cavalerie eſtant conviée par le bruit du Canon qui tira du Chaſteau incontinent que Monſieur de Zulichem entra dans l' Eſtat, fit diverſes deſcharges de ſes piſtolets: Comme l'on approcha la Fontaine des Areines, toute la Cavalerie mit l'eſpée à la main, & la porta nue par toute la Ville. Ce fut en cet endroit que l'on commença de deſcouvrir une grande foule de Monde. Les Capitaines de quartier avoient mis leur Compagnies en haye d'un & d' autre coſté du chemin, depuis ceſte Fontaine qui eſt aſſés eſloignée juſques à la Ville, & au de là des Soldats il y avoit un nombre incroyable de peuple. Ces Capitaines n'oublierent rien pour faire leurs honneurs: car oultre qu' ils eſtoient fort bien couverts, ils avoient ramaſſé les bandes de Violons du Voiſinage, les Haubois, les Flageolets, & les Muſettes, pour rendre cette entrée plus agreable. Si toſt que le peuple decouvrit le Caroſſe où eſtoit Monſieur de Zulichem, on entendit une confuſion de voix qui ſe faiſoit ouïr de bien loin, & crioit, Vive le Prince. Quelque ſoin que la Milice prenne d'empecher le peuple d' aborder ce Caroſſe, il luy eſt neantmoins impoſſible: les uns ſe jettent à genoux en beniſſant le nom de celuy qui vient de la part de leurs Alteſſes; les autres luy

prenent la main pour la baiſer, & la mouillent de leurs larmes, & pour contenter tout ce peuple qui temoigne tant d'affection, il faut que le Caroſſe s'areſte à tous moments. Ces tranſports de joye tirerent bien des larmes des yeux de pluſieurs perſonnes, & Monſieur de Zulichem a avoué qu'il eut bien de la peine à retenir les ſiennes. En effet il eſtoit impoſſible de voir la contenance de ce peuple ſans en eſtre extremement eſmeu & d'ouïr ces cris de Vive le Prince & ſon Alteſſe Madame, qui durerent ſi long temps, ſans en eſtre vivement touché. Il parût bien en cette rencontre, que ſon Alteſſe a des Subjets qui ne cedent à aucun autre peuple du Monde en l'amour que l'on doit avoir pour ſon Souverain; les larmes de joye qu'ils ont verſées en ſont les fidelles teſmoins, & les actions qu'il ont faites en cet heureux reſtabliſſement diſent hautement qu'ils ſont extremement affectionnés à ce bon ſervice. On demeura un aſſez long eſpace de temps à faire le chemin des Areines à la porte de l'Ange, à cauſe de cette foule de peuple qui arreſtoit le Caroſſe: plus on approche de la Ville plus on trouve de beau Monde: mais enfin apres que Monſieur de Zulichem les eut contentés par les diſcours qu'il leur faiſoit, qui eſtoient remplis de teſmoignages d'amour & de bienveuïllance de la part de leurs Alteſſes, on arriva à

ladite

ladite porte, ou l'on avoit dreſſé un Arc de triomphe, au plus haut duquel eſtoient les armes de ſon Alteſſe, & au deſſous on y voyoit celles de Monſieur de Zulichem & de la Ville, & contre la porte de la muraille il y avoit cet embleme, trois Pommes d'Orange peintes dans un Tableau avec cette inſcription au deſſous, *Hæc eſt Guillelmi carpere digna manus.* Ceux qui avoient veu hors de la Ville cette grande foule de peuple, croyoient de trouver la Ville deſerte, mais ils furent extremement ſurpris, de voir les portes & les boutiques, & les feneſtres toutes remplies de Dames & de Demoiſelles, qui eſtoient demeurées dans la Ville pour eviter l'ardeur du Soleil qui eſtoit extrement picquant. Elles ne voulurent pas moins temoigner de joye que le reſte du peuple, & il y avoit du plaiſir de les entendre crier avec une voix auſſi douce que paſſionnée, Vive le Prince & ſon Alteſſe Madame. Ces voix accompagnerent Monſieur de Zulichem, juſques à une autre porte de la Ville que l'on appelle Pourtoule, par où l'on ſortit pour prendre le chemin du Chaſteau. La Cavalerie qui marchoit devant, ſe rangea en haye dans la Vignaſſe, & ſalua de l'eſpée nuë Monſieur de Zulichem, qui entra en meſme temps dans le Chaſteau au milieu de deux hayes de Soldats de Garniſon. Il ne fut pas pluſtoſt deſcendu

du Caroſſe que les Conſeillers & Officiers du Bureau du Domaine, qui avoient la garde dudit Chaſteau, s'approcherent de luy & le complimenterent par l'organe du Sieur de Lubieres : Voici le diſcours qu'il prononça.

Monſieur, Noſtre juſte joye fut veritablement grande lors que nous apriſmes qu'enfin par voſtre adreſſe ſinguliere, par voſtre conſtante patience, & par voſtre bonne conduite vous aviez ſurmonté toutes les difficultez qui faiſoient tous nos maux par le long retardement qu'elles apportoient à l'heureux ſuccez de l'importante negotiation que ſon Alteſſe vous avoir commiſe en France pour les affaires de ceſt Eſtat. Elle augmenta de beaucoup lors qu'apres la Reſtitution que ſa Majeſté Tres-Chreſtienne vous en accorda, les Officiers, ſuivant les ordres dont vous nous avez honorez, nous remirent les clefs du Chaſteau de ſon Alteſſe. Cette meſme joye a auſſi fort eſclatté durant le temps que nous l'avons conſervé avec toute l'aſſiduité, le zele & la fidelité que nous devons à ſon Alteſſe. Mais certes elle eſt maintenant dans ſa perfection par l'advantage que nous recevons & que nous attendions avec impatience de vous voir, & de pouvoir remettre comme nous faiſons ces meſmes clefs à vous, Monſieur, qui eſtes non ſeulement eſtabli legitimement pour

les

les recevoir & pour les garder, mais pour prendre le timon de ceſt Eſtat flottant, & y diſpenſer avec plein pouvoir les ordres de ſon Alteſſe, auxquels nous rendrons une fidelle & ſincere obeiſſance, ne doutant nullement qu'eſtans emanez de la haute prudence de ceſte tres illuſtre Princeſſe ſon Alteſſe Madame, ils n'y eſtabliſſent, en reuniſſant les cœurs diviſez, une tranquilité ſi ferme, que rien ne ſera capable de l'alterer à l'advenir. Vous devez, Monſieur, attendre de nous les reſpects que nous devons non ſeulement à voſtre naiſſance, & à ces ſublimes qualitez qui vous ont legitimement acquis une ſi haute reputation dans le pays Latin auſſi bien que dans le François, mais auſſi à ces hauts employs que vous avez ſi dignement exercez dans l'auguſte maiſon de nos Seigneurs les Princes, & aux ſervices importans que vous leur avez rendu, & que vous continuez de rendre à ſon Alteſſe tous les jours: c'eſt l'aſſeurance que vous donnent, Monſieur, vos tres humbles & tres obeiſſans Serviteurs.

Ce diſcours fut fort bien reçeu par Monſieur de Zulichem, qui les remercia en termes fort civils de l'honneur qu'ils luy faiſoient en conſideration du charactere qu'il portoit, comme auſſi du ſoin qu'il avoient pris du Chaſteau en ſon abſence, & ordonna que les clefs fuſſent remiſes entre les mains du

Major. Il monta incontinent apres dans la Maiſon, ſuivi de toute la Nobleſſe & d'un grand nombre de Bourgeois qui eſtoient montés pour luy faire la reverence: On le conduiſit dans la chambre que l'on appelle des Princes, qui regarde la campagne du coſté du couchant, laquelle il avoit raiſon de trouver extremement agreable. Comme il eſtoit à conſiderer ce beau payſage, les Conſeillers du Parlement qui ſe trouverent à la Ville, vindrent pour le complimenter, & le Sieur de Sobiras, Conſeiller de ſon Alteſſe & Doyen en ſon Parlement, luy parla en ces termes.

Monſieur, Comme nos plus ſerieuſes penſées dans l'exercice de nos charges regardent le veritable ſervice de ſon Alteſſe, & de faire recognoiſtre à noſtre exemple à ſes fidelles ſujets & ſerviteurs ſon empire & authorité par leurs plus ſoubmiſes obeïſſances, auſſi nous ne ſçaurions recevoir aucune choſe plus agréablement que de rencontrer les moyens de temoigner à ſon Alteſſe en ſemblables occaſions nos indiſpenſables obligations. C'eſt par ce principe, Monſieur, qu'ayants appris que vous avez eſté commis pour nous porter ſes ordres qui vous ont eſté donnez de ſon Alteſſe Madame, Princeſſe accompagnée de tous les advantages qu'on ſçauroit ſouhaitter à la dignité & à la gloire d'eſtre digne Ayeule

de

Monſeigneur noſtre Prince, & par l'advis de ſon Conſeil, dans lequel voſtre haute vertu, voſtre integrité toute entiere, vos longs & fidelles ſervices, & toutes les autres qualités qui ornent avec eſclat voſtre Perſonne; joinctes à celle de voſtre belle naiſſance, vous donnent avec juſtice & avec grande eſtime & reputation le premier rang. Nous venons vous en teſmoigner nôtre ſatisfaction & la ioye que nous recevons de voſtre heureuſe arrivée longuement ſouhaitée en ceſt Eſtat; & vous aſſeurer que nous aurons inceſſamment pour les ordres de ſon Alteſſe toute la veneration, reſpect & obeïſſance que nous luy devons, & que nous contribuerons tout ce qui dependra de nous pour l'entiere execution de ſes volontez & pour l'advantage de ſon ſervice; à quoy nous eſperons de reüſſir dautant plus heureuſement lors qu'inſpirez par vous ſolides ſentimens & par la prudence conſommée qui accompagne toutes vos actions, nous agirons tous unanimement dans un meſme deſſein & avec un zele eſgal, pour parvenir à meſme fin. Nous vous congratulons auſſi, Monſieur, de l'heureux ſuccez de voſtre negociation, qui a eſté accompagnée d'autant de prudence, qu'elle donne d'advantage au ſervice de ſon Alteſſe, & au bien & au repos de ſes ſujets, nous faiſant jouïr d'un entier bonheur & d'une felicité achevée ſoubs

la

la domination de ſon Alteſſe, & la regence d'une ſi grande Princeſſe. Agreez, Monſieur, que nous recognoiſſions ce bien faict comme l'œuvre de vos mains, pour lequel nous benirons inceſſament le Ciel, & prierons la Divine bonté, qu'il luy plaiſe de combler leurs Alteſſes de toutes les proſperitez & advantages qui peuvent achever la gloire de leur Couronne. Pour voſtre regard nous en conſerverons un perpetuel ſouvenir auſſi bien que de voſtre merite, qui nous oblige par un reſpectueux attachement de vous rendre en toutes rencontres nos tres humbles ſervices.

Il leur temoigna qu'il eſtoit fort ſatisfait de les voir dans cette bonne diſpoſition, qu'il leur ſçavoit bon gré de l'affection qu'ils teſmoignoient avoir pour ſa perſonne. Que pour tout ce qu'ils avoient dit de leurs Alteſſes eſtoit tres veritable, mais qu'il les prioit d'agreer qu'il ne reçeuſt pas les eloges qu'ils luy avoient donnez, dont il ſe connoiſſoit tres-indigne. C'eſt ainſi que l'humilité de ce grand homme luy fit parler à toutes les perſonnes qui dirent dans leurs diſcours quelque choſe à ſon advantage: mais pourtant il eſt certain que tout ce qu'on a dit, & que l'on pouroit dire, eſt infiniment au deſſous de ſon merite. A peine avoit il reſpondu à ces Meſſieurs du Parlement, que les Conſuls d'Orange accompagnez

pagnez de leur Conſeil de Ville s' approcherent de luy, pour luy faire ce diſcours par la bouche du Sieur Favier ſecond Conſul, & Docteur en Medecine.

Monſieur, Nous ne venons pas ſeulement nous conjouïr avec vous de voſtre heureuſe arrivée apres vne longue negociation qui a reſtabli l' Authorité de ſon Alteſſe Monſeigneur le Prince d'Orange dans ceſte Principauté:

Ce n'eſt pas encore un devoir ordinaire & commun que nous vous venons rendre comme à un Premier Miniſtre de ceſt Eſtat:

C'eſt bien pluſtoſt, Monſieur, un hommage que nous rendons en voſtre perſonne à la Majeſté de noſtre Souverain dans ſa propre maiſon.

On a bien jugé qu'il n'appartenoit qu'à vous ſeul ſoubz l' Authorité de ſon Alteſſe Madame (ceſte grande Princeſſe) de nous procurer une paix qui devoit eſtre l'ouvrage de voſtre ſage conduite.

Il n'en faloit pas moins pour les Intereſts d'un Prince parmi les Intrigues d'une Cour la plus eſclairée du monde, que d'un eſprit eſgalement fort & adroit, d'un profond ſçavoir & d'une politique achevée, qualitez que vous avés conjointes en ſi haut point & ſi heureuſement pratiquées en noſtre faveur, quoy que dificiles à rencontrer en un meſme

ſuject, qu'il ſemble que nous n'avons plus rien à ſouhaiter, ſi ce n'eſt que noſtre Maiſtre nous puiſſe gouverner une longue ſuitte d'années par voſtre Miniſtere.

Ce n'eſt pas là pourtant noſtre unique ſouhait, nous y adjouſtons de bon cœur celuy-là de voir bien toſt les Provinces unies du pays bas le reſtablir dans les charges de ſes Anceſtres, pour y aſſeurer la liberté qu'ils leur ont acquiſe par mille perilleux combats, afin que pour un dernier vœu que nous faiſons, il ſe puiſſe choiſir par ſa propre vertu quelque illuſtre Princeſſe, pour donner à perpetuité des Princes de la maiſon de Naſſau à ſes fidelles ſujects d'Orange, qui ſont auſſi Monſieur, vos tres humbles & tres obeiſſans ſerviteurs.

Il dit à cette Compagnie qu'il la remercioit de l'honneur qu'elle luy faiſoit, qu'il eſperoit de voir un jour accomplir les vœux qu'elle concevoit pour ſon Prince, & qu'il la pouvoit aſſeurer que leur Alteſſes n'avoient que des ſentiments d'une tendre affection pour tous ſes ſujets: & que pour luy, il taſcheroit de les ſervir aupres d'elles en toutes les occaſion de ſon pouvoir. Apres que le corps de la ville ſe fut retiré, le Conſiſtoire de l'Egliſe d'Orange luy vint rendre ſes civilités, & le Sieur de Chambrun portant la parole, pour cette Compagnie, prononça ce diſcours. Mon-

Monſieur, Il ne ſeroit pas juſte que cette Compagnie, qui tient rang conſiderable dans l'Eſtat, fuſt dans le ſilence, lors qu'elle a tant ſuject de parler, & qu'elle fuſt la derniere à vous venir rendre ſes reſpects; puis qu'elle vous eſt redevable d'avoir travaillé avec tant de ſuccez pour ſon repos & pour la gloire de ſon Alteſſe, noſtre commun Maiſtre. La fidelité qu'elle a tousjours euë pour ſon ſervice ne luy peut inſpirer que des ſentiments de recognoiſſance envers un grand Miniſtre, qui par un ſoin extraordinaire le faict aujourdhuy jouir paiſiblement de ſon Eſtat. Certes, Monſieur, on ne doit pas trouver eſtrange, qu'apres avoir veu ce que nous avons ſouhaitté avec tant d'empreſſement, on voye la joye peinte ſur noſtre viſage, & l'air chagrin que nous avons porté pendant le temps de nos ſouffrances, changé en une face riante, qui rend temoignage du contentement interieur de nos eſprits. Comme nous n'aymons rien tant dans le monde que noſtre Prince: nous ne pouvons rien voir de plus ſatisfaiſant que l'advancement de ſa gloire: Et comme ſon Authorité abattuë avoit rempli nos bouches de ſoupirs, & couvert noſtre viſage de larmes, auſſi le relevement de ſon throſne nous conſole, & meſlans nos acclamations avec celles de tout le public, nous demandons à Dieu qu'il le faſſe

vivre: Bien qu'il ne ſoit pas neceſſaire, Monſieur, que ceſte Compagnie vous donne des aſſeurances de ſa fidelité, puis que vous eſtes parfaitement inſtruict de ſa conduite: Neantmoins en ce nouveau changement d'affaires qui nous donne l'advantage de vous voir en ce pays, & de vous conſiderer comme le premier Miniſtre de ſon Alteſſe, nous voulons jurer ſolemnellement entre vos mains, que nous n'obeirons jamais volontairement à aucum autre Maiſtre, & quequand la liberté de nos corps ſeroit oppreſſée, nos ames ſoupireront tousjours apres la domination d'un ſi bon Prince. Ouy, Monſieur, nous nous eſtimons le peuple le plus heureux du monde, lors que ce ſang Illuſtre nous commande, & nous faiſons conſiſter toute noſtre gloire à nous dire fidelles ſujets d'un jeune Prince, qui marchant ſur les traces de ſes Peres nous faira vivre heureux à l'abri des Lauriers. Nous attendons de la grace du Ciel que nos Eſperances ne ſeront pas vaines, puis que ſon Alteſſe Monſeigneur le Prince eſt eſlevé par une grande Princeſſe, qui luy inſpirera ſans doute les grandes maximes qu'elle a appriſes dans ſa maiſon. C'eſt à ceſte incomparable Princeſſe, Monſieur, que nous devons des infinies actions de graces pour tant de bontez qu'elle a tousjous teſmoignées pour noſtre Egliſe: Auſſi nous la conſiderons comme

me noſtre liberatrice, & nous diſons hautement qu'elle eſt l'Eſter de ce ſiecle, qui travaille pour la reſtauration de la nouvelle Jeruſalem : que les ſaints vœux que nous faiſons tous les jours dans nos Temples pour la proſperité de ſa ſacrée perſonne, puiſſent eſtre exaucez, & puiſſe elle voir noſtre Maiſtre elevée ſelon ſes deſirs : Si ceſte Heroine a travaillé avec ſuccez pour le reſtabliſſement de ceſt Eſtat, vous avez grand part à ceſte gloire ; il ne falloit pas un perſonnage de mediocre vertu pour venir à bout d'une ſi haute entrepriſe : Il falloit un grand homme comme vous, duquel la reputation fuſt bien eſtablie par le bruit de ſon merite, & dont la vertu fuſt desjà cognuë dans la Cour des Princes. C'eſt, Monſieur, ce grand merite qui vous a ouvert la porte des Cabinets des deux plus grands Roys du Monde, & qui vous a donné la liberté de traiter avec eux des affaires de la derniere importance. Comme vous tenez le premier rang dans le Monde des belles lettres, qui vous ont rendu ſi celebre dans les plus delicates Academies, vous n'eſtes pas des derniers parmi les Politiques, & ſi les plus beaux eſprits de ce ſiecle, qui ſont d'ordinaire jaloux de leur gloire, vous ont fait juge de leurs differens, cognoiſſans bien vos lumieres, les Roys ont bien voulu deferer à vos raiſonnemens politiques, puis qu'ils

eſtoient accompagnez dautant de force que de juſtice.

Cependant quelques bruits que la malice & l'envie ayent ſemé contre voſtre negociation, ils n'ont ſçeu faire aucune impreſſion ſur nos eſprits, & ſachans qu'un homme de voſtre importance, manioit nos affaires, nous avons bien creu qu'il en viendroit à bout, & qu'on ne pouvoit rien refuſer à un Illuſtre qui demande de ſi bonne grace: Ce bien, Monſieur, que vous nous avez procuré ne paſſera jamais de nos memoires, nous nous en ſouviendrons tout le temps de noſtre vie pour benir voſtre illuſtre nom, & nous apprendrons à ceux qui ſont à venir, que vous avez travaillé pour leur repos, afin que la poſterité publie que vous eſtes le Reſtaurateur de ceſt Eſtat: Pour nous, Monſieur, qui avons l'advantage de jouir de voſtre aymable preſence, nous vous regatdons comme un autre Nehemie, ou, ſi vous voulez, comme noſtre Zorobabel, puiſque nous attendons de vos charitables ſoins le relevement de noſtre pauvre Jeruſalem. Vous ſerez, s'il vous plaiſt, touché de ſes playes & de ſes douleurs, & travaillerez ſelon nos eſperances à la remettre dans ſon premier luſtre: Ceſt ouvrage, Monſieur, ne vous attirera pas moins de gloire que celuy que vous venez de faire, & vous acquerant ainſi tous les jours des nouvelles obligations

tions sur nous, nous les payerons par les saincts vœux que nous fairons à Dieu pour la prosperité de vostre personne, nous luy demanderons qu'il vous benisse de ses benedictions du Ciel en haut, & de la Terre en bas, qu'il vous comble d' honneur & de biens, qu'il face prosperer vostre illustre famille selon vos souhaits, & qu' apres vous avoir rassasié de jours, il vous donne la Couronne de Justice: Ce sont les vœux de vos tres-humbles & tres-obeissans Serviteurs.

Ce discours fust escouté fort favorablement par Monsieur de Zulichem, & apres avoir dit quelques paroles obligantes à celuy qui le prononça, il s' adressa à toute la compagnie, & luy dit, que leurs Altesses estoient parfaictement instruites de leur fidelité, & qu' elles ne doutoient point de l' affection qu' il avoient pour leur service, qu' il en ressentiroient les effets aux occasions, & que pour luy il leur rendroit service en tout ce qu'il luy seroit possible; cependant, qu'il les prioit de trouver bon qu'il regardast les Subjets de son Altesse tant d' une que d'autre religion d'un mesme œil, puis que le Prince estoit leur Pere commun, & qu'il les consideröit tous esgalement comme ses enfans; neantmoins que leur Prince se souviendroit tousjours qu'il estoit de mesme communion avec eux. Le consistoire s'estant retiré,

retiré, les Profeſſeurs & Regents de l'Academie approcherent cet illuſtre ſçavant, & crurent qu'ils ne pouvoient rien faire de plus agreable que de luy preſenter leur civilité par un Poëme, puis que celuy auquel ils parlerent tient un rang ſi honorable parmi les Poëtes, non ſeulement du ſiecle, mais encore de toute l'antiquité. Le Sieur Guib, Principal en l'Academie, parlant pour ſon corps, prononça ces Vers, qui meritent bien d'eſtre rapportés dans cette Relation.

QVÆ nova lætitiæ facies hanc ſuſcitat vrbem?
Quidve fremit ſtrepitu que virûm, ſonituq; rotarũ?
Quidve tonat latus ſuffuſis ignibus æther,
Queis in monte ſuo reparabilis aſſonat Echo?
Felicem jam noſco diem; redit agmine dulci
Ecce meus Princeps, ſceptrumque capeſſit avorum.
Salve magne Parens patriæ, fate ſanguine Divûm.
Quàm tuus adventus reficit Plebemque, Patreſque?
Quàm Batavis ad nos eſt expectatus ab oris?
Non ſic Arctoæ gentes, quas luce malignâ
Menſibus infauſtis nubes involverat atra,
Exiliunt, radios cum ſpargit in æra Titan,
Primos, & croceâ colluſtrat lampade terras;
Non ſic exiliunt, ut geſtit Arauſio Solem
Læta videre ſuum, ſuperas emergere in oras.
O quam fauſta dies, niveo ſignanda lapillo,
Affulget nobis, noſtriſque intermicat Aſtris!
Non jam perpeſſu quædam aſpera ſæpe tuliſſe
Conquerimur, neque nos jam tædet ſortis iniquæ
Præteritæ, quicquid mentes cruciaverat olim

Hæc

Hac mercede placet, Princeps hæc lumine vultus
Lenit, noſque jubet modò res ſperare ſecundas.
O mîte ingenium, & manſuetum Principis almi?
Qui jubet eſſe ratas ſpes, quas præcepimus ægri.
Quique ſuis iterum Saturnia ſæcula condit,
Auraicus tanquam Princeps, delapſus ab Aſtris.
Mactè eſto modò ſorte tuâ. Sic aurea ſæcla
Mauritii, Frederici, Henrici, acreſque Philippi,
Wilhelmi Henrici, divinæ ſtirpis origo
Reſtituere ſuis atavorum laude coruſci.
Illorum preſſo calcans veſtigia greſſu,
MAGNE HEROS, patribus ſoboles non degener, Vrbi
Huicce dies reddis, quos credidit illa periſſe.
Credidit ah leviter, ſed lævâ mente popellus,
Qui quondam fulſere dies abiiſſe, nec unquam
Eſſe reverſuros; verum queis uſus ab annis
Venerat, aiebant, te cum maturior ætas
Firmaret, cives æterna in ſede locares
Ipſe tuos.
Nunc hoc tempus adeſt, nunc grata ſupervenit hora,
Quâ quantum Princeps adoleſcit corpore, tantum
Mente viget, rerum ut ſiat tutela ſuarum.
Atque ideo GALLVS magnum IVSTI incrementum,
Pignus reſtituit conſanguinitate propinquo.
O ſuperi juſtis oculis qui humana videtis,
Præmia tam IVSTO vos digna rependite REGI,
Et facite ut magno meditanti grandia GALLO
Hic vir, & hic factus citò vir ſua commodet arma,
Queis Genitor Flandros olim disjecit, & urbes
Victor ovans, ſublimis equo, tremefecit Iberas.
Tum Numidæ infrenes, & fax infamis Aſrorum,
Certatim blandi Regis juga ſponte ſubibunt.

Proh Dij! quando erit ille dies, quo laude paternâ
Clarus, Hyperboreo ſecum trahet orbe revulſos
Ille meus Princeps Batavos, omneſque Britannos,
Vt colla Aſrorum Gallo ſervilia tradat?
O tunc quantus ego, quantus bicchabor ad aras
Phœbe tuas, quanto ſupplex clamore rogabo
Infundas animo totam Permeſſidos undam,
Vt præclara mei collaudem Principis acta.
Hæc certò eventent, ſpondet ſic Augur Apollo.
Ibit in has terras modò Rex, ubi monſtra creantur,
Aureus huic Princeps comitem ſe junget, & omnes
Victor uterque feros Garamantas pellet ad Indos.
Hic tuus eſt Princeps, Phœbi cortina remugiit.
Hic ſecum ducet, cum mox adoleverit ætas
Per mare, per terras præſtantes Marte viros, qui
Disjicient Feſſam, Argerium, Memphimque, Marocumque,
Et domitis Aſris Nili caput ipſe recludet
Admirabundus, quod nulli oſtenderit unquam,
Victoremque illa ſtatuet regione propinquum.
Hæc, Rex, ni fallor, referes: ſed qua tibi palma
Digna ſatis tribui porterit, Clariſſime Præſes?
Hæreo, nec poßum, largos niſi gurges in hauſtus
Fonte tuo emanet, Muſarum ut percitus æſtro
Grande tuum ingenium laudem, intentoſque labores
Quos toleras, vigileſque tuo pro Principe curas.
O quoties Phœbus poſtquam luſtraſſet utrumque
Mundum feſtinans ſua per veſtigia vidit
Impalleſcentem chartis, ut munus obires
Sacrum, quod Princeps tibi demandaverat uni
Vſibus edocto longis, rerumque perito,
Queis ſuſtentantur; tum queis collapſa reſurgunt
Marmorea, illa priùs fuerant que ſaxea regna.

Indo-

Indoluit graviter Phœbus ſua Caſtra relinqui,
Et cætu avelli, quo non præſtantior alter
Ad numeros Vatum doctorum frangere verba,
Verum vt perſenſit decus immortale parari,
Tum tibi, tum natis, tum qui naſcentur ab illis
Per memores faſtos, animi gravis ira reſidit,
Atque inter Muſas ſic dicitur eſſe locutus,
Heroem ſua Muſa beat, ſic auguror, aſtris.
Verum hodie Heros virtus, quâ claret vbique
Altiùs exceſſit, caput & ſuper extulit aſtra.
Heu prius anguſto ſplendebat limite clauſa,
Donec in has oras Parnaſſi gloria quondam
Balſacius, grandi Muſarum adduxerat aurâ.
Sed modò, Pierides, magnum tranſcendit Olympum,
Poſtquam magnifica prudens patefecit in Aula
Regis Gallorum, quicquid ſapientia poſſet
Sollers & mitis, magnâ admirante catervâ
Doctrinæ omnigenæ tum Græcæ, tumque Latinæ,
Obſtupuere omnes ſcire hunc, Quinquertio quantum
Democritus, naturam intus ſcrutatus & extra.
Artibus his quamvis in ſe converterit Aulam,
Hoc, quanquam Deus ipſe, magis mirabile duco
Tempore quod noſtro cunctando reſtituit rem
Principis egregii quæ retrò lapſa ruiſſet,
Hunc niſi Gallorum PRINCEPS miſiſſet ad Aulam;
Hæc tripode effatus tacuit.
Quid mihi tunc animi, Præſes clariſſime, credis
Ipſe fuiſſe, virum cum te Patareus Apollo
Hac vice veridicus ſapientem dixit, vt olim
Illum ſorbitio quem ſuſtulit atra cicutæ.
Lætitiâ exilui, tum quod tu judice Phœbo
Sis ſapiens, tum quod placidis circumvolet alis

Fama ingens, Batavas quæ jam tranſmiſit in oras.
Quæcumque in Regis Gallorum feceris Aula,
Sedulus Auraico pro Principe, quem tibi vinctum
Arcta fides adeò vinclis conſtringit, ut illi
Poſtea conſilii ſemper ſtes proxima cervix.
I modo, ego grandi cantabo propempticon ore,
Et ventis fauſtè ſpirantibus ipſe videbis.
O qui complexus, & gaudia quanta recepto
Mecænate meo; verſus hic pangit & alter
Sollicitus capiti lauros reverenter adaptat,
Quod compos voti redeas feliciter illuc,
Quo te vota vocant, exili ego thuris acerrâ.
Libavi, ne ſperne tamen, doctiſſime vatum,
Mica Deos placat ſuperos, modò ſponte litemus.

Il luy répondit, Vir doctiſſime, quæ de Principe noſtro tam facundè pronunciaſti, nemo neget veritati eſſe apprimè conſentanea: quæ de me addere voluiſti, ipſe meæ mihi tenuitatis conſcius, planè non agnoſco. Cæterùm Academiæ commodis, cujus nomine me allocutus es, pro virili inſerviam, & tibi proinde operam omnem meam libentiſſimè commodabo.

C'eſt aſſez entretenir ce Miniſtre de leurs Alteſſes: il eſt iuſte de luy donner quelque relache, & de renvoyer au lendemain les civilités des autres Corps de l'Eſtat. Comme la nuict approchoit chacun ſe retira à la ville pour le laiſſer en liberté, & pour aller

ler allumer des feux de joye devant ſa maiſon pour ceſte heureuſe arrivée. Jamais les ſujets de ce Prince n'eurent plus de ſujet de témoigner leur joye qu'en cette journée d'Avril : Ils peuvent conter ce jour qui leur a amené ce digne Miniſtre, entre les plus heureux de leur vie, puis qu'apres trois ans & demi d'attente, ils le voyent repoſer dans la maiſon de leur Maiſtre, où il eſt venu pour calmer les orages de l'Eſtat, & pour y eſtablir un profond repos. Certes ſi l'on luy a rendu à ſon arrivée tout l'honneur que l'Eſtat pouvoit rendre, n'en meritoit il pas davantage ? Il avoit travaillé ſi heureuſement, & n'eſtoit il pas juſte qu'il receuïllit quelques fruits de ſes travaux ? On ſçait aſſés quelles ont eſté ſes peines & ſes fatigues, & les traverſes qu'il a recëues dans ſa negociation pendant le temps qu'il a eſté en France, (qu'il appelle ordinairement le temps de ſon exil.) Il a eſté contraint, de faire deux penibles voyages en Angleterre, & tout cela pour le bien & le repos de l'Eſtat. Peuple Orangeois vous ſerez ingrat au dernier point, ſi le ſouvenir de tant de bienfaits paſſe jamais de vos memoires.

Le lendemain toutes les perſonnes de qualité de l'Eſtat, & pluſieurs autres du voiſinage ſe trouverent à ſon lever, avec un grand nombre d'autres perſonnes du Tiers Eſtat. Les Capucins furent les

premiers qui l'approcherent, & le Gardien de cette famille luy parla en ces termes.

Monſieur, L'un des plus ſçavants Perſonnages des ſiecles paſſéz n'a, ſi me ſemble, jamais mieux parlé que quand il a dit, que toutes choſes finiſſent pour recommencer, & qu'il n'eſt rien qui ne revienne apres avoir faict un long voyage : *(Omnia incipiunt cùm deſierint : Ideo finiuntur ut fiant. Tertull.)* Ainſi voyons nous que toutes les ſaiſons ſe deſtruiſent ſucceſſivement, l'une cede la place à l'autre ſoubz l'eſperance de revenir bien toſt, & de trouver ſa vie dans ſa mort: l'Eſté ſuit tousjours le Printemps, l'Automne l'Eſté, l'Hyver l'Automne, & le Printemps l'Hiver, & comme ſi c' eſtoit un cercle qui n'a point de termes, toutes les ſaiſons ne ſemblent mourir que pour revivre, (*Omnia incipiunt cum deſierint : Ideo finiuntur ut fiant,*)

I'obſerve le meſme ordre dans l'œconomie de la Terre, laquelle ne deſpouïlle les arbres de leurs fueilles & de leurs fruicts que pour leur rendre avec uſure toutes les années leur premiers ornements : la Nature n'eſt pas moins induſtrieuſe au partage qu'elle faict de la nuict & du jour, qui ſe ſuivent avec tant de promptitude que l'un porte tousjours l'autre en croupe, ils s' eſtouffent l' un l' autre pour ſe donner mutuellement la vie & pour ſe reproduire apres s' eſtre

s'eſtre aneantis: *Ideo finiuntur ut fiant;* les Aſtres ſuivent le meſme branle ; car s'ils bruſlent, c'eſt apres avoir perdu leur eſclat, & s'ils nous donnent leur lumiere, c'eſt apres avoir eſté dans les tenebres : la Lune ſe releve tous les mois de ſes deffaillances, le Soleil reprend tous les matins ſa liberté & lés applaudiſſemens qu'il reçoit à ſon lever generalement de toutes les creatures, nous le font conſiderer comme un Prince qui revient du combat, & qui vient de faire quelque nouvelle conqueſte: *Omnia Incipiunt &c.*

C'eſt Monſieur la remarque que je fais de cet Eſtat, qui ſembloit eſtre pendant pluſieurs jours enſeveli dans les tenebres : mais par une prudence qui vous eſt ſinguliere, & par une conduite qui vous eſt ſpeciale, vous venez pour luy donner ſon jour & pour le remetre dans ſon premier embonpoint : auſſi toute la Principauté d'Orange vous doit regarder & conſiderer comme un autre Phœnix, qui vient pour luy faire trouver ſa vie dans ſes cendres.

Ceſte faveur, Monſieur, nous en doit faire eſperer une deuxieme, & apres que par vos ſoings & par voſtre ſage & prudente conduite, nous aurons veu ceſt Eſtat tout entierement reduit ſoubs l'entiere juriſdiction de ſon Prince ſouverain & legitime, nous devons encore attendre de vos bontez la reu-

nion

nion des cœurs, qui ſemblent avoir eſté diviſés juſques à preſent, & nous pouvons dire de vous, ce qu'un Grand Pere de l'Egliſe (c'eſt ſaint Gregoire de Nazianze) diſoit autres fois des ames qu'il avoit ſoubz ſa conduite, qu'elles n'avoient rien tant en horreur que la ſedition, & la diſcorde, que le riche ne bleſſera pas le pauvre, & que le fort ne violentera pas le foible: & quoy que par un reſſort de la Providence qui nous eſt juſques à preſent caché, toutes les Perſonnes de la Principauté ne ſoient pas vnies en matiere de Religion, elles u'auront pourtant qu'un cœur pour s'entr'aymer mutuellement, & pour continuer leurs ſinçeres & fidelles obeïſſances à leur Prince ſouverain & legitime, & pour recognoiſtre les ſoins, les travaux, les peines & fatigues que vous avez priſes pour les remettre dans leur premiere liberté.

C'eſt, Monſieur, le ſouhait que les Capucins de la ville d'Orange vous font, & la parolle que vous en porte au nom de tous le Gardien, quoy qu'indigne, d'une maiſon fondée par le haut & puiſſant Prince Philippe Guilhaume, & les aſſeurances qu'ils vous donnent tres tous en voſtre particulier, d'eſtre, Monſieur, vos tres humbles & tres obeïſſans ſerviteurs.

Il leur repondit, qu'il leur eſtoit extremement obligé

obligé de ce qu'ils avoient pris la peine de monter si haut, qu'ils devoient estre asseurés qu'ils seroient tousjours protegés par leurs Alteſſes: & qu'ils trouveroient dans l'Estat toute sorte de bon traittement, qu'il les prioit d'exhorter le peuple de leur communion à la paix & à la concorde, affin que les esprits fussent reünis, qu'il en feroit autant envers ceux de la Religion: que pour toute autre chose de leur intereſt, il leur offroit ses services, & qu'il ne manqueroit pas de les aller visiter dans leur Convent. Ce discours des Capucins fut bien tost suivi d'un autre, qui fut prononcé par le Sieur Bernard le fils, Advocat de la communauté de la ville de Courtezon. Les Consuls avec leur Conseil s'estoient rendus dés bon matin à Orange, & comme Monsieur de Zulichem sortoit de sa chambre, pour aller à la chambre des Princes, où il estoit attendu par Messieurs du Chapitre d'Orange, il fut arresté dans la chambre qui est au bout de la galerie, par ces Consuls qui l'attendoient; & leur Advocat luy fit ce discours.

On louë le Mont Olimpe, Monsieur, pour estre si haut eslevé, que de la cime on voit l'une & l'autre des Mers, & descouvrant tout ce qui s'y passe, on peut facilement eviter les surprises, & demeurer en asseurance.

Ce Chasteau, Monsieur, bien qu'il ne soit plus

dans ſon ancien & pompeux eſclat, nous paroit aujourd'huy à voſtre arrivée ce Mont ſacré, veu qu'apres y avoir reſtabli l'authorité de ſon Alteſſe, vous verrez d'iceluy & deſcouvrirez tout ce qui ſe paſſera dans l'Eſtat, & par voſtre prudence le tirerez de la miſere où les diviſions & deſordres l'ont reduit, & luy donnerez une paix & tranquillité aſſeurée.

C'eſt ceſte paix apres laquelle nous avons long temps ſouſpiré, que vous ſeul nous avez procurée & portée, & qui nous faict dire avec le Prophete au Pſeaume 117. que le jour de voſtre arrivée en ceſt Eſtat, *Eſt le jour que le Seigneur a faict, & que nous devons nous rejouir en iceluy.*

En effect, Monſieur, tous les bons Sujets de ſon Alteſſe, & particulierement ceux de la Ville de Courtezon, changent maintenant les accents lugubres, qu'ils ont tenu durant cinq années, en chants d'allegreſſe, à cauſe de voſtre heureuſe arrivée, & apres avoir long temps bruſlé d'un impatient deſir de voir l'authorité de leur legitime Prince reſtablie dans ceſt Eſtat, conduit par le ſage gouvernement de ſon Alteſſe Madame, ils ceſſent d'accuſer le Soleil de pareſſe & de ſon mouvement trop tardif, qui ſembloit envier à leur bonne fortune la naiſſance du jour de voſtre arrivée.

Mais enfin, apres une longue attente, voicy, Mon-

Monſieur, le beau jour éclos : c'eſt ce jour auquel le Soleil de l'authorité de noſtre Souverain, qui a eſté ſi long temps eſclipſée par les brouïllards des diviſions & partialitez, ſe leve ſur noſtre horizon, & recommence heureuſement ſa carriere.

Il commence, Monſieur, ſoubs la regence & conduite de ceſte Auguſte Princeſſe ſon Alteſſe Madame, qui ſeule par la force de ſon divin eſprit a ſurmonté toutes les grandes difficultez qu'on avoit formées pour empecher la reſtitution de ceſt Eſtat, & a faict reluire à travers les nuées de la confuſion & du deſordre où l'on l'avoit envelopé, tant de prudence & de courage en ſa conduite, qu'eſtant aſſiſtée de vos bons & ſages conſeils, elle nous a affranchis de toutes les calamitez & miſeres ſoubs leſquelles nous gemiſſions.

C'eſt ce qui nous oblige de dreſſer continuellement nos vœux au Ciel pour ſa proſperité & longue vie, en attendant de luy donner le temoignage du reſſentiment que nous en avons, & la remercier treshumblement de la grace qu'elle nous a faite de vous diſpoſer à venir porter la paix dans cet Eſtat, où, vivants ſoubs les ordres qu'il vous plairra nous preſcrire de ſa part, nous nous eſtimerons auſſi aſſeurez & heureux que les Soldats enrollez ſoubs Marcellus, appellé l'eſpée de la Republique, ſoubs Fâ-

bius, nommé ſon bouclier, & ſoubs Marc Antoine, qualifié deffenſeur des miſeres publiques, puis que vous poſſedez avec eminence les vertus, & perfections de ces trois grands perſonnages, dont vous avez rendu, & rendez tous les jours des preuves authentiques & admirables, & ſur tout en la pourſuitte de l'evacuation de ce Chaſteau, au moyen de laquelle les captifs ont recouvré la liberté, ceux qui chancelloient dans leurs eſperances ont eſté raffermis, les rebelles ont eſté contraints de ſe contenir, & les fidelles ſujets de ſon Alteſſe comblez d'une joye incroyable, & principalement ceux de la Ville de Courtezon, qui vienent par mon organe vous teſmoigner l'obligation qu'ils vous ont, & en meſme temps leurs tres humbles reſpects & obeïſſances.

Ce jeune Advocat prononça ce diſcours fort hardiment & de bonne grace, & apres que Monſieur de Zulichem euſt remercié les dits Conſuls de leur civilité, & qu'il leur eut fait entendre que leurs Alteſſes eſtoient bien perſuadées de leur fidelité, qui depuis long temps avoit eſté cognue dans les occaſions, il paſſa dans la chambre des Princes, où il ne fut pas plûſtoſt entré que Meſſieurs du Clergé luy rendirent cette civilité par la bouche de leur grand Vicaire.

Mon-

Monſieur, Bien que nous ayons desja faict cognoiſtre tous nos ſentiments à leurs Alteſſes, Monſeigneur noſtre Prince, & Madame la Princeſſe Douairiere, par la Lettre que nous euſmes l'honneur de leur eſcrire au commencement de nos troubles, & que nous ne doutions point qu'elles ne ſoient perſuadées, l'une & l'autre, du parfaict attachement que nous avons pour elles, nous avons creu neantmoins que ce ſeroit manquer au veritable zele que nous avons pour leurs ſervices, ſi dans cette occaſion nous ne venions vous aſſeurer, nous meſmes, Monſieur, que nous ſommes encore pleins du meſme eſprit qui nous a faict agir juſques à cette heure, & que toutes les revolutions differentes ne nous ont rien faict perdre de la veneration que nous avons pour leurs perſonnes.

Il eſt juſte, Monſieur, que vous, qui avez part aux ſecret de ſon Alteſſe, vous ayez part auſſi à ce qu'il y a de plus ſecret & de plus eſſentiel dans noſtre conduite, & que vous qui eſtes informé de la bonté & de la douceur de Monſeigneur noſtre Prince, vous le ſoyez auſſi de la ſoumiſſion & de la fidelité de ſes plus veritables ſujects.

Quand la Religion que nous profeſſons ne nous inſpireroit pas du reſpect pour noſtre legitime Prince, & qu'elle ne nous engageroit pas puiſſam-

nent à expoſer nos vies, & à repandre noſtre ſang pour deffendre ſes interets, l'obligation eſtroitte que nous avons aux Princes à qui il a ſuccedé, nous y attache ſi fortement, qu'il n'eſt pas en noſtre pouvoir de rien imaginer, ni de rien faire qui puiſſe choquer tant ſoit peu la fidelité que nous luy avons voüée.

Nous esperons, Monſieur, que Monſeigneur noſtre Prince, qui reigne heureuſement à preſent, conſervera cet eſprit de tendreſſe & de bienveuïllance avec lequel ſes illuſtres Anceſtres nous ont protegé hautement, & qu'il ne permettra pas que les Privileges qu'ils nous ont accordez, & dont nous avons jouï paiſiblement jusques à ceſte heure, ſoient impunement meſpriſez par ceux à qui il a confié ſon pouvoir dans cet Eſtat.

Mais de quelle maniere qu'il en uſe, nous recevrons tousjours avec un profond reſpect ce caractere de grandeur que Dieu a imprimé dans ſa Perſonne, nous ſerons bien aiſes de faire cognoitre par nos actions, que nous prefererons ſes interets aux nôtres, & qu'à la Religion prés, il n'y a rien au monde que nous ne faſſions pour le perſuader que de tous ſes ſujets nous ſommes les plus fidelles & les plus ſoubmis

Cette harangue pleine de ſoûmiſſion pour leurs Al-

Alteſſes, fut ſuivie d'une favorable réponſe: car Monſieur de Zulichem apres les avoir remercié de la peine qu'ils s'eſtoient donnée, les aſſeura, que leurs Alteſſes n'avoient autre deſſein que de les faire jouïr paiſiblement de toutes les immunitez, & de tous les privileges qui leur avoient eſté desjà accordez par les Princes, & que quoy qu'ils ne fuſſent pas de meſme communion avec ſon Alteſſe, neantmoins ils ſeroient touſiours en pleine liberté dans ſon Eſtat: qu'au reſte il les prioit de travailler de leur coſté au repos du public, qui ne devoit pas eſtre troublé par la diverſité de Religion: que chacun croyoit d'aller au Ciel par le chemin qu'il avoit pris, & que puis que ceux d'une & d'autre Religion tendoient à un meſme but, quoy que par des differents moyens, il ne devoient pas eſtre diviſez ny s'en aigrir les uns contre les autres, vivants dans une meſme ſocieté civile, dautant plus que ſon Alteſſe les regardoit tous egalement comme ſes enfans.

Apres que Meſſieurs du Clergé ſe furent retirez, Monſieur de Zulichem paſſa dans la grande Sale, où il reçeut les civilitez de la communauté de Jonquieres par l'organe du Sieur Aymard Advocat, qui luy parla en ces termes.

Monſieur, Les Conſuls du lieu de Jonquieres viennent vous rendre leurs tres-humbles reſpects,

&

& vous aſſeurer de la part qu'ils ont priſe aux rejouïſſances publiques ſur le ſujet de voſtre arrivée. Comme ils n'ont pas moins ſenti que le reſte des Sujets de ſon Alteſſe, la peſanteur du joug ſoubs lequel ils ont tous gemi pendant pluſieurs années : Ils n'attendoient pas avec moins d'impatience la venuë de leur liberateur : & s'ils n'ont pas faict eſclatter autresfois leurs douleurs en murmures & accuſations à l'exemple de pluſieurs autres, ce n'a point eſté par un deffaut de zele, & de bonne intention, ainſi qu' on a voulu ſans doute vous perſuader; mais la crainte leur lioit la langue, & eſtouffoit tous leurs ſentiments. L'interregne qu' ils voyoient durer ſi long temps, jettoit le trouble & la conſternation dans les courages les plus hardis: C'eſtoit une Eclipſe de l'authorité ſouveraine de ſon Alteſſe, pendant laquelle les Corps politiques qui y ſont, & en reçoivent le mouvement & la vie, ſouffroient un notable dechet de leur force & de leur vigueur, & eſtoient preſques tombez dans la langueur & la deffaillance: Mais à preſent que la Divine Providence, voulant arreſter le cours de nos maux, a levé tous les obſtacles qui nous deſroboient la lumiere, & les influences de ce Soleil, nos cœurs, qui eſtoient cy devant ſerrez d'un excés de triſteſſe & de dueil, s' épanouïſſent de contentement & de joye au favorable aſpect qu' ils en ren-

rencontrent en voſtre perſonne, & la Communauté pour laquelle je parle, n'a pas eſté pluſtoſt frapée de ſes premiers rayons, que comme la celebre ſtatuë de Memnon, toute muëtte qu'elle a eſté dans la ſaiſon des gemiſſemens & des plaintes, elle a rompu ſon timide ſilence, pour meſler les accens de ſa voix parmi les acclamations publiques, & venir vous deſcouvrir par ce diſcours les juſtes & fidelles ſentiments de ſes habitans envers leur legitime Prince, en attendant que l'occaſion les faſſe cognoiſtre par les effects.

Mais apres avoir ſatisfaict à ce que nous devons à ſon Alteſſe en ceſte rencontre; il eſt bien juſte que nous témoignions quelque recognoiſſance pour un ſi grand bien à ſon Miniſtre qui nous l'a procuré: Ouy, Monſieur, que voſtre modeſtie ne s'en offenſe pas, l'heureuſe revolution qui nous delivre d'une domination eſtrangere, pour nous rendre à noſtre Souverain, eſt un fruict de voſtre induſtrie, & de vos travaux; & ſi quelcun doit partager avec vous ceſte gloire, ce ſont ceux qui ont faict le choix de voſtre perſonne pour l'employ dont vous venez de vous acquiter; car on avoit beſoin d'un eſprit de voſtre portée, pour bien connoiſtre & deſmeſler les intrigues des Cours où vous avez eſté envoyé, pour accommoder ſa conduite à leurs differens interets,

& pour ſçavoir l'art de prendre, comme vous avez faict par vos adreſſes d'une prudente negociation, une place qui auroit reſiſté aux efforts d'une Armée entre les mains du Monarque qui la tenoit.

De ſi glorieux commencemens nous donnent lieu d'eſperer que vous acheverez voſtre ouvrage, & que comme la naiſſance d'Apollon arreſta l'Iſle de Delphes qui eſtoit auparavant flotante & agitée par les ondes, auſſi vous, Monſieur, qui par voſtre profonde erudition meritez dans l'Empire des Muſes le rang que ce Dieu de la fabuleuſe antiquité y tenoit, n'affermirez pas ſeulement par voſtre arrivée en ce pays l'authorité chancellante de ſon Alteſſe, mais vous aſſeurerez encore le repos d'un Eſtat, qui depuis quelque temps eſt dans un branle & un mouvement perpetuel; que vous eſtoufferez cet eſprit de tempeſte qui regne parmi nous, & qui a rompu l'union & la mutuelle correſpondence des parties d'un meſme corps; que vous abolirez ce nom odieux de parti, pour rejoindre les cœurs les plus diviſez par le lien d'une commune obeiſſance aux volontez d'un meſme Maiſtre; & qu'enfin par un juſte reſtabliſſement de toutes choſes en leur premier eſtat, vous fairés qu'elles iront leur train ordinaire, confondant les vaines & ambitieuſes eſperances de ceux qui ſe ſont perſuadez que le ſupplice & la ruine de leurs

enne-

enemis devoient faire leur recompenſe & leur bonne fortune ; vous jetterez les fondements d'une ferme & ſolide paix, qui faira refleurir ceſte Principauté, & attirera dans ſon enceinte par la douceur de la domination ſous laquelle on y vivra, & de la tranquilité qu'on y gouſtera, une foule continuelle d'eſtrangers, qui viendra augmenter le nombre de nos habitans, & les commoditez de noſtre commerce ; en façon que, comme Auguſte autresfois ſe vantoit d'avoir trouvé Rome baſtie de brique & de terre, & de l'avoir laiſſée toute brillante de Marbre & de Porphire, de meſme nous pourrons dire ſans vous flatter, qu'ayant trouvé ceſt Eſtat tout difforme & defiguré par la licence & le malheur des troubles paſſez, vous luy aurez donné avant que d'en partir, une nouvelle face.

Ainſi nous aurons ſuject de benir la mauvaiſe cauſe, qui aurá produit un ſi bon effect ; nous baiſerons les verges qui nous ont chaſtiés, puis qu'il ſortira tant de bien des playes qu'elles nous ont faites; & nous eſprouverons que les calamitez publiques, qui ont devancé voſtre venuë, ont reſſemblé à des coups de foudre qui devoient eſtre ſuivis d'une pluye de benedictions, & ont eſté comme des rudes trenchées ; qu'il falloit que ceſte Principauté ſouffrit, pour enfanter le bonheur, auquel les Conſuls de

Jonquieres contribueront tousjours par tout ce qui dependra de la fidelle ſoubmiſſion de leur volontez à celle de ſon Alteſſe. C'eſt la ſincere proteſtation qu'ils vous en font, & à vous, Monſieur, en particulier, qu'ils ne ſont pas moins par l'eſtime & la veneration qu'ils ont pour voſtre merite, & par la recognoiſſance qu'ils doivent aux bons offices que vous avez rendu à l'Eſtat, que par le reſpect du Miniſtere que vous exercez, & de l'authorité qui vous a eſté commiſe, vos tres-humbles & tres obeïſſans Serviteurs.

Monſieur, (luy reſpondit Monſieur de Zulichem, en s'addreſſant au Sieur Aymard) je vous remercie du diſcours que vous venez de prononcer avec tant d'eloquence; la Communauté pour laquelle vous me parlez, doit eſtre aſſeurée de la protection de ſon Alteſſe: Je veux croire avec vous que la crainte a empeſché les habitans de ce lieu là, de faire leur devoir, mais j'eſpere qu'à l'advenir ils connoiſtront la douceur du regne de leur Maiſtre, & que cela les obligera d'avoir beaucoup de zele pour ſon ſervice: J'iray vous voir, Meſſieurs, (parlant aux Conſuls) & diray à tout voſtre peuple de Jonquieres, que s'ils voyoient ſon Alteſſe, il n'aymeroient jamais aucun autre Prince, & que, pour moy, je ſuis plein d'affection à leur rendre tout le ſervice dont ils pourront me juger capable.

Le

Le Consistoire de l'Eglize Reformée de Courtezon ne voulut pas estre des derniers, à tesmoigner à Monsieur de Zulichem la satisfaction que ceste Eglize reçevoit de l'heureux changement qui estoit arrivé à l'Estat, & de son arrivée, qui alloit calmer tous les troubles passez. Le Sieur Bernard, Pasteur en ceste Eglize, accompagné des Anciens dudit Consistoire, porta la parole, & luy dit:

Monsieur, Nous apprenons dans l'un des livres de Samuel, que lors que les habitans de Bethlehem virent approcher d'eux cest homme de Dieu, quand il alloit oindre David, que l'Eternel avoit choisi pour estre Roy sur Israel; les Anciens de la Ville tout effrayez accoururent au devant de luy, & luy dirent, ne viens tu que pour bien? & le Prophete repondit, je ne viens que pour bien: il est arrivé, Monsieur, quelque chose de fort semblable en cette importante occasion. Les habitans de la Ville de Courtezon, qui avec les autres fideles Sujets de nostre Souverain, avoient soupiré pendant plus de trois années apres vostre venuë, ayant enfin apris que vous estiés prest d'entrer dans la Capitale de cet Estat, sortirent tous de ses murailles: vous les vites donner à vostre entrée des tesmoignages publics d'une joye extraordinaire, & voicy maintenant les Anciens du Consistoire de l'Eglize que

Dieu a receuilli dans cette bienheureuſe Ville, (qui par un agreable effect de vos peines ſera à l'advenir une vraye Betlehem, une Ville de paix) les voicy, Monſieur, pour vous rendre leurs juſtes ſoubmiſſions. Ils ſont venus vers vous comme les Anciens Betlehemites vers l'homme de Dieu: Ils vous regardent comme un autre Samuel, qui vient, non pour oindre un nouveau Roy ſur eux, mais comme ce grand homme dont la divine providence à voulu ſe ſervir, pour procurer le reſtabliſſement de l'authorité ſouveraine de ſon oinct en ceſt Eſtat. Les voicy, Monſieur, pour benir en voſtre preſence le Dieu de miſericorde, de ce qu'il a favorablement eſcouté nos vœux; il s'eſt laiſſé toucher à nos plaintes, il a eu pitié de nos maux, & nous a enfin rendus les objets de ſa beneficence: Nous eſperons de ſa grace, qu'à l'avenir nous menerons une vie toute heureuſe, ſous la domination de ſon Alteſſe, à qui nous iirons ſolemnellement en la perſonne d'un de ſes plus auguſtes Miniſtres, que nous ſouffririons pluſtoſt tout ce que la cruauté a de plus inhumain, que de relacher tant ſoit peu des ſentimens de la fidelité que nous luy devons: nous nous promettons de la conduite de cette incomparable Princeſſe, dont les ſoins extraordinaires nous ont rendu le plus heureux peuple de l'Univers, qu'à la

ſuite

ſuite nous jouïrons dautant de douceur & de joye, que le malheur des années paſſées avoit faict ſentir à nos cœurs d'amertume & de triſteſſe. Tous les fideles, qui ont ouï parler de noſtre bonheur, le regardent avec joye, & ſe joignent avec nous, pour benir celuy qui en eſt l'Autheur; les ennemis de ceſt Eſtat en gemiſſent & en ſouſpirent; & voyans cette divine abondance de perfections dont Dieu a enrichi ſon Alteſſe Madame, ſa tres profonde ſageſſe, le feu charmant de ſon eſprit, & les raviſſantes lumieres de ſon jugement, ils la regardent avec des ſentimens de veneration & de crainte: Toutes ces rares qualités ont paru dans un tres beau jour, en la conduite de cette grande affaire qui vient d' eſtre achevée. Mais, Monſieur, permettez moy de dire icy, que la force de ſon jugement s'eſt faict ſur tout remarquer au chois qu' elle a fait de voſtre perſonne pour cette importante negociation; & en effect outre qu'elle a ſuivi en cela l' eſtime de feu ſon Alteſſe Monſeigneur le Prince de triomphante & d'immortelle memoire, qui vous avoit choiſi pour eſtre le depoſitaire de ſes plus chers ſecrets, elle a aſſeurement employé en cette occaſion, celuy des hommes qui a avec le plus davantage toutes les parties qui étoient neceſſaires pour un heureux ſuccez: Il s' agiſſoit de paroiſtre à la Cour la plus polie

de

de l'Univers : He ! qui eſt ce qui pouvoit eſtre plus propre pour cet employ que vous, Monſieur, dont le merite extraordinaire y a faict tant de bruit desjà depuis pluſieurs années ? Vous, que les plus ſçavans & les plus polis de ceux qui la compoſent & qui la ſuivent, eſtiment & cheriſſent, & regardent comme le plus beau genie de ſon ſiecle, & comme le protecteur des Muſes ſçavantes : Il falloit entrer le Cabinet d'un grand Roy, pour y traicter une affaire infiniment difficile & delicate : He ! qui pouvoit mieux reuſſir dans ceſt epineux deſſein, que vous, Monſieur, que la France & que la Hollande regardent comme cette perſonne extraordinaire en qui ſe rencontre un miraculeux aſſemblage de toutes les graces des belles lettres, & de tous les dons qui peuvent rendre un excellent politique, & un parfaict homme d'Eſtat ? Il s'agiſſoit enfin de ſurmonter une infinite d'obſtacles, que les ennemis de l'Eſtat & de l'Eglize y apportoient à tout moment, & qui ont rendu le ſuccés de cette affaire tres long & tres difficile : He ! qui eſt ce qui euſt peu ſurmonter toutes ces difficultez, ſi non celuy à qui une admirable fermeté d'ame, une louable patience, & une inesbranlable conſtance, font porter avec juſtice le nom de Conſtant par excellence ? Non, Monſieur, aucun autre que vous n'auroit

jamais

jamais ſi heureuſement reüſſi; nous devons à vos travaux le bonheur de nos jours, la paix de l'Eſtat, le repos de nos familles, & la conſolation de noſtre Eglize. Ce ſont là des veritez que nous publions hautement dans nos aſſemblées, les Peres & les Meres les enſeignent à leurs enfans, pour en eterniſer le ſouvenir, & nous les avons ſi avant gravées dans noſtre memoire, qu' elles n' en ſçauroient jamais eſtre effacées : Voſtre nom illuſtre ſera à jamais en benediction à noſtre Eglize, pour laquelle nous prenons la liberté de ſolliciter vos affections; vous ſuppliant avec une profonde humilité de l'honorer de voſtre bienveuïllance; vous aſſeurant que nous demanderons ſans ceſſe à Dieu par des prieres tres ardentes, qu'il luy plaiſe de conſerver cherement voſtre perſonne au bien de ceſt Eſtat, à la conſolation de ſon Eglize, & à la joye de tous ceux qui ont l'honneur de vous apartenir; faictes nous la grace, d'eſtre perſuadé de cette verité, & que nous ſommes avec reſpect, vos tres-humbles & tres-obeïſſans Serviteurs.

Sur ce compliment Monſieur de Zulichem repartit qu' il ſe rejouïſſoit de les veoir ſi ſenſibles du grand bienfaict que venoit de leur procurer la ſeule prudente direction de ſon Alteſſe Madame; mais que pour la part qu'ils ſembloient luy vouloir attri-

buer au ſuccez de ceſte conduite, il ne ſe l'appliqueroit jamais, comme ne l'ayant meritée en aucune ſorte. Au reſte qu'il leur ſçavoit beaucoup de gré de la bonne volonté qu'ils avoient prins la peine de luy teſmoigner, & ſeroit bien ayſe de le pouvoir faire paroiſtre aux occaſions du bien de leur Eglize, & de celuy d'un chacun d'eux en particulier.

La Communauté de Gigondas mit fin à toutes les Harangues, & les Conſuls eſtants aſſiſtez du Sieur de Bedarrides, Advocat tres fameux; qui pouvoit eſtre diſpenſé de ceſt employ, attendu ſon âge avancé, mais qui le prit agreablement, pour teſmoigner la joye qu'il avoit de voir une journée ſi ſatisfaiſante, prononça ce diſcours.

Monſieur, Ce ne ſont pas les Conſuls & Deputés du lieu de Gigondas que voicy, qui au nom de leur Communauté ſentans leur cœur, comme le mien, tout rempli de joye & d'allegreſſe, en font retentir l'air: c'eſt tout l'Eſtat, Monſieur, qui par une exultation tres legitime, s'eſt eſcrié comme vous avez veu, & s'eſcrie encore avec le Prophete couronné,

La voicy l'heureuſe journée
Que DIEU a faicte à plein deſir,
Par nous ſoit joye demenée,
Et prenons en elle plaiſir.

Ce ne ſont pas encore les ſeuls Conſuls de Gigondas, c'eſt tout l'Eſtat bien intentionné, qui d'un cœur bruſlant de zele & d'une tres-reſpectueuſe affection pour ſon Alteſſe, pouſſe ſes plus ardentes prieres au Ciel pour ſa proſperité, & dit :

O Dieu Eternel, je te prie,
Je te prie, ton Roy maintien,
O Dieu, je te prie & reprie,
Sauve ton Roy & l'entretien.

Ce ne ſont pas, enfin, Monſieur, les ſeuls Conſuls de Gigondas, c'eſt tout l'Eſtat qui vous ſouhaite toute ſorte de benediction avec l'heureux accompliſſement de voſtre Deputation, & de tous vos deſirs, & qui ſans recourir à autre qu'à ce grand Prophete, vous parle ainſi :

Benit ſoit qui au nom tres digne
Du Seigneur eſt venu ici :
O vous de la maiſon divine,
Nous vous beniſſons tous auſſi.

Ouï, Monſieur, c'eſt tout l'Eſtat, mais principalement la Communauté de Gigondas, qui repute ceſte journée heureuſe, puis que, ſelon ſes deſirs reïterez, elle reſtablit abſolument ſadite Alteſſe, & ſans aucune dependance dans cette ſienne legitime Souveraineté : Elle y trouve de vray ſon plus grand plaiſir, & en rend graces immortelles au Souverain

de l'Univers, qui l'a faict contre toute apparence, & du moins contre l'eſperance & les deteſtables efforts de nos envieux & malveuïllans, qui ont, durant un luſtre entier, troublé noſtre repos, & projetté noſtre perpetuelle deſolation ; leſquels pour avoir procuré & obtenu le bouleverſement de nos ramparts, n'ont pas pourtant eu le pouvoir de nous priver de la protection de ce bras tout puiſſant, qui ſçait & peut, quand il luy ſemble bon, fléchir les cœurs & volontez des plus grands Monarques qui adorent ſon nom, & reconnoiſſent ſa ſupreme Majeſté, & les faict cooperer pour l'execution des ſienes.

Ouy, Monſieur, c'eſt tout l'Eſtat auſſi bien que ladite Communauté, qui prie & reprie du fonds du cœur celuy qui en eſt le ſeul ſcrutateur de maintenir ſadite Alteſſe, de luy donner longueur de jours favorables, heureuſe & nombreuſe poſterité, & autant de gloire, d'honneur & de haute renommée qu'à tous ſes plus qu'illuſtres Devanciers ſi bien ils l'ont portée avec admiration juſques aux quatre extremitez de la Terre, affin que ſoubs ſon regne à venir, comme ſoubs le leur paſſé, nous puiſſions vivre en repos & tranquillité, & ſoubs ſon appuy & la favorable aſſiſtance de ceſte incomparable & tres-prudente Princeſſe, qui a ſi heureuſement & avec tant de ſoin travaillé pour noſtre delivrance, eſtre en plus

grande

grande consideration en sa majorité que nous n'avons esté durant ses premieres années.

Ouï, Monsieur, c'est enfin tout l'Estat avec ladite Communauté qui benit vostre personne, & vous rend autant de graces que luy est possible, de ce qu'abandonnant vostre chere patrie, vous avez eu la bonté de passer quatrefois la Mer, & plus de trois de vos années chenuës en Païs estranger, pour nous faciliter l'advantage dont nous commençons de jouïr, & puis enfin de venir icy pour remettre le calme parmi nous, & nous procurer la paix, dont le legitime guerdon est la benediction, veu qu'elle ne peut que nous estre tres-advantageuse, pour nous faire revivre en union & concorde avec nos proches & concitoyens; apres que par une grande prudence reconnuë de tout le Monde par vos actions passées, vous aurez dissipé les mauvaises humeurs qui par nos inconsiderations nous ont depuis sept années des-unis à nostre tres-notable prejudice, ainsi que nous le recognoissons aujourd'huy, quoy que trop tard, aussi bien que les Phrygiens, & toutesfois assez tost, si nous & nos successeurs en pouvons profiter à l'advenir, pour ne respirer plus que le service de nostre Souverain.

A quoy, Monsieur, tout ceſt Estat se promet, connoissant vostre singuliere prudence, que vous vous

employerez inceſſamment, pour couronner voſtre Deputation, & ne laiſſer une ſi memorable œuvre imparfaicte, appliquant au nom & ſoubs l'authorité de ſadite Alteſſe (moyenant toutesfois la ſincerité de la repentance, & non autrement) le baume ſalutaire du pardon, affin qu'il ne reſte aucune cicatrice ſur les fautes paſſées avec autant de legereté que de mauvaiſe volonté, & continuées avec obſtination par le malheur du ſiecle, qui croit qu'il y va de noſtre honneur, de nous deſpartir avec raiſon de nos elections faictes ſans ſon aſſiſtance.

Les Conſuls, Monſieur, qui vous parlent par mon organe, ne recourent pas à ce pardon, ni pour leur particulier, ni pour le corps, qu'ils repreſentent: Dieu leur ayant faict la grace, d'eſtre & d'avoir eſté tousjours tres-fidelles, tres-obeïſſans & tres-affectionnez au ſervice de leur legitime Souverain, & proteſtent en pure verité devant Dieu & les hommes, qu'ils ſeront tels juſques au dernier ſoûpir de leur vies, preſts à l'expoſer pour ce ſuject avec tous leurs biens, & qu'ils ſeront à jamais, Monſieur, vos tres-humbles, tres-obeïſſans & tres-affectionnez Serviteurs.

La reſponſe de Monſieur de Zulichem fut toute pleine de teſmoignages de bonne volonté pour celuy qui avoit fait ce diſcours: Monſieur, luy dit il, voſtre

voſtre age vous pouvoit bien diſpenſer de la peine que vous avez voulu prendre: neantmoins je ſuis bien aiſe de voir aux perſonnes de tout âge une affection ſi ardente pour ſon Alteſſe, & en vous particulierement un zele tout de feu, quoy que l'age ait desja attiedi le ſang dans vos veines; c'eſt une marque que tout le Monde eſt extremement ſatisfaict, de voir l'authorité de ſon Alteſſe reſtablie dans ſon Eſtat, dequoy j'ay une joye toute particuliere. Je ne doute point que Dieu n'exauce les vœux que tant d'honneſtes gens conçoivent pour la proſperité de ſon Alteſſe, & les voſtres en particulier, dont je vous remercie au nom de mon Maiſtre: Soyez bien aſſeurés, Meſſieurs, que vivants dans la fidelité que vous luy promettez, il y a peu de peuples au Monde qui vivent plus heureux que vous ſerés ſous l'authorité d'un ſi bon Prince, qui vous aymera, & qui vous protegera: en mon particulier je vous remercie de tout ce que vous avez voulu dire en faveur de ma perſonne, tres-indigne de voſtre conſideration: Je fairay tout ce qui me ſera poſſible pour reſpondre aux eſperances que vous avez conçeuës de moy: Et ne manqueray pas, Meſſieurs, de vous en aller aſſeurer à Gigondas.

Voila tous les Diſcours, & toutes les Harangues, qui ont eſté prononcées à l'arrivée de Monſieur

ſieur de Zulichem, par tous les corps de l'Eſtat. Tout ce jour là & les ſuivants il fut occupé à reçevoir les civilitez des Dames, qni n'eurent pas moins d'empreſſement d'aller voir ce grand homme, qu'en avoient teſmoigné nos Gentilshommes. Elles eſtoient charmées de la douceur de ſon entretien, & de la civilité qu'elles reçevoient de ſa courtoiſie. Elles ne parlent dans leurs entretiens que du merite de ceſt Illuſtre, & de l'acceuïl favorable qu'elles ont reçeu en cette viſite; de ſorte que les eloges de ce ſexe valent bien leſdites Harangues qui ont eſté prononcées avec beaucoup d'apparat.

Le Mercredi apres ſon arrivée, il fit connoiſtre qu'il vouloit aller au Temple, pour rendre graces à Dieu de ſon heureuſe arrivée; ce qui obligea la Nobleſſe, la Bourgeoiſie, & tout ce qu'il y avoit d'honneſtes gens de la Ville, de monter au Chaſteau, pour l'accompagner à la devotion. Comme il n'avoit point encore eſté veu à la Ville, il ne fut pas pluſtoſt entré dans les ruës, qu'une foule de peuple qui les bordoient, crioit inceſſamment, Vive le Prince & ſon Alteſſe Madame, & il n'y avoit ni femme, ni enfant, qui ne luy dit en paſſant en ſon patois, La benediction de Dieu vous ſoit donnée. Il prit congé à la porte du Temple de toute la belle compagnie qui le ſuivoit, & particuliere-

ment

ment des Meſſieurs les Catholiquès, deſquels une bonne partie entra dans le Temple, pour entendre le ſermon, & ce qu'on y diroit en une occaſion ſi extraordinaire. Le Sieur de Chambrun Paſteur, qui pour lors eſtoit en fonction, ayant faict la premiere priere, fit chanter la derniere Pauſe du Pſeaume 118.

La pierre par ceux rejettée, & ce qui ſuit.

Et comme il y avoit dans ce Pſeaume divers paſſages qui pouvoient fournir un ſujet pour la ſaiſon, il expoſa ces paroles contenuës aux verſets 25. & 26. *Eternel, je te prie, delivre maintenant: Eternel, je te prie, donne maintenant proſperité. Benit ſoit celuy qui vient au nom de l'Eternel. Nous vous beniſſons de la maiſon de l'Eternel.* On avoit ſouhaité de voir ce Sermon tout au long dans ceſt ouvrage: mais parce qu'il le groſſiroit extremement, nous l'avons ſupprimé. Il ſuffira de ſçavoir, que ce Miniſtre ſur la fin de ce Sermon donna la benediction à ſon Alteſſe, à ſon Alteſſe Madame, & à Monſieur de Zulichem, & qu'il rapporta en ces trois benedictions tous les ſouhaits que l'on peut faire en une rencontre de cette nature: dequoy tout ſon Auditoire fut fort ſatisfait, auſſi bien que de tout le corps de ſon action. Apres que Monſieur de Zulichem euſt donné à la devotion le temps que l'on employe d'ordinaire à ces exerci-

ces de pieté ; il voulut donner quelques moments à la curioſité,& ſe rendit pour ceſt effet à la Place du Cirque, pour y contempler ce ſuperbe Edifice, que nous devons à la venerable antiquité, ſuivi de la meſme compagnie, qui l'avoit accompagné. Il ne fut pas pluſtoſt entré dans cette grande Place qu'il entendit des voix qui ſortoient de cette muraille, criants, Vive le Prince. Il s'informa de ceux qui eſtoient prés de ſa perſonne, qu'eſtoit ce que cela ? & le Sieur de Chambrun qui l'accompagnoit, s'eſtant trouvé prez de luy, luy dit que s'eſtoient des pauvres priſonniers, qui prenoient part à la joye publique, nonobſtant leur malheur; & voyant Monſieur de Zulichem en fort bonne humeur, il crût que ſa charge luy pouvoit donner la liberté de luy demander grace pour eux, & luy ayant dit les ſubjets de leur detention, dont l'un n'eſtoit que d'eſtre accuſé d'avoir mal parlé du Prince, à l'inſtance & de l'advis meſme de ceux de Meſſieurs du Parlement là preſent, il leur accorda leur liberté au nom de ſon Alteſſe, proviſionellement & juſques à ce qu'il plairoit à icelle d'en diſpoſer autrement. Apres une ſi bonne œuvre, il s'arreſta quelque temps à regarder ce pan de Muraille, l'un des plus beaux ouvrages que les Romains ayent dreſſé dans toute l'eſtendue de leur Empire : Il admiroit ceſte ſtructu-

re-

re, ces beaux portiques avec leurs Chapiteaux, & ſe faiſoit expliquer au Sieur de la Piſe, qui eſt fort ſçavant en cette matiere, ce qui ne ſe pouvoit pas dabord comprendre. Ce jour n'a pas eſté le ſeul auquel il a admiré cet Edifice; toutes les fois qu'il a paſſé eu cette Place, il s'y eſt arreſté, pour teſmoigner qu'il admiroit cet ouvrage & au prix d'iceluy ne trouvoit rien de conſiderable de tout ce que le ſiecle preſent taſche de produire de Majeſtueux. Comme il fut au pied du Chaſteau, il prit congé de la Compagnie pour ne luy donner pas la peine de monter ſi haut, & ayant appellé le Sieur de Lubieres, Conſeiller au Parlement, luy declara qu'il ſouhaitoit que le Parlement s'aſſemblaſt au pluſtoſt. Cet ordre ayant eſté donné, les Lettres de convocation furent envoyées aux Conſeillers qui ſont hors de l'Eſtat, qui ſe rendirent toſt apres à Orange, pour recevoir les ordres du Miniſtre de leurs Alteſſes : & chacun d'eux luy rendit en ſon particulier ſes civilitez.

En ſuitte leur ayant faict aſſigner le 21 du Mois, ces deux Corps ſe rendirent le matin au Chaſteau, & de meſme le Sieur Conſeiller Paul Drevon, l'un des deux de la nouvelle cruë, ſelon l'ordre que Monſieur de Zulichem luy en avoit faict donner, comme auſſi quand il fut queſtion de prendre place,

il luy aſſigna la ſienne devant le Sieur de Riconnieres, pour avoir eſté ſa reception anterieure à l'ouverture de la ſurvie de l'autre. Luy meſme s'eſtant placé dans une chaize à bras, au haut bout de la Table qui eſtoit longue, il commença à leur dire, qu'encor qu'il s'aſſeuraſt que ſa perſonne & le charactere avec lequel il paroiſſoit en ceſt Eſtat leur eſtoyent aſſez connus, il ne laiſſoit pas de trouver à propos de leur exhiber la Commiſſion de ſon Alteſſe: afin qu'ils euſſent connoiſſance de l'autorité dont elle avoit eu aggreable de l'honorer: Mais qu'au preallable il avoit à leur rendre une Lettre, par laquelle il avoit pleu au Roy de la Grand Bretagne lors de la concluſion du Traicté faict entre ſa Majeſté & les autres Princes Tuteurs de ſon Alteſſe, les informer du plein pouvoir qui avoit eſté deferé à ſon Alteſſe Madame la Princeſſe Douairiere au faict de la Tutele, & particulierement de la Regence de cet Eſtat.

La Lecture de ces deux pieçes ayant eſté faicte à haute voix pas le Sieur Sauzin, lors Greffier du Parlement, Monſieur de Zulichem prit la parole, & par un diſcours, auſſi grave qu'eloquent, leur repreſenta au long, comme le merveilleux excés de joye dont il avoit veu ces peuples emportez à ſon entrée dans l'Eſtat, l'avoit obligé de conclurre, que

ſans

ſans doubte ce devoit avoir eſté une eſtrange oppreſſion que celle dont ils venoient de ſortir. Ce qui le portant par divers degrez, qu'il leur ſpecifia, à la veritable ſource de ces calamitez, il finit ceſt Article par le ſainct paſſage, *Omne malum à te ipſo Iſrael*: Et en ſuitte leur ayant expoſé un peu vertement les juſtes ſubjets d'indignation que pluſieurs choſes paſſées avoient cauſé à leurs Alteſſes, tant au regard de ce que lors meſme qu'on avoit ſçeu les deux Princeſſes à la veille d'un accommodement abſolu, on n'avoit pas laiſſé de tenir les eaux troubles, pour y peſcher chacun ſelon ſon intereſt, que de ce qu'au lieu de ne faire que ſouffrir en patience la domination eſtrangere, pluſieurs s'eſtoient prevalus de la violence du Chaſteau, lequel s'ingeroit juſqu'à la Juſtice, la Police & les Finances de ſon Alteſſe, directement au contraire des ordres tres-expres & tres-equitables de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne, ſouvent retirez ſur ce ſujet. Pour concluſion il leur dit, que leurs Alteſſes deſirans diſpoſer les choſes à de nouvelles habitudes, au moyen deſquelles de pareils abus fuſſent prevenus à l'avenir, avoient trouvé à propos de leur faire ſçavoir par ſa bouche, qu'elles les tenoient tous enſemble & ſans exception de perſonne, preſens ou abſens, deſchargez du ſerment dont ils leur avoient eſté obli-

gez ; de ſorte qu'à l'heure qu'il parloit il n'y avoit ni Conſeiller à Orange, ni Advocat & Procureur General, ni Treſorier, ni Secretaire, ni Greffier de l'un ou de l'autre Corps.

Apres ce diſcours achevé, à la concluſion duquel tout le Monde ſe ſoubmit avec reſpect, ledit Sieur de Zulichem ayant faict quelque pauſe, reprit à leur dire, que c'eſtoit donc icy comme une nuée obſcure & noire qui paſſoit ſur leur teſtes, par où toutes choſes ſe trouvoient preſentement comme dans une Eclipſe: mais qu'ils venoient d'en eſtre advertis par celuy qui tousjours leur avoit promis & faict promettre, qu'il ne paroiſtroit point à Orange qu'avec la branche d'Olivier, en ſigne de paix à la main; qu'il alloit rentamer ſon diſcours, pour accomplir ceſte promeſſe.

Qu'ils l'avoient veu toucher à quelque partie d'une grande quantité de choſes paſſées, dont leurs Alteſſes ſçavoient bien avoir tout ſubject de ſe reſſentir, & qu'à tels Princes pourroient ils avoir à faire, qui malayſement les pourroient oublier: Mais qu'ils cognoiſſoient d'ancienneté la clemence & la douceur naturelle de ceux des Illuſtres Maiſons d'Orange & de Naſſau, qu'ils en avoient veu & reçeu beaucoup de grands teſmoignages ; qu'à preſent encor ils alloient en apprendre une preuve memorable.

rable, en ce que leurs Alteſſes s'eſtoient laiſſé induire en ſuite du Traicté faict en leurs nom avec le Roy de la Grand Bretagne & ſon Alteſſe Electorale de Brandenbourg, à couvrir & effacer tous deſordres & toutes fautes paſſées par une Amneſtie generale, & que la branche d'Olivier qu'il leur portoit, eſtoit l'inſtrument de cette Amneſtie qu'il leur preſentoit au nom de leurs dites Alteſſes, deſquelles il leur feroit ſçavoir les volontez glorieuſes apres que la lecture en auroit eſté faicte.

Ceſte lecture achevée, il leur repreſenta, que comme peu au paravant il leur avoit annoncé qu'il n'y avoit pour lors ni Conſeiller, ni Advocat & Procureur General, ni Treſorier, ni Greffier de l'un ou de l'autre corps à Orange, preſentement il leur declaroit que par la grace & bonté de leurs Alteſſes & en ſuite de laditte Amneſtie il y avoit Conſeillers, Advocat & Procureur General, Treſorier, Secretaire & Greffier, & tous autres Officiers en dependans, de tous leſquels leur Alteſſes ſe promettoyent qu'ils auroyent ſoin de s'acquitter de leur debvoir avec toute fidelité & obeiſſance.

Le Sieur de Soubiras là deſſus, comme en abſence du Sieur Payén Doyen de la Compagnie, apres des actions de grace rendues à leurs Alteſſes pour leurs grandes bontez, ſe mit en debvoir d'avan-

vancer quelque juſtification des actions du Parlement au ſubject de la ditte cruë & de la Regence declarée, en concluant toutesfois que la Compagnie eſtoit marrie s'il eſtoit arrivé aucune choſe qui depleuſt à leurs Alteſſes, des quelles ils eſtoyent preſts de recevoir & obſerver aveuglement tous les ordres en qualité de leurs tres-humbles, tres-obeïſſans & tres-fideles Serviteurs, Officiers & Subjets.

Le Sieur de Zulichem repartit audit Sieur de Soubiras, qu'il avoit prins la patience d'eſcoutter ſes raiſonnements juſqu'à là, mais que peut eſtre l'avoit il faut contre l'ordre qu'il en avoit, au moins que c'eſtoit contre la raiſon, apres que l'Amneſtie leur avoit eſté inſinuée: qu'on ne devoit pas croire, qu'il manquaſt d'aſſez forts arguments pour deſtruire les ſiens, & nommement ſur ce qu'il ne leur appartenoit pas ni à qui que ce fut, de s'attribuer la determination d'un ſi haut point, qu'eſt la Tutele de leur Souverain, auquel ils avoient oſé toucher, ſans l'adveu & conſentement univerſel de tout le Parentage de la Maiſon d'un & d'autre coſté: mais que dorenavant tous tels diſcours ſeroient hors de propos, puis que par la clemence de leurs Alteſſes, tout devoit demeurer oublié, pardonné, eſteint & aboli par ladite Amneſtie.

Il leur produiſit en ſuitte quelques Articles, portans

tans certaines conditions par luy imposées à ces deux Corps : Entre autres que chacun auroit à luy remettre une copie de sa Commission, qu'ils prieroient son Alteſſe Madame par Lettres, d'avoir agreable de leur en faire expedier des nouvelles, au contenu des quelles ils auroient à s'obliger des à presens par nouveau serment. Autres choses y avoit qui sont toutes couchées exactement dans les Registres du Parlement & du Domaine, où aussi se garde en termes formels ceſt incomparable Discours de Monsieur de Zulichem, dont je vien de donner quelqu'extraict en substance.

Ce dit nouveau Serment fut presté solemnellement par tous ensemble, declarans d'estre prests à obeïr aveuglement à touts ordres & reglemens qu'il plairoit à leurs Alteſſes de leur prescrire, en quoy ledit Sieur de Zulichem dit, qu'il prioit Dieu de les inspirer tous de son Saint Esprit, afin que doresavant leurs Alteſſes pûssent reçevoir les nouvelles d'Orange avec autant de contentement que jusques à present elles leur avoient causé de fascherie & d'indignation, par où ceſte Assemblée se termina.

Mais afin que ces Officiers fussent asseurez de la bonté de leur Maistre, ce digne Ministre leur voulut faire connoistre que tout estoit oublié par un beau festin, auquel il les invita à la sortie de cette

Aſſemblée, chacun beuvant de bon cœur à la ſanté de leurs Alteſſes, & parmy la resjouïſſance de ce feſtin chacun diſoit merveilles de la bonté & de la clemence de ſon Maiſtre.

Cependant comme ce ſage Miniſtre n'a point d'autre penſée, que de remedier aux abus qui s'eſtoient gliſſés dans l'Eſtat pendant l'Interregne, il travaille en ſuite à reformer le corps des Communautés: pour cet effet il envoye ſes ordres par eſcrit aux Conſuls tant d'Orange que des autres Villes, afin qu'on nomme dans les Maiſons de Ville les perſonnes qu'ils a choiſies pour porter le Chaperon, & celles qu'il a jugées capables d'entrer dans le Conſeil. Tout fut executé conformement à ſon ordre, & les nouveaux Conſuls de toutes les Communautez luy rendirent leurs reſpects, & l'aſſeurerent de leur fidelité. Au reſte quelques jours apres ſon arrivée, le Conſeil de la Ville d'Orange avoit deliberé, que pour la resjouïſſance publique on dreſſeroit un feu d'Artifice: Les Conſuls qui devoient bien toſt ſortir de charge, voulurent avoir les honneurs de ceſte resjouïſſance publique, & firent haſter l'ouvrier, afin que toutes choſes fuſſent preſtes pour le 24. Avril, qui eſt la veille de la feſte de Saint Marc, auquel jour on a accouſtumé de creér les Conſuls. Ce jour eſtant venu,

nu, les Conſuls monterent au Chaſteau, pour ſupplier Monſieur de Zulichem, d'honorer tout le public par ſa preſence: Il leur accorda ce qu'ils luy demandoient, & leur promit d'aller prendre ſa part du divertiſſement. Il deſcendit apres ſon diſner du Chaſteau, & employa le reſte de la journée à rendre la viſite à une partie des Dames qui avoient pris la peine de le ſaluër au Chaſteau: & ſur le ſoir ſe retira dans la maiſon du Sieur de Chambrun, pour y prendre ſa petite collation ordinaire, qui luy ſert de ſouppé. Si toſt que la nuict commença à paroiſtre bien obſcure, pour favoriſer le deſſein de ce feu, les Conſuls le vindrent prendre, & l'accompagnerent à la place du Cirque dans la maiſon du Sieur Bernard Advocat, où l'on avoit diſposé des places tres propres pour bien veoir tout ce qui ſe paſſeroit. Lors qu'il commença de paroiſtre dans ceſte place, qui eſtoit toute pleine de peuple, non ſeulement de l'Eſtat, mais encore des Provinces voiſines; on entendoit un nombre infini de voix confuſes, qui crioient, Vive le Prince: & ces voix ſe firent entendre juſques à ce que l'Ingenieur, apres avoir preſenté la meſche à Monſieur de Zulichem, mit le feu à ſa machine. Dans un moment on vit un grand feu regulier appuyé

contre la grande muraille du Cirque, qui repreſentoit parfaictement les Armes du Prince qui bruſloient, ſans neantmoins ſe conſumer. De moment en moment on voyoit ſortir de la gueule, des Lyons qui ſont dans les Armes, des Petards & des Serpentaux, qui s'eſlançoient bien avant dans la place; & qui par leurs mouvements faiſoient bien culbuter du Monde les uns ſur les autres; pluſieurs juppes y furent bruſlées, & les femmes & les filles qui ſe trouverent prez de ce feu, n'y trouverent, pas bien leur conte. Ces Armes qui bruſloient, eſtoient portées ſur un char de triomphe à quatre rouës, que la violence du feu faiſoit tourner à diverſes fois, & de temps en temps l'Ingenieur mettoit le feu à des caiſſes qui environnoient ces Armes, toutes pleines de fuſées, qui rempliſſoient l'air de feu, & ſembloient par leur eſlancement vouloir mettre de nouvelles eſtoiles au Firmament. Ce feu, qui dura environ demi heure, ayant eſté conſumé, Monſieur de Zulichem ſe retira au Chaſteau, où il fut encore accompagné par les Conſuls, pour veoir avec plaiſir des feneſtres dudit Chaſteau qui regardent ſur la Ville, un autre feu d'artifice, que l'on avoit preparé ſur la tour de la Maiſon publique. Dabord qu'on l'eut allumé,

mé, on y liſoit diſtinctement les paroles ainſi diſpoſées,

VIVE NASSAU.
VIVE AMELIE.

Chacun eſt curieux de voir ce ſecond feu, qui porte une ſi belle deviſe; mais comme il n'eſtoit pas facile de le voir ni des ruës, ni des places publiques, chacun monte ſur ſon toict, pour le voir plus commodement; de ſorte que ſi quelque eſtranger eut paſſé prez de la Ville ſans ſçavoir le ſuject qui amenoit tout ce peuple en ce lieu là, il eut ſans doubte crû, qu' ils eſtoient entierement devenus fols. On donna en ce meſme temps là le divertiſſement de pluſieurs fuſées, qui furent tirées de cette tour. Quelques jours apres, Monſieur de Zulichem alla au Parlement, pour expliquer pluſieurs volontés de ſon Maiſtre; quatre Officiers de cette Compagnie le receurent à la porte du Palais, & l'accompagnerent à la chambre du Conſeil, où il demeura aſſez long temps, pour traicter pluſieurs affaires, & le lendemain s'y rendit encore, pour aſſiſter à la reception du Sieur Chieſe, qui reuſſit à merveille dans les eſſais qui luy

furent donnés: dequoy on ne doit pas eſtre beaucoup ſurpris, puis que la bonté de ſon genie l'a faict parfaitement reüſſir dans les employs qu'il a eu pour divers affaires de conſideration. Mais il ne ſeroit pas juſte que je paſſaſſe ſous ſilence ce que noſtre ſçavant Miniſtre a faict en cet Eſtat, pour honorer les belles lettres qu'il poſſede dans la derniere perfection. On ſçait aſſez, que l'on doit mettre entre les plus beaux ornements de ceſte Principauté ceſte celebre Univerſité, qui y a eſté fondée depuis pluſieurs ſiecles. Il voulut l'honorer par ſa preſence, & aſſiſter à la promotion de trois Eſcoliers en Droit, qui furent preſentés par le Sieur Bouyer Advocat, jeune homme d'eſperance, & qui eſt en fort bonne reputation en ce Païs. Il fut reçeu à la porte du Palais par le Recteur de l'Univerſité, ſuivi des quatre plus anciens de ce corps, qui luy preſenterent un fauteuïl à la main droite du Vicechancelier, & apres que ces trois Eſcoliers eurent rendu leurs leçons avec applaudiſſement de la compagnie, leur Promoteur avant que leur donner le bonnet, prononça un Diſcours avec beaucoup de ſatisfaction de l'aſſiſtence, où les Eloges deus à leurs Alteſſes, & ceux qu'il voulut donner à leur digne Miniſtre là preſent, ne furent pas oubliez.

Ceſtui cy, comme il eſt infatigable pour ouïr les belles choſes, voulut encore aſſiſter à la leçon pu-

pub-

publique, qui fut faite par le Sieur Guib sur la premiere Odé de Pindare, qui fut comme son Oraison inaugurale en la charge de Principal du College. Il y eut grand monde qui l'accompagna à cette action, & les Regens s'acquittans de ce qu'ils devoient à cet Apollon de nos jours, le receurent à la porte de leur College, où il fut complimenté par le Regent de la troisiesme Classe; & en suite, il ouït quelques Vers Latins, qui furent recités de fort bonne grace par quelques Escoliers, desquels il conçeut fort bonne esperance. La leçon du Sieur Guib sur Pindare, est si docte, que les sçavants me sçauront bon gré de l'avoir couchée en ce lieu, puis qu'ils y verront une profonde erudition.

Præses Illustrissime.

EXpertus jampridem, sortem docentium miserrimam esse, atque hac tempestate, qua tristes Camœnæ sunt, variis casibus obnoxiam; constitueram, ut suadet Medicorum sapientissimus, in longis morbis solum vertere, & illuc unde originem duxeram, remis velisque properanter convolare. Verum accersitus, uti ferebatur, jussu tuo, Illustrissime Mecænas, nefas existimavi authoritatem tanti viri pertinaciter defugere, & meam qualemcunque opellam huic Academiæ, quæ instauratione fortassis indiget, segniter denegare. Quamobrem suasu amicorum, mutatâ sententiâ, quod nullus unquam Politicus versatili ingenio mihi exprobrabit, Arausiam bonæ mentis olim Emporium, festinus confugi, ut quanquam spectatus satis antiquo ludo iterum includerer, Grammatici & Rhetoris

munus

munus obiturus. Iniquum tamen eſſet, Vir Illuſtriſſime, hæc Muſarum ſacra illotis manibus adire, quanquam Occitania, florentiſſima Galliarum Provincia, ſatis nôrit, quid in Academia Nemauſenſi, infeliciter collapſa, olim præſtiterim; iniquum ſanè eſſet, hanc Rempublicam literariam Arauſione ſuſcipere, nullâ habitâ lectione coram te, qui harum literarum peritiſſimus es, quemque Eunapius quiſpiam μυσεῖον πεῖπαξ̃ν meritò nuncuparet. Igitur ego ex præſcripto virorum qui humanitatis callentiſſimi ſunt, incultæ meæ ſollertiæ, & impolitæ eruditionis ſpecimen tenue exhibebo, pauca ex primâ Ode Pindaricâ, more Rhetorum, retexendo, & ſi quis nodus te vindice dignus occurrat, ſummopere contendam, eruditam tuam cupiditatem haud vulgaribus explere. Sed jam tempus eſt in ſacra Pindari adyta intrare, quod ego lubens ago, fretus omine egregii viri Nicolai Heinſiii, prolis Parentis maximi, qui ita in Epiſtola ad doctiſſimum Brunonem de te loquitur,

Quicquid ages, quocunque vagam moderabere pinum,
Diriget afflatu vela ſecunda ſuo.

Fuit Pindarus Poëta Thebanus, non tamen ὗς βοιωτία, ejus enim prudentia monſtrat

Summos poſſe viros & magna exempla daturos
Vervecum in patria craſſoque ſub aëre naſci.

Fuit præterea Dithyrambopœus, Dithyramborum ſcriptor, de quibus pauca dicenda antequam aggrediar Odem retexere. Dithyrambus fuit hymnus Baccho ſacer, ut Apollini παίαν, Dianæ ὕμνος, Cereri ἴακχος, &c. ita nominatus à Baccho, qui Διθύραμβος dictus eſt, quem hoc nomine inſignitum exiſtimant, quod dicatur ἐκ δύο θυρῶν βαίνων, ut ait Ovidius,

Tutaque bis geniti ſunt incunabula Bacchi.

& qui λυθίραμβον nuncupant, quod Jupiter acclamarit λῦθι ῥάμμα *ſolvere ſutura*; nimis fortaſſe fabulosè in re ſeria jocantur: nolo tamen cornicum oculos configere, donec etymon vero congruentius mihi innotuerit. Quamobrem dicam duntaxat,

taxat, ſex illorum fuiſſe, ut loquuntur, proprietates: prima poſita fuit in vocibus, quas πλυσιλόχους, *verba ſeſquipedalia* appellant, qualium exempla occurrunt pluſcula apud Ariſtophanem in Comœdiis, & Epigrammate Hegeſandri in Philoſophos. Secundum genus Dithyramborum poſitum fuit in elocutione, tropis & figuris, ut cum metaphoræ longiùs ſunt petitæ, audaciores & inſolentiores, quanquam verba ipſa non ſint licentiùs compoſita; ut cum Pindarus vocat Chorodidaſcalum ſuum σκυτάλαν μοισῶν *Scytalen Muſarum*: hanc Scytalen Auſonius in Epiſtola ad Paulinum elegantiſſimè deſcribit,

Vel Lacedæmonium Scytalen imitare libelli
Segmina Pergamei, tereti circundata ligno,
Perpetuo inſcribens verſu: qui deinde ſolutus
Non reſpondentes paſſim dabit ordine formas.

quod non à σκύτος deducitur, quod corium ſignificat, cum baculum, ſive ramum reciſum nodis extantibus Scytala etiam ſignificet. Tertia proprietas Dithyramborum eſt in Syntaxi, cum hyperbata ſunt longiora & crebra, quorum exempla quoniam ubique apud Pindarum leguntur, à recenſendis ſupersedeo. Quarta proprietas eſt in ſublimitate ſermonis & diſpoſitionis, quam Enthuſiaſmum Dithyrambicum vocitabant, & amabilem inſaniam; hunc Enthuſiaſmum vino credebant adjuvari, juxta Proverbium οὐκ ἔστι διθύραμβος, ἢν ὕδωρ πίῃς Dithyrambus nullus eſt futurus ſi aquam bibas. Quinta proprietas eſt in numeris ſeu metris lege ſolutis, non quod ſint ſine ſuis numeris Dithyrambi, ſed quod metrorum Dithyrambicorum major ſit licentia quàm aliorum, ſiquidem Dithyrambicus aſſumere poteſt, quoſcunque pedes elegerit. Sexta proprietas eſt in modo Muſico, quo Dithyrambica dicebantur ea, quæ ad Phrygiam harmoniam pertinebant, ſicut ait Ariſtoteles ὁ διθύραμβος ὁμολογουμένως εἶναι δοκεῖ Φρύγιον. Ex omnibus Pindari ſcriptis ſuperſunt duntaxat quæ Olympia, Pythia, Iſthmia, & Nemea nominantur, ut conſtat ex Epigrammate Archiæ,

Τέτταρές εἰσιν ἀγῶνες ἀν' ἐνιαύσια, πάσαρες ἱροί,
Οἱ δύο μὲν θνητῶν, οἱ δύο δ' ἀθανάτων:
Ζωὶς, Λητοΐδας, Παλαίμονος, Ἀρχεμόροιο
Ἄθλα δὲ τῶν κότινος, μῆλα, σελινα, πῖτυς.

Hic tres voces explanandæ, Strophe, Antiſtrophe, & Epodos. Stropham cantantes à dextra ad ſiniſtram vertebantur ſaltatores. In Antiſtropha à ſiniſtra ad dextram movebantur. Epodon pronunciantes uno in loco ſtabant: Hinc emanavit Adagium in indoctum, ne tria quidem Steſichori noſti, quod non ſolum Pindarus, ſed etiam alii Lyrici, inprimis Steſichorus, vulgo Ctiſias, hac ternarii ſectione uteretur, quanquam conſtet δυάδας, & μονοστροφικὰς apud Pindarum haberi.

Prima Ode eſt in laudem Hieronis, Regis Syracuſanorum, qui equo celete, id eſt deſultorio à κέλλειν, τρέχειν ταχέως celeriter currere victoriam reportaverat. Conſtat hæc Ode exordio, propoſitione, confirmatione, digreſſione, & Epilogo. Exordium hujuſmodi eſt, Ludi Olympici omnibus præcellunt; quemadmodum aqua cæteris elementis, aurum metallis, Sol ſtellis præſtat. Prima σύγκρισις ſive comparatio, ἄριστον μὲν ὕδωρ aqua optima. Hic nollem Germanos malè ſibi ominari: Pindarus enim, vir minimè malus, ex ſententia Thaletis Mileſii & Homeri, aquam ſtatuit initium generationis omnium animatorum Ὠκεανόν τε θεῶν γένεσιν καὶ μητέρα τηθύν, & ſanè ſine aqua ζωογονηθῆναι non poſſunt ſemina: ſed tractent fabrilia fabri, hæc diſcutiant Philoſophi; ego, quod Grammaticorum eſt, ex ὗειν & δῶρον deducam quod ſit donum pluviæ; credebant enim veteres, aquam originem ducere ab aqua pluviatili, quæ per terræ ſpiramenta defluxerat in quoddam barathrum πῆλε μαλ' ἦχι βάθιστον ὑπὸ χθονός ἐστι βέρεθρον & poſteà ἐξ ὕπερ πάντες πόμοι & πᾶσα θάλασσα

Καὶ πᾶσαι κρῆναι, & νάματα μακρὰ νάουσι.

Secunda σύγκρισις eſt in hiſce verbis ὀδὲ χρυσὸς & ſtultitiam patiuntur opes, dum divitiis congeſtis ſuperbi & arrogantes

fiunt

fiunt homines. Hic ego locos auri communes non coacervabo, ne φιλοχρηματίας, ut in secunda Ode ἀστὴρ ἀρίζηλος, ἀλαθινὸν ἀνδρὶ φέγγος εἰ δέ μιν ἔχει τις, οἶδεν τὸ μέλλον. In hac secunda syncrisi minutias verborum non excutiam, sunt enim nimis vulgares; quamobrem ad tertiam festino, in hisce verbis, εἰ δ' ἄεθλα χαρύεν ἔλδεαι *nihil inter stellas Sole lucidius*, non dicam χαρύεν Doricam esse dialectum, & deduci à χηρὺς, ut apud Homerum ἠδ' ἴα χῆρυς, neque ἔλδεαι esse Ionicam, dicam duntaxat, & quantâ voce potero contendam, Solem esse elementum ignis, illudque quod somniant Peripatetici sub Lunæ concavo purum putum esse, otioforum hominum figmentum, qui non advertunt, debere fieri refractionem, dum radii Solares transmittuntur per diversa media, cum tamen nulla observetur donec radii perveniunt ad atmosphæram, vaporosam illam regionem quæ terram ambit; & ipse Aristoteles in meteoris ait ὁ κῦ σωρίτιαν πῦρ καλῶμεν οὐκ ἔστι πῦρ. Hic disquirendum esset, sit ne Sol μυδρὸς *lapis candens*, ut voluit Anaxagoras, sitne πύκνωμα κιονηρώδες *fartum puniceum*, ut statuerunt alii, quorum ingenia nimio suo fulgore perstrinxit Sol; hic si uspiam ἐπίχειν oportet, siquidem in Luce inaccessa habitat: hic multa dicenda essent de maculis & faculis, cur illarum via aliquando recta, aliquando inflexa & incurva, cur superficies concava ad nos convertatur, cur aliquando avertatur: Sed hæc disquirat illustrissimus tuus Filius, oculatissimus Astronomus & Machinali scientiâ clarissimus, qui conspicilia affabre fecit, quibus cum cœlum contemplatur, exclamantem videor audire illud Kepleri,

O multiscium & quovis Sceptro pretiosius perspicillum!

An qui te dextrâ tenet, is non Dominus operum Dei constituatur? ἥλιος quasi δήλιος manifestus, quod suis radiis omnia retegat, ἡλιος ὡς πάντα ἰδεῖ καὶ πάντα νοήσας. Cur Cœlum in hac syncrisi desertum nominetur, non dicam, cum Plutarchus, qui ὅμοιον οὐκ ἔχει ut ait Agathias, illius rationem red-

dat ſub finem libri de Iſide & Oſiride μήδ' ὀλυμπίας ἀγῶνα, & ita certamina Olympica reliquis præſtantiora, utpote in laudem Jovis celebrata. Hìc duntaxat noto, nihil de vulgari lectione mutandum eſſe, nam ſubintellecto ὥστε, optimè conſtat ſenſus, neque ſtatuenda hic eſt ulla antipſoſis, ut quidam arbitrantur, in voce ἰκομένης. Hìc præterea noto, ἑστίαν quamlibet domum ſignificare, & etiam convivium, ut apud Nazianzenum ἑστιάζειν τὸν ἀκολουθεῖν.

Θεμιστῖον ὃς ἀμφέπει & Hero Rex Syracuſanorum laudandus eſt, primò à Juſtitia, & rectè ſanè illa cæteris præmittitur, nam ut ait Phocylides ἡ δικαιοσύνη συλλήβδην πάσ' ἀρετ' ἐστίν, Herodianus vocem Θεμιστῖον acuit in antepenultima: Poëta tamen noſter circumflectit, quod etiam alibi in uſu reperitur. Secundò laudandus eſt à divitiis ἐυπολυμήλῳ σικελίᾳ, veterum enim divitiæ in re pecuaria & agraria conſiſtebant, unde virgines locupletes apud Homerum ἀλφεσιβοίαι nominantur. De Etymo Siciliæ, quæ Trinacria propter tria promontoria Pachynum, Lilybæum, & Peloru̇m à Poëtis dicitur, ſcripſit eruditiſſimus Bochartus in ſua ſacra Geographia: feraciſſimam fuiſſe hanc inſulam teſtantur Strabo & Athenæus, inprimis Marcus Tullius, qui in ſua Republica neque hoſpes, neque peregrinus erat; is in ſecunda Verrina ait, Marcum Catonem cellam penuariam Reipublicæ, & nutricem plebis Romanæ nominaſſe. Tertiò laudat à virtutibus φρένων κορυφᾶς ἀρετῶν ἀπὸ πασῶν, &c. ubi innuit in virtute Heroica, quæ omnium eſt apex & faſtigium, cæteris præſtitiſſe. Quartò ab amore Muſicæ, cjuſque peritia ἀγλαίζεται ᾠδῇ καὶ μουσικᾷς, &c. conviviis Muſicam adhibebant veteres δαιτὶ θεοὶ πίνουσιν ἑταίρῳ, convivalium concionum tria numerantur genera, Pæan, Aſacus, & Scolium. Pæanem, ait Plutarchus in convival. quæſt. Problemate primo, omnes ſimul unâ voce Deo concinebant; deinde conſequenter myrto unicuique rradita, quam cantionem Aſacum, & eo quod, qui myrtam acceperat, cantaret ἀπὸ ᾠδάσεις

&

& ἔχειν nominabant : posthæc Lyra circumferebatur, quam eruditus quisque capiebat & cantabat adaptans, imperitis vero non recipientibus Scolium vocabatur tanquam non commune. Neque facile alii existimant aliquam nominari ἀφ' τὸ πολύκαμπες τῆς ᾠδῆς. Sed quid ego cantionibus convivalibus veterum immoror, omissâ nostrâ Arausiacâ, quam ut olim Athenienses Harmodii melos, pueri innuptæque puellæ choros ducentes extra pomœria suaviter cantillabant. Ipse etiam, si meministi, cum vicos obires, ut Primores urbis salutares, sæpe sæpius audivisti puellulos & puellulas vix sexennes balbutiente voce, vernacula quædam carmina canere, quibus tibi gratulabantur de restituta Arausione, & sapientissimæ Principi Æmiliæ gratias ex animo habebant, quod jugum grave quorundam hominum qui Arci insederant, à suis cervicibus prudentiâ suâ depulisset. Hęc laus Hieronis est expressissima tuarum virtutum idea: Tu, Vir Illustrissime, æquitatis observantissimus, ut liquet ex aureo tuo effato tam opportune in Academico Senatu prolato, cum unus contenderet in Sacramento, quod jussu tuo Augustissimo Principi dixeram, hoc omissum fuisse, ne de Religione Reformata Pseudocatholicis verba fererem, aureo inquam tuo effato, quo monuisti quomodo deberem me gerere in provincia quam susceperam:

Tros Rutilusve fuat nullo discrimine habetor.

Divitias prætermitto, nam illas non putas esse summa bona, quæ fluxæ sunt & caducæ: veræ tuæ divitiæ sunt heroicæ illæ virtutes, quas ab omnibus heroibus mutuatus es, ut te virum admirandum faceres; non errabo forsan, si dixero, Hierona impolitum & inconditum fuisse Musicum si tecum conferatur, qui peritissimis artificibus gloriam præriperes. Longiùs sanè proferrem hasce Scholasticus cognitiones, sed longæ oscitationes quas trahunt Auditores nostri, qui spectant ἐξαλοιφώλιον & sæpè caput scalpunt, jubent ad metam properare. Quamobrem cum non minus magna sit virtus, scire tacere, quam

ſcire dicere: ego non pergam ulteriùs permiſſu tuo illis moleſtus eſſe; unicum duntaxat adjiciam, te ſummum gloriæ faſtigium attigiſſe; dum ſollertiſſimâ tuâ prudentiâ & indefeſſo labore curaſti, quod fauſtum felixque ſit, hunc Principatum Auguſtiſſimo ſuo Principi demum reſtitui. Condonabis tamen, Illuſtriſſime Præſes, ſi dixero, quanquam opus tuum ſit omnibus ſuis numeris abſolutiſſimum, nec habeat virtus heroica quo altius ire poſſit, condonabis, inquam, ſi dixero, unicum adhuc deeſſe: dicam ſanè, nec tacitus ullius cogitationes reformidabo. Refert Philo Judæus, cum ſupremas rerum omnium Creator hunc Mundum ectypum creaſſet, ipſum, ut more ſuo ἀλληγορεῖ ex adminiſtris quæſiviſſe, quid de opere ſuo cenſerent; refert, inquam, dixiſſe unum, deeſſe vocem, quæ ſummi opificis ſapientiam per totum Mundum differret. Illud ipſum dicam ego (nam vos Dii in terra eſtis) opus tuum perfectiſſimum eſt, opus tuum abſolutiſſimum, deeſt tamen vox, quæ quoquoverſum circumferat quid cunctando pro Auguſtiſſimo Principe in Galliis feceris. Hanc vocem tibi ſubminiſtrabit hæc Academia, ſi curaveris ut ſapientiſſima Princeps Profeſſoribus, quorum virtutibus obſtat res anguſta domi, quidpiam elargiatur; hæc ſanè benefacta non malè locata erunt, nam illi, illi vocem ſubminiſtrabunt, quæ ad poſteros tranſmittet Auguſtiſſimam Heroinam tuo Miniſterio hunc Principatum infeliciter collapſum, manu ſua poſuiſſe. Dixi.

Voilà ceſte leçon, qui fut eſcoutée avec ſatisfaction par tous ceux qui la pouvoient bien entendre: Elle confirma Monſieur de Zulichem dans la bonne opinion qu'il avoit desjà conçeuë de celuy qui en eſtoit l'autheur. Mais afin de ne rien oublier pour honorer les belles Lettres, il voulut encore aſſiſter quel-

quelques jours apres, à des Theſes publiques de Philoſophie, qui avoient eſté compoſées par le Sieur Convenant, Docteur en Medecine, & Profeſſeur en Philoſophie.

Cependant tout ſe prepare pour la ſolemnité qui devoit eſtre faite au jour de la publication de l'Amneſtie, & quoy que Monſieur de Zulichem donne quelques moments à ces divertiſſements d' eſprit, dont je viens de parler, ſes plus ſerieuſes penſées ſont occupées à faire paroiſtre en public la clemence de ſon Maiſtre: Pour cet effet il ordonna aux Conſuls de faire dreſſer deux Eſchaffauts dans la grande Place du Cirque, qui obeïſſans promptement à cet ordre, firent en ſorte que tout fut diſposé pour le 7 du mois de May. Les ordres ſont envoyés cependant par toutes les Communautés de l'Eſtat, portants commandements à tous les Conſuls & Conſeillers des Maiſons de Ville, de ſe rendre audit jour à Orange, pour aſſiſter à la publication de l'Amneſtie, & d' en advertir le peuple, afin qu' il y vienne pour preſter le ſerment de fidelité au Prince. Le jour arreſté eſtant venu, ceux qui avoient eſté mandés ſe trouverent au rendés vous, accompagnés d'une grande multitude de peuple que la curioſité, ou le deſir de teſmoigner fidelité à ſon Prince, avoient attirée de tous les lieux de l'Eſtat & des Provinces

voi-

voiſines. Environ les neuf heures du matin, Monſieur de Zulichem fut adverti que tout eſtoit preſt, & qu'il pouvoit deſcendre du Chaſteau pour authoriſer ceſte Action publique. Les Conſuls de toutes les Communautez de l'Eſtat furent au Chaſteau, pour le prendre, accompagnés de toute la Nobleſſe & de beaucoup de peuple. Et le Parlement en corps eſtoit au pied du Chaſteau, où il l'attendoit pour l'accompagner juſques à cette place publique. Dabord que ſes Gardes commencerent à paroiſtre à l'entrée de ceſte grande Place, quatre Trompettes qui l'attendoient en cet endroit, commencerent à faire retentir l'air par leur fanfares, qui l'accompagnerent jusques à ce qu'il euſt pris ſa place ſur le premier Eſchafaut, ou il euſt de la peine à ſe rendre, à cauſe de la grande foule du monde. Mais avant que je face le recit de ce qui ſe paſſa en cette action ſolemnelle, il ne ſera pas hors de propos que je repreſente comme toutes choſes eſtoient disposées. Ceux qui ont eſté curieux de voir beaucoup de pays, & qui ont veu la Place du Cirque, qui eſt dans la Ville d'Orange, peuvent aſſez juger, qu'il y a fort peu de Places dans les villes de la France, qui ſoient de plus grande eſtenduë, que celles où eſtoit cette belle Compagnie. Elle a du coſté de ſon Midy, un pan de muraille comme il a eſté en partie remarqué cy deſſus,

des

des plus elevez que l'on puisse voir, qui est la face d'un Cirque basti depuis plus de 18 siecles par les Romains. C'estoit contre cette muraille au milieu de la Place qui est presque ovale, qu'estoit appuyé un grande Eschaffaut, au milieu duquel il y avoit le Throsne du Prince couvert de Damas bleu avec sa crespine d'argent, & au dessus un Daiz de la mesme estoffe. Au bas de ce Throsne, deux pas plus avant sur l'Eschaffaut, il y avoit un fauteuïl couvert de taffetas bleu pour Monsieur de Zulichem: adroite & à gauche & d'un pied ou deux plus reculé que ce fauteuïl il y avoit des chaises pour les Conseillers du Parlement, qui faisoient la figure d'une demi-ovale. A la main gauche de ses Officiers il y avoit une autre chaise un peu reculée pour l'Advocat & Procureur General de son Altesse: & de l'autre costé, il y avoit une Table avec deux chaises pour les Greffiers du Domaine & du Parlement. Vis à vis de cest Eschaffaut on en voyoit un autre; mais de beaucoup plus bas, où les Capitaines de Iustice, Consuls & Conseillers de Maisons des Villes de l'Estat avoient pris leur Place, chacun selon son rang: & tout le reste de la Place estoit rempli de monde de toute condition, de tout sexe & de tout age, à la reserve des Dames, qui faisoient une agreable Tapisserie aux feneſtres des maisons qui regardent dans

cette Place, meſmes les Arbres qui y ſont plantez tout le long d'un petit canal, eſtoient entierement chargez de monde, dont une partie appreſta à rire à la Compagnie par la cheute qu'elle fit d'un Arbre, qui eſtant extremement chargée ſur les branches; elle ſe rompit, & fit faire un beau parterre à ceux qui s'y eſtoient nichés. Lors que Monſieur de Zulichem eut pris ſa place; & la Cour de Parlement apres luy, les Huiſſiers de la Cour, qui occupoient les bouts du premier Eſchaffaut, firent faire ſilence à tout ce grand peuple, qui eſtant dans la confuſion ne pouvoit qu'exciter un bruit épouvantable: & en ce meſme temps le Sieur de Sylvius Advocat & Procureur General de ſon Alteſſe, ſe leva de ſon ſiege; & apres avoir demandé à Monſieur de Zulichem, s'il trouvoit à propos que l'on commençat, & luy ayant reſpondu qu'il le pouvoit faire, ledit Advocat ayant ſalué de ſon Bonnet la Cour & toute la Compagnie, dit ces paroles.

Meſſieurs, Ce Throſne qui eſt dreſſé, eſt le ſiege de noſtre grand Prince, d'où il a prononcé ceſt Arreſt de clemence, qui ſera bien toſt leu en voſtre preſence. Il eſt juſte que ſa bonté paroiſſe en publicq, & que tout ce grand peuple ſache, à quel Prince il a à faire, qui couvre gracieuſement tous ſes manquemens. C'eſt pour cela, Meſſieurs, que je requiers

quiers de vous, que vous ordonniez que ces Patentes d'Amneſtie ſoient leuës, enſemble l'Ordonnance du Seigneur de Zulichem icy preſent.

Apres cette requiſition de l'Advocat General, le Sieur de Soubiras, qui faiſoit la fonction de Preſident, en qualité de Doyen de la Cour, ſe leva pour recueillir les avis, premierement de Monſieur de Zulichem, & puis de ladite Cour, & commença à faire opiner par ceux qui eſtoient à la main droite de Monſieur de Zulichem: en ſuite, il fit opiner ceux qui eſtoient à ſa main gauche. Apres avoir receuïlli les advis, il prononça cet Arreſt: *La Cour, en laquelle eſtoit le Seigneur de Zulichem, premier Conſeiller de ſon Alteſſe, & ſon Deputé extraordinaire au reglement des affaires de cet Eſtat, a ordonné & ordonne, que tout preſentement lecture ſera faicte de l'Amneſtie accordée par ſon Alteſſe à ſes ſujets, & en ſuite l'Ordonnance dudit Seigneur de Zulichem donnée en conſequence le 2. May, avec les Privileges & Immunitez accordées à la Cité d'Orange par nos Sereniſſimes Princes de glorieuſe memoire.* Ayant prononcé ceſt Arreſt, il s'addreſſa au Greffier du Domaine, & luy ordonna de lire l'Amneſtie, en conſequence l'Ordonnance du Seigneur de Zulichem, & leſdits Privileges. Le Sieur Sauzin, Conſeiller & Greffier du Domaine obeïſſant à ce commandement, leut cette Amneſtie, que j'ay voulu inſerer en cet ouvrage, afin qne cha-

cun aye connoiſſance de la grande clemence de ſon Alteſſe.

AMNESTIE.

GUILLAUME HENRY par la Grace de Dieu Prince d' Orange, Comte de Naſſau, Catzenellebogen, Vianden, Dietz, Lingen, Meurs, Buren, Leerdam, &c. Marquis de la Vere & de Flſſinge, Seigneur & Baron de Breda, de la Ville de Grave, & Pays de Cuycq, Dieſt, Grimbergue, Herſtal, Cranendoncq, Warneſton, Arlay, Noſeroy, Saint Vyth, Daesbourg, Polanen, Willemſtadt, Niervaert, Yſelſteyn, Steenbergue, Saint Martensdicq, Geertruydenberg, les Hautes & Baſſes Zwalues, Naeldwick, &c. Viſconte hereditaire d'Anvers, & de Beſançon, &c. A tous ceux qui ces preſentes verront, Salut: Sçavoir faiſons, comme à l'exemple des Seigneurs Princes nos Predeceſſeurs, nous avons eſté tousjours fort affectionnez pour le bien de nos bons ſujets de la Principauté d'Orange d'une & d'autre Religion, & taſché de prevenir tous inconvenients qui ſeroient capables de troubler leur repos; nous avons veu avec un extreme regret & deſplaiſir que depuis quelques années en çà, ladite Principauté a eſté agitée de pluſieurs deſordres & commotions arri-

arrivées au sujet de l' inexecution de certains Edicts tres-salutaires, que pour bonnes considerations avions trouvé à propos d'y envoyer en date du 3 May 1658. chose dont les circonstances, &, apres tout, les pernicieuses suites nous sont tellement à contre cœur, que volontiers nous nous deportons d' en faire aucun recit particulier, pour mesme nous divertir de la pensée que tres-justement pourrions avoir de nous ressentir de plusieurs incidents, qui se trouveroient avoir merité plustost la rigueur de nostre justice, que la douceur de nostre grace: A ces causes, & pour encor tesmoigner combien nous desirons de faire cesser la desunion causée par les susdits desordres parmy nos bons sujets, & les remettre tous dans une parfaicte union & concorde, à laquelle nous nous asseurons que nostre exemple les animera, quand ils auront soing de considerer, que nonobstant les choses susdittes, nous avons la bonté d' y contribuer de nostre costé: De l' advis de son Altesse Madame la Princesse Douariere d'Orange, nostre tres-honnorée Ayeule & Tutrice, faisant tant pour elle qu'au nom de sa Majesté le Roy de la Grande Bretagne, & de son Altesse Electorale de Brandenbourg, nos tres-honnorez Seigneurs Oncles & Tuteurs, & par iceux declarée Regente de nostre dite Principauté: Avons ordonné & ordonnons par ceste, que ledit

noſtre Edict demeurant ferme & ſtable ſans contradiction, la memoire de toutes autres choſes paſſées d'une part & d'autre, au ſujet deſdites commotions, demeurera eſteinte & aſſoupie, comme choſe non avenue, ne ſera permis à noſtre Advocat & Procureur General, ny à autre perſonne publique ny privée en quelque temps ou pour quelque occaſion que ce ſoit, d'en faire aucune mention, recherche ou pourſuitte, directement ny indirectement: deffendons en ſuite à tous nos ſujets de quelque Religion, eſtat & qualité qu'ils ſoyent, d'en renouveller la memoire, s'attaquer, injurier ny provoquer l'un l'autre par reproches de ce qui s'eſt paſſé pour quelque pretexte & cauſe que ce ſoit; en diſputer, conteſter, quereller n'y s'outrager, ou s'offenſer de faict ou de parole; ains ſe contenir & vivre enſemble comme freres, amys & concitoyens, ſur peine aux contrevenants d'eſtre punis comme infracteurs de la paix, & perturbateurs du repos public: car tel eſt noſtre plaiſir. Fait ſous noſtre grand Seau, & Signature de ſadite Alteſſe, noſtre tres-honnorée Ayeule, en la qualité ſuſdite: A la Haye le dernier Decembre 1664.

AMELIE Princeſſe d'Orange.

Par Ordonnance de ſon Alteſſe,

L. BUYSERO.

Decla-

Declaration faicte en suite de ladite Amnestie par Messire CONSTANTIN HUYGENS, Chevalier, Seigneur de Zulichem, Zeelhem, Monikelandt, &c. Premier Conseiller de son Alteſſe, & son Deputé Extraordinaire au reglement des affaires de ceſt Estat.

COmme en vertu & conformité de l'Amnestie generale, gracieusement accordée par son Alteſſe à tous ses Officiers, & bons Subjets de la Ville & Principauté d'Orange, toutes rancunes, animositez, differens & querelles survenues, & fomentées pour cause de differentes Religions, ou autres quelconques, ayant relation aux derniers troubles de l'Estat, doivent demeurer absolument estaintes, & abolies: Je declare en outre, & en vertu du pouvoir dont il a pleu à son Alteſſe m'honorer, que tous Arrests & Jugemens donnez par contumace, en causes de la nature que dessus, depuis l'occupation du Chasteau par la puissance estrangere, des à present sont, & seront tenus cassez, nuls, & comme non advenus; parties mises hors de Cour & de procez; & silence imposé à l'Advocat & Procureur General de son Alteſſe, au regard de quiconque ce soit que la chose puisse concerner. Faict au Chasteau d'Orange le 6. May 1665.

Cette lecture ayant eſté faicte, l'Advocat General ſe leva derechef, pour demander à la Cour, que ces Lettres Patentes fuſſent regiſtrées, & que tous les ſujects de l'Eſtat euſſent à renouveller le ſerment de fidelité. Voicy le diſcours qu'il prononça.

MESSIEURS;

CEs Lettres patentes & Edicts qui ont eſté preſentement leus de voſtre ordonnance, portent non ſeulement l'expreſſion de la volonté de ſon Alteſſe, mais auſſy la cauſe de cette volonté, & la raiſon de cette cauſe, qui eſt l'ame de la Loy. Sa volonté eſt de faire jouïr les ſujects de l'une & de l'autre Religion du benefice des Edicts de pacification, & que la memoire de tout ce qui s'eſt faict & paſsé à l'occaſion des derniers mouvements, demeure pour jamais eſteinte & ſupprimée; la cauſe, pour reſtablir le calme & maintenir la paix dans ſon Eſtat & entre ſes ſujects; la raiſon, que la paix faict tout le bon heur des Eſtats & la felicité des peuples. O que les ſujects ſont heureux qui ont un Prince qui raiſonne ſes volontez, & tire la raiſon de l'experience.

Un ſage diſoit autrefois, que comme le Soleil qui nous faict vivre par la lumiere, n'attend pas que nous le prions, mais ſe leve de luy meſme pour nous eſclai-

rer

rer par ſes rayons qui ſont la joye & le plaiſir de tout le monde, ainſy un bon Prince previent ſes ſujects par les effects de ſa bonté, qui le rend à tous non moins aymable qu'admirable: cette verité paroit ſans doute avec eſclat en noſtre grand Prince par cet acte ſignalé de clemence, dont il veut bien prevenir ſes ſujects à ce nouveau advenement, ſemblable à celuy du Soleil, qui ne s'approche de nous qu'affin de nous bien faire.

Ceux là meſme qui ont eſté aſſez malheureux pour contre leur intention n'avoir pas ſçeu meſnager leur zele ſelon ſes volontez, ne laiſſent pas de reſſentir les effects de ſes graces auſſy bien que les autres, Son Alteſſe ayant tousjours mieux aymé traitter ſes ſujects en Pere qu'en Souverain, & faire pluſtot eſclatter envers eux la douceur de ſa Clemence, que la rigeur de ſa Juſtice.

En ce poinct, Meſſieurs, nous avons ſuject de rendre graces immortelles à cette grande Princeſſe, qui luy a inſpiré ce deſſein ſi important, & ſi neceſſaire au bien de l'Eſtat. C'eſt pourquoy; puis que maintenant nous devons tout noſtre bon heur & noſtre repos à ſa ſeule bonté, & à la douceur de ſes conſeils & de ſon gouvernement, noſtre condition ſçauroit elle eſtre plus heureuſe que ſoubs la regence d'une Princeſſe, qui ne croid pas que ſon pouvoir eſclatte ſi

hautement dans l'abaiſſement de ſes enemis, que dans la felicitté de ſes peuples ? Auſſy entre tous les ornements qui rehauſſent la couronne des puiſſances Souveraines, il n'en eſt point de plus digne de leur grandeur que la clemence & la bonté.

C'eſt par les appas de ces vertus que les Princes acquierent l'empire des cœurs, & affermiſſent leur ſceptre, & ſi par les loix de leur naiſſance ils ſont recognus pour Maiſtres des Eſtats, ils deviennent Maiſtres des hommes par la douceur de leur gouvernement.

Ce ſont des qualitez inſeparables de la conduitte & des actions de Noſtre Auguſte Regente : tous ſes deſſeins ſe rendent illuſtres par des effects glorieux & ſalutaires ; & ſi la fable a faict croire autres fois, que la Reyne du Ciel avoit formé dans le Firmament une voye de laict pour l'uſage des Dieux, il nous ſera bien permis de dire avec plus de verité, que la ſageſſe & la bonté de noſtre Princeſſe luy a faict ſuivre dans ſa Regence en faveur de ſes peuples un chemin de laict & de manſuetude.

Et s'il eſt vray que dans ſes actions toutes grandes & toutes glorieuſes, elle a l'honneur de preſter les mains à Dieu, & d'eſtre comme ſon aſſociée dans la conduitte de l'Eſtat, ſon Authorité Souveraine n'aura pas moins d'eſclat dans les fonctions de la

Cle-

Clemence, que dans celles de la Juſtice, puis que les Princes eſtans l'ame de leur Eſtat qui en eſt le corps, il ſemble que les bienfaicts qu'ils eſpanchent ſur leurs ſujects, retombent ſur eux meſmes.

Prenons donc ſur de ſi favorables augures une entiere certitude de ce bien heureux à venir, que Noſtre Auguſte Princeſſe prepare à cet Eſtat, & comme nous ne pourrions douter ſans crime de l'ardente amour qu'elle porte à noſtre Prince, ne doutons pas auſſy qu'elle ne chériſſe tendrement ſes ſujects dont il luy a remis la conduitte, puis que ce ſont deux ſentimens inſeparables.

Elle void croiſtre tous les jours cet aymable Prince, que la vertu ne luy rend pas moins cher que la nature, & qu'elle ayme autant par les excellentes qualitez qui eſclattent en ſa perſonne, qu'à cauſe qu'il eſt ſon petit-fils. Elle void ſous ſa tutele un Prince qui eſt bien viſiblement l'image de Dieu, puis qu'il eſt le plus beau des hommes, & qui feroit par noſtre election ce qu'il eſt par ſa naiſſance, ſi la beauté qui a autres fois donné les couronnes, faiſoit encore aujourdhuy les Souverains: elle admire ce majeſtueux viſage, qui porte d'évidentes marques de la faveur celeſte, & qui attache ſi doucement les cœurs de tous ceux qui le regardent; mais au milieu de ces doux tranſports elle n'oublie pas les ſujects dont ce jeune

Prince eſt le Pere, noſtre bonne Princeſſe n'ignore pas qu'elle ne peut luy teſmoigner plus agreablement ſon amour, que par la felicité publique, & que des ſujects heureux & bien affectionnez ſeront les plus belles conqueſtes qu'elle luy pourra offrir apres ſa Regence.

Ce ſont là des faveurs & des graces que des peuples obeïſſants & fidelles doivent eſperer d'une Princeſſe pieuſe, genereuſe & bonne, ſi vous vous tenez tousjours fermes dans les reigles de voſtre devoir, & que vous n'ayez jamais d'autre viſée, que le ſervice du Prince, & le bien de l'Eſtat, ſuivant dans toutes les conjonctures la meſme ſageſſe que ceux d'Athenes pratiquoient à la feſte des Eſtoilles, ou leurs vœux & leurs ſacrifices ſe faiſoient tousjours à l'honneur du Soleil.

Mais apres ce teſmoignage public de nos reſſentimens pour la grace qu'il a pleu à Son Alteſſe de nous faire en nous donnant la paix, nous ne pouvons diſſimuler un mouvement de nos cœurs, qui nous arrive autant de fois que nous repaſſons en noſtre eſprit, combien cet Eſtat eſt redevable à ce Premier & fidelle Miniſtre, qui y a tant contribué par ſes travaux, & que Dieu avoit, ce ſemble, deſtiné entre les hommes comme un autre Ange de ſon conſeil, & à qui il a departy toutes les lumieres, la force

&

& la prudence neceſſaire pour travailler à noſtre reſtabliſſement.

Auſſy certes, Monſieur, ſi nous conſiderons les prodigieux effects de voſtre Miniſtere depuis que vous avez eſté appellé au ſecours de cet Eſtat malade, qui verra les remedes que vous avez faict valoir, les difficultez incroyables que vous avez ſurmontées, & les moyens que vous avez trouvé par la ſageſſe de vos conſeils & dont vous vous eſtes ſervy par la vigeur de voſtre courage à relever l'Authorité preſque abbatue de Son Alteſſe : Qui verra tout cela, diſons nous, ſera contrainct de confeſſer que vous ſeul avez eü communication avec l'Ange tutelaire du Prince & de ſon Eſtat, avec lequel vous avez conferé des moyens qu'il a falu employer pour faire eſclatter tant de miracles.

Nous nous eſtendrions volontiers ſur un ſi beau & ſi vaſte ſuject, ſi nous ne ſçavions que vous ne voulez point d'autre eloge de vos actions que de continuer à nous bien faire, & que lon ne peut rien vous dire de plus agreable, ny de plus juſte auſſy, que de rapporter la gloire de tant de bons ſuccez à cette Auguſte Princeſſe, qui vous ayant honoré de ſa confiance, vous a donné le moyen de travailler heureuſement au reſtabliſſement de l'Authorité Souveraine de Son Alteſſe & de la paix dans ſon Eſtat.

Pourtant nous ne ſçaurions paſſer la remarque d'une grande circonſtance touchant les temps auquel vous avez eſté appellé à un ſi haut employ apres les furieux tourbillons, qui ayans abbatu les plus fortes colomnes de l'Eſtat, l'avoyent renverſé preſque tout par terre ; car c'eſt la couſtume de Dieu, d'appaiſer les grands orages qui ont agité le monde par l'entremiſe de certaines grandes Ames choiſies dans les threſors de ſa providence, qu'il luy donne pour reſtablir les choſes dans l'ordre & guerir les maux que la confuſion avoit produits.

Nous pouvons penſer & dire quelque choſe de ſemblable des funeſtes deſordres de cette Principauté qui l'ont travaillée depuis ſept ou huict ans, eu eſgard au choix que Son Alteſſe a faict de voſtre Perſonne pour une negociation ſi importante, de ſorte que tout ainſy qu'il arrive quelquesfois en Eſté que l'air eſtant obſcurcy de nuages & les vents contraires venans a ſouffler impetueuſement de toutes partis, le Ciel commence à tonner & menacer la terre de quelque orage bien dangereux, lors que ces nuées venans à crever & à ſe fondre, & les vents à s'appaiſer, cet appareil effroyable de greſle & de tempeſte eſt changé dans un moment en la ſerenité d'un beau jour, & en la joyeuſe deſcouverte de la face du Soleil : de meſme il ſemble que la providence di-

vine

vine a permis les facheux accidens & les desordres pitoyables qui ont affligé cet Estat, pour faire naistre sa lumiere du milieu de nos tenebres, tirer le subject de nostre joye du cõmble de nos malheurs, & faire servir les estranges revolutions que nous avons veuës, à l'effect de sa volonté, qui se termine heureusement pour nous en l'election de vostre Personne, qui apres ce grand deluge de nos maux vient, comme une autre Colombe, pour nous apporter le rameau d'Olive, qui est le symbole de la paix & de la felicité publique.

Paix dautant plus agreable, qu'elle ne se propose point d'autre object que celuy de la douceur & de l'amitié; tout ainsy que ceste Statuë de paix à Rome, qui avoit devant elle la Bien-veuillance, & derriere la Vengeance, affin que desormais toutes choses soient composées en une douce & parfaicte union & concorde par cette saincte & salutaire loy d'Amnestie.

Pour cela son Alteſſe attend de vous, qui estes ses bons & fidelles subjects, toute sorte d'obeissance & de correspondance à son affection en vostre endroit, qui est le principal fondement de la tranquillité publique; car tout ainsy que le rayon des yeux de ceux qui ayment, venans à se rencontrer avec les rayons qui sortent de l'object qui les enflame, il rejallit de

cette

cette union, à ce que diſent quelques uns, le plus doux contentement de la vie, auſſi l'amour des Princes vers leurs ſujects, & les reſpects & obeïſances des ſujects vers leurs Souverains, eſtans les liens ſacrez qui les uniſſent, c'eſt dans cette heureuſe intelligence que nous trouverons l'afferimiſſement du repos & de la tranquillité de l'Eſtat.

Que ſi vous recevez tant de biens & tant de graces de S. A. ne devez vous pas eſtre incitez par ſon exemple à poſer toutes vos inimïitiez, & vous reünir en une meſme affection pour le bien & repos de l'Eſtat en ſon Authorité? qu'il ne ſoit donc plus parlé de factions & partialitez, qu'il n'y ait qu'une emulation en tous les eſprits à qui vaincra de fidelité & de franchize à ſervir le Prince.

Il y a juſques icy entre vous pluſieurs diviſions & jalouſies, qui ont ſeparé les eſprits: Son Alteſſe ne veut pas ſouffrir qu'il en ſoit parlé cy apres: Elle n'ignore pas que les paſſions ne ſe peuvent pas eſteindre tout à coup, mais il n'en-faut plus monſtrer que pour ſon ſervice & pour la gloire & la grandeur de l'Eſtat: Il eſt temps que vous mettiez fin à vos diſcordes, & que vous faſſiez revivre parmy vous cette ancienne intelligence, qui peut donner à toutes choſes des graces & des beautez nouvelles.

Nous

Nous pourrions icy rapporter une infinité d'exemples, d'où nous ne fairions point de difficulté de tirer les reigles de noſtre vie, mais il ſuffit de vous repreſenter à noſtre ſuject, que lors que le peuple d'Athènes cognut le deſordre qui le perdoit, & qu'il ſe vit ruiné ou par de maux inteſtins, ou par des forces eſtrangeres, il ne trouva point de chemin plus libre pour revenir à ſon ancienne gloire, que de ſe reconcilier avec ſoy meſme : Il ordonna que l'on oublieroit les injures paſſées, qu'on ne s'en vengeroit point, & qu'on ne parleroit plus de tant de laches actions dont la plus grande partie des citoyens eſtoit coupable. On oublia donc parmy ce peuple tous les outrages, dont le ſouvenir eut peu l'emouvoir & le perdre une ſeconde fois, & par cet oubly ſalutaire les Atheniens ſe delivrerent des ſeditions, s'affranchirent des tirannies, & redonnerent à leur ville ſa premiere ſplendeur.

Que ſi la vengeance euſt eſté permiſe, elle euſt eſté cauſe d'un nouveau malheur ; les Atheniens euſſent donné l'occaſion de faire beaucoup de maux, & ſe fuſſent mis au hazard d'en recevoir beaucoup eux meſmes ; ils s'eſtoient par l'obſervation de cette loy rendus, contre leur eſperance, les plus grands de la Grece, & par la tranſgreſſion de cette meſme loy, ils fuſſent, peut eſtre, deſcheus de ce tiltre glorieux.

Il ny 'a rien d'aſſeuré dans les vengeances,& quand meſme la fortune ſemble nous y favoriſer, nous la devons craindre comme noſtre ennemie ; pluſieurs ont voulu s'y fier, & leur cheute les a faict repentir de cette confiance ; pluſieurs ont creu ſe venger de leurs enemis, & ſont eux meſme tombez dans le precipice qu'ils leur avoient creuſé.

Ils ont enfin recognu par le temps les malheurs qu'ils n'ont pas voulu prevoir par la lumiere de la raiſon , & quand les maux qu' ils ſe ſont faicts à eux meſmes ſont devenus incurables, ils ſe ſont apperçeus trop tard, que leurs diviſions en ont eſté la cauſe , & que les mauvais conſeils ont eſté les premieres armes, par leſquelles ils ont commencé de perir.

Vous ne ſçavez que trop par une funeſte experience ce que nous venons de vous dire , mais de peur que voulant vous repreſenter les maux de la diſcorde, nous ne venions nous meſme à contrevenir à l'Amneſtie , vous ramenant en memoire ce qu'il faut enſevelir dans un oubly perpetuel ;

Nous vous dirons ſeulement , que puis que nous ne pouvons changer les choſes paſſées , nous devons ceſſer de nous plaindre , & meſme de nous ſouvenir de ce qui s'eſt faict autres fois; noſtre propre intereſt nous le conſeille , & Son Alteſſe nous l'ordonne; tachons donc d'apporter un meilleur ordre aux choſes

ſes preſentes, & lors que nous pouvons apporter du remede à nos maladies, ne negligeons pas noſtre gueriſon.

Ce que nous avons ſouffert de maux & de miſeres, nous doit ſervir pour en tirer le moyen d'en eviter de nouvelles : car il eſt aſſeuré, que nos maux nous rendent plus ſages & plus adviſez, & que nous en tirons au moins ce fruict, que nous prenons garde à n'y pas retomber une ſeconde fois, & c'eſt le ſeul advantage que nous pouvons recevoir de nos desordres.

Partant ſi nous voulons eſtablir & aſſeureur noſtre repos, aymons nous comme citoyens & comme freres. Son Alteſſe veut embraſſer tous ſes ſujects egalement, & pour mieux affermir la paix qu'il nous a donnée, il a voulu confirmer de nouveau les Edicts de pacification, qui eſtabliſſans une juſte egalité entre ſes ſujects de l'une & de l'autre Religion, ſont comme la baſe & le fondement du repos public.

Il ne faut donc pas que la diverſité d'opinions au faict de la Religion empeche l'union & la concorde civile & politique qui doit eſtre entre nous; car comme les lignes qui par leur rencontre vienent à former un angle, ſont eſloignées par un bout, & neantmoins par l'autre ſe vont terminer à un meſme point, ainſy les volontez des ſujects, quoy que differentes &

eloignées au ſuject de la Religion, par le benefice des Edicts aboutiſſent enſemble au ſervice de Son Alteſſe, formant un meſme angle; c'eſt à dire, qu'ils ont de meſmes deſirs de conſerver l'Eſtat, & dans iceluy leurs fortunes particulieres.

Si nous avions beſoin d'exemple dans les ſiecles paſſez, nous trouverions que les Phariſiens & les Saducéens, nonobſtant leurs opinions contraires aux principaux articles de la Foy, eſtoient aſſis dans un meſme Conſeil, & il ne ſe trouvera point, que cette diverſité aye jamais trouble leur Eſtat; on a veu le Senat Romain depuis Conſtantin le Grand juſques à Theodoſe meſlé de Chreſtiens & de Payens, ſacrifians dans un meſme Palais, & ſoubs un meſme toict, les uns aux idoles, & les autres au Dieu vivant, ſervants neantmoins leur Prince & leur patrie en tres grande union & concorde: On verra ſoubs Thedoric Roy d'Italie des chambres myparties de nombre eſgal de Gots & de Romains au veu & ſçeu & avec le conſentement & approbation de pluſieurs Papes & autres Grands Perſonnages, qui ne font point de honte à leurs Succeſſeurs; ſi eſt ce pourtant que nos diverſitez ne ſont pas ſi grandes.

Mais ſi juſques icy quelcun peut douter, ſi l'union peut ſubſiſter dans un Eſtat & parmy les ſujects de differente Religion, cette Compagnie Souveraine

en fera une demonſtration bien evidente ; car nos actions tegmoigneront que quelques partagez que nous ſoyons au faict de la Religion, nous ſerons en tout & par tout tresunis en obeïſſance, fidelité & affection au ſervice de Son Alteſſe, au bien de la Juſtice, & repos de l'Eſtat, & les ſujects imitans noſtre exemple ſeront incitez à faire le ſemblable.

Venez donques icy tous tant que vous eſtes, mais apportez y vos cœurs & tous vos mouvements ; c'eſt la victime que vous devez aujourdhuy preſenter à Son Alteſſe, qui pour toute ſatisfaction des choſes paſſées ſe tient ſatisfaict de ce vœu & de ce ſerment ſolemnel que vous allez faire de luy eſtre fidelles & obeïſſants ſujects ; que vos volontez ſoient dans un aſſujettiſſement parfaict, que voſtre obeïſſance ſoit aveugle, vos reſpects ſans limite, & voſtre fidelité ſans condition : ce qu'attendant de voſtre devoir auſſy bien que de voſtre zele & affection au ſervice de Son Alteſſe,

Nous requerons acte de la lecture & publication deſdites Lettres patentes, portant Amneſtie generale, & de l'ordonnance du Seigneur de Zulichem faicte en conſequence, enſemble des Edicts de pacification & des Libertez & Privileges octroyez à la ville d'Orange, & que leſdites Lettres d'Amneſtie & Ordonnance faicte en conſequence, ſeront enregi-

ſtrées pour eſtre le tout gardé inviolablement ſelon ſa forme & teneur, & au ſurplus que les Officiers ordinaires & Conſuls de la ville d'Orange & autres de l'Eſtat & habitans d'icelles cy preſents & aſſiſtans, ayent à preſter ſerment de fidelité à Son Alteſſe, le recognoiſſant pour leur Prince naturel, legitime & Souverain, & Son Alteſſe Madame ſa tres honorée Ayeule Regente de la Principauté pendant ſa Minorité : moyenant quoy n'empeſchons qu'ils jouïſſent de tous les droicts, immunitez & privileges accordez aux habitans de cette ditte Ville & autres de l'Eſtat ; à la charge neantmoins à l'eſgard des non-originaires de faire reſidence dans l'Eſtat pendant trois ans, & de rapporter bonnes atteſtations & certificats des lieux de leur origine, qu'ils ne ſont prevenus d'aucun crime, & que chacun ira ſe faire enroller dans la huictaine riere le Greffe du Domaine.

Avant que la Cour ſe levaſt pour opiner ſur les demandes & concluſions de l'Advocat & Procureur General de S. A. on donna Audience au Sieur Serres Advocat & ſecond Conſul de la Ville d'Orange, qui parlant pour tout le public prononça ce diſcours avec beaucoup de preſence d'eſprit & de bonne grace.

MESSIEURS ; Apres avoir renoncé depuis longues années à l'exercice du barreau, je rentre au-

aujourd'huy glorieuſement dans cette fameuſe lice, *antiquoque iterum quæram me includere ludo.* Si on m'en demande la raiſon, je n'en ay point à dire; ma patrie en fournira pour moy, & ce juſte debvoir que je luy rends aujourd'huy, ſera toute mon apologie, puis que cette inclination naturelle qui nous lie à ſes intereſts, doit eſtre noſtre premiere regle, noſtre unique loy & noſtre ſouveraine raiſon; & j'oſe dire qu'en cette occaſion il n'arrive quelque choſe de ſemblable à ce qu'on dit de ce fils de Crœſus, qui ayant eſté muët depuis ſa naiſſance, desnoüa ſa langue pour la premiere fois par un effect d'amour, pour crier à un Soldat qui portoit l'eſpée nüe dans le cœur de ſon Pere, *Miles ne occidas Cræſum.*

L'affection ardente que j'ay pour cette Mere commune, dans le ſein de laquelle nous ſommes tous nez & avons eſté nourris, rompt les liens qui tenoient ma langue attachée, & me contraint à n'eſtre plus müet, puis que l'office de Conſul que j'exerce maintenant, m'engage à demander pardon, & l'oubli des offences, que S. A. noſtre Souverain Prince peut avoir receuës de ce peuple dans les deſordres paſſez en cette Ville, par la paix, Monſieur, que vous y venez annoncer de ſa part, de laquelle nous eſperons avoir les effets tels que nous ſouhaitons.

Nous

Nous ne pouvons heureuſement joüir des biens que Dieu nous a donnez, s'il n'y a une Juſtice, une Loy, & un Prince; La Juſtice eſt la fin de la Loy; la Loy l'ouvrage du Prince; & le Prince l'œuvre de Dieu: auſſy ils participent en quelque façon à la Divinité, & ſont dans la Republique des Images repreſentants la Majeſté de Dieu en terre, comme le Soleil & les Aſtres la repreſentent au Ciel: d'autant que cet par eux que la Juſtice, fille du Ciel, doit regner & eſtre maintenüe pour le ſouſtien & le ſoulagement de leurs peuples, ſur leſquels Dieu les a conſtituez chefs; Et pour cela leur ont eſté donnez & mis aux deux mains, deux marques & ſignes de la repreſentation de leurs charges: ils tiennent en la dextre le Sceptre, marque de leur Majeſté, c'eſt le glaive dont ils doivent uſer contre les mechants & perturbateurs de la ſocieté humaine & du repos public.

Ce Sceptre, eſtoit jadis une hache, dont les anciens Romains faiſoient ſi grand cas, qu'ils l'ont autre fois adorée pour Dieu; & pour marque de Divinité, ils en mettoient aux Images de leurs Dieux, mais c'eſtoit principalement pour faire cognoiſtre, que toute puiſſance venoit d'en haut, & que la hache eſtoit le ſigne de la Juſtice Souveraine, par laquelle, dautant que les Roys doivent regner, ils prenoient en la France inveſtiture & poſſeſſion du Royaume,

aume, par la tradition de la hache, & aujourd'huy par le bail de l'eſpée, ainſi que nous l'apprenons par l'uſage obſervé au ſacre des Roys & par la lecture de l'hiſtoire.

On a donné au Souverain une main dreſſée & eſlevée pour monſtrer la foy qu'il a jurée à Dieu & promiſe à ſon peuple quand il a pris le Sceptre & la domination ſur luy : C'eſt qu'il ne deſtourneroit point ce Sceptre à ſon proffit particulier; mais qu'il l'employeroit pour le bien, repos & ſeureté de ſon peuple, lequel il conduiroit comme par la main, ainſi que le Pere ſes enfans, en paix, juſtice & droicture, ſans ſoufrir luy eſtre faict force, violence & oppreſſion; & pour cela ceſte marque eſt appellée la Main, & les Princes qui ont ſuivi le but d'une telle domination, ont fait fleurir leurs peuples en abondance de benedictions, & ont experimenté en la conſervation de leur Eſtat, que l'amour & dilection de leurs ſujets (comme eſtant une des choſes les plus neceſſaires à cela) leur auroient faict paiſiblement poſſeder & porter leurs Couronnes & leurs Sceptres ſans danger; Et par ce que l'une des principales fins de la ſocieté civile, eſt la tranquilité commune, & le repos public, le ſoing des bons Princes a tousjours eſté de donner la paix à leurs ſujects, & de les maintenir en concorde; ce qui nous oblige à dire hautement

ô que bien heureux ſont les pieds de ceux qui ſont envoyez pour annoncer la paix.

C'eſt à vous, digne Miniſtre de S. A. noſtre Souverain & legitime Prince, que tout ce grand amas de peuple pour qui je parle, eſt obligé; car c'eſt par vos ſoins & par voſtre admirable negotiation aux deux plus puiſſantes Cours du monde, que nous jouïſſons de cette paix, laquelle s'eſtoit comme eclipſée de ceſte Ville pendant pluſieurs années; C'eſt à vous, disje, Monſieur, que ce meſme peuple eſt redevable de cette paix que vous luy avez acquiſe, que vous venez annoncer, & que vous voulez qu'elle ſoit conſervée à l'advenir.

Mais parmy touts les ſubjets de ſadite Alteſſe qui ſe reſſentent du fruit de cette paix, de la douceur & clemence, qui eſt attachée au genereux & illuſtre ſang d'Orange, c'eſt nous aujourd'huy qui vous proteſtons, Monſieur, d'avoir à ſadite Alteſſe une tres eſtroite & tres particuliere obligation, à la recognoiſſance de laquelle, nous ne voulons eſpargnér nos vies, nos biens & nos fortunes; par ceſte paix nous relevons fraichement des ruines & deſolations, aux quelles la tempeſte & l'orage des deſordres cauſez par la faction de pluſieurs mal-intentionnez au ſervice de ſadite A.. avoit envelopé la plus grande partie de ceſt Eſtat, & noramment de cette Ville.

La

La patience & bonté incomparable de cette Illustre Princesse S. A. Madame Regente de ceſt Estat (à laquelle nous devons tout) & l'amour qu'elle a eu pour ce peuple, ont faict que dans ce grand & importànt employ vous avez par la force de voſtre grand & incomparable genie, ſurmonté, Monſieur, toutes ſortes de difficultez & d'obſtacles, & lors qu'il ſembloit que toutes choſes fuſſent deſeſperées pour la delivrance de ceſt Eſtat, & pour le ſalut de ce peuple, qui preſque ſeul a ſouffert l'orage du temps, & que ceſt Eſtat ſembloit eſtre en branle ſur le penchant du precipice tombant d'une lourde cheute, & ruine totale; c'eſt lors que Dieu a faict ſon œuvre; & a diſſipé touts les nuages qui obſcurciſſoient le repos de l'Eſtat; c'eſt à dire les factions du peuple & des ſubjets de ſadite A. qui eſtoient oppoſez les uns aux autres, les uns à bonnes fins, & les autres ſuivant leur mauvaiſes inclinations, & touts pourtant ſe ſervoient de ce pretexte, qu'ils agiſſoient pour le ſervice de ſadite Alteſſe, qui couvroit aux mal-intentionnez le venin qu'ils avoient dans leur cœur, qui avoit desjà infecté la plus grande partie du peuple, qui ſans y penſer adheroit à leurs ſentiments.

Et tout ainſi que les grandes tempeſtes & orages qui s'eſlevent ſur la mer, ſont cauſées, ſelon les phi-

loſophes, par des exhalaiſons & vapeurs inſenſibles, auſſi l'Hiſtoire nous apprend que les ſeditions & factions civiles commencent le plus ſouvent par des choſes fort legeres & de ſi petite importance, qu'on ne jugeroit pas qu' elles parvinſſent à nne telle fin.

Soubs le regne de Juſtinian toutes les Villes furent diviſées en factions pour maintenir les couleurs du vert & du bleu, qu'on prenoit aux tournois & jeux publicz à l'envy; & par emulation des uns des autres; cette faction prit une telle force, que les Magiſtrats de Conſtantinopole ayant voulu punir les ſeditieux, ils furent empechez par les autres factionnaires, qui rompirent les priſons, bruſlerent le Temple de ſaincte Sophie : & pendant que l' Empereur ſe tenoit caché avec ſa famille pour eſviter la fureur populaire, ils en eſleurent un autre, pour lequel on combatit ſi fort, qu'il y eût pour un jour trente mille hommes de tuez.

Que ſi l'affection particuliere ſur une couleur a cauſé autre fois de ſi grands deſordres, ſe faut-il eſtonner ſi ce faux pretexte de ſervir S. A. (à l'eſgard des mal-intentionnez) a troublé ceſt Eſtat, & a empeſché que dans ceſte Ville nous ayons joüy de cette naturelle liberté, que la paix & le repos public donnent à un chacun, de vivre ſoubs ſon toict ſans trouble ny inquietude quelconque ?

C'eſt

C'eſt en quoy, Monſieur, vous avez travaillé pendant pluſieurs années, en ſecondant les intentions de ſon A. & celles de ſon A. Madame ſon Ayeule Regente de ceſt Eſtat, qui par leurs ſoins & leur amour ont achepté la paix à ce peuple, & ont voulu oublier les offences qu'elles avoient receües de la plus grande partie d'iceluy. Voſtre aage desja bien avancé ne vous permettoit pas une ſi longue negotiation en laquelle vous avez reçeu des facheux deſplaiſirs: Mais comme deſpuis longues années vous eſtes dans le ſervice de cette illuſtre maiſon d'Orange, & que trois de nos Princes conſecutivement vous ont donné entrée dans leurs Conſeils, où vous preſidez maintenant; auſſy ſans conſiderer voſtre aage ny voſtre chere & belle famille, par un effect de voſtre zele incomparable, & d'une ardente paſſion pour le ſervice de noſtre Prince, vous vous eſtes donné patience, & avez ſupporté agreablement touts ennuys, & finalement vous avez ſurmonté toutes difficultez, & eſtes parvenu à voſtre but d'apporter la paix & le repos dans cet Eſtat, que maintenant vous y eſtabliſſez glorieuſement.

Cette paix fera que nous experimenterons la clemence de leurs Alteſſes, & l'oubly des offences qu'elles ont reçeuës d'une partie de leurs ſubjects, Son Alteſſe donques nous donne la paix, & vous, Monſieur,

qui nous l'annoncez de ſa part, vous nous donnez les moyens d'en jouïr parfaictement, en deſirant ſçavoir en quoy conſiſtent les Libertez & Privileges que cy devant leurs Alteſſes d'heureſe memoire nous ont concedées; leſquelles je vous preſente, Monſieur, à ce que par voſtre authorité elles ſoient confirmées, ſelon leur forme & teneur, & ſommes preſts à faire ſerment entre vos mains, que nous reconnoiſſons Monſeigneur le Prince Guillaume Henry pour noſtre Prince Souverain, naturel & legitime, & Son Alteſſe Madame ſon Ayeule, veritable Regente de ceſt Eſtat, que nous leur garderons une fidelité inviolable, obeïrons à leurs loix, ſtatuts & ordonnances, & prierons inceſſament Dieu pour leur ſanté & proſperité.

Ces aſſeurances de fidelité ayant eſté données pour tout le public par l'organe de ce Conſul, la Cour ſe leva pour encor opiner, & apres que les avis furent receuïllis, le Sieur de Sobiras Doyen de la Cour (comme je l'ay deſià remarqué) prononça ce diſcours, & en ſuite l'arreſt avec une gravité digne d'un Preſident.

La Divine puiſſance de laquelle toutes les autres deſpendent, favoriſe extremement les peuples, lors qu'il les ſoumet à de bons Princes, & qu'il leur inſpire de ſe ſervir de bons Miniſtres, pour bien conduire

duire leurs Eſtats & leurs ſubjets. Ceux de cette Principauté ſe peuvent veritablement glorifier de cette bonne fortune, puis qu'il vivent ſoubs l'authorité Souveraine d'un des meilleurs & des plus genereux Princes de l'Univers, & qui par les admirables qualitez qui ornent par eminence ſa jeune Perſonne, a confirmé & acheve toutes les eſperances que nous avions conceuës lors de ſa favorable naiſſance, qu'il ſeroit un jour veritable ſucceſſeur des merites & de la valeur de ſes glorieux Parents & Ayeuls Paternels & Maternels, & digne de la domination des plus grands Empires.

La grace auſſy que vous recevez du Ciel pendant les jeunes années de ce Prince, d'eſtre ſoubs la Regence & authorité de Son Alteſſe Madame, vous eſt pareillement tres-advantageuſe en ce que vous avez l'honneur d'eſtre ſoûmis à uue Princeſſe remplie de tous les advantages qu'on ſçauroit ſouhaiter à la gloire & à la dignité d'une tres-meritante Eſpouſe du grand Frederic Henry de glorieuſe memoire, d'une Mere du Sereniſſime Guillaume, qui en peu d'années alloit eſgaler les merites de ſon illuſtre Pere & d'une tres-digne Ayeule de Monſeigneur noſtre Prince, laquelle par l'exemple de ſes vertus donne ſuject d'imitation à toutes les plus accomplies Princeſſes de la terre, & par la pratique d'icelles envers

ceux

ceux qui lui ſont ſoumis, les comble d'un parfaict bon-heur, & d'une entiere felicité. L'experience de ſa prudente conduite en toutes ſes actions, & les advantages que vous en retirez eſgalement & inceſſamment, vous obligent d'avouër cette verité, mais particulierement les graces dont elle vous favoriſe aujourd'huy, qui ſont les effets de ſa clemence & de ſa generoſité : puis que non ſeulement par le moyen de l'Amneſtie qu'on vient de publier, elle veut pardonner & oublier tout ce qui a eſté faict par le paſſé contre les ordres des lois, & l'authorité de Son Alteſſe & de la Juſtice, mais en vous ſurchargeant de bienfaits confirmer & renouveller vos ancienes Libertez, Franchiſes & Privileges, & vous faire jouïr d'une parfaicte paix, d'un entier repos, & aſſeurée tranquillité, eſtablie par les Edits.

Et ſi vous conſiderez encore que le bon-heur des peupſes conſiſte au choix que les Princes font des bons Miniſtres, vous trouverez le voſtre entierement achevé en la perſonne de ce grand genie le Seigneur de Zulichem, duquel les ſolides & ſages conſeils, les ſainctes & prudentes maximes qu'il inſpire à leurs Alteſſes, vous acquierent à tous leur bienveuillance eſgalement ſans diſtinction de Religion, vous donnent la paix & le repos, vous portent une parfaicte union, vous eſtabliſſent des equitables & advan-

vantageux reglemens, & vous procurent un entier ſoulagement.

Reconnoiſſez donc tant de faveurs de leurs Alteſſes, rendez graces à Dieu, qui vous a ſoumis à Puiſſances ſi favorables, beniſſez leur regne & voſtre bon-heur, & taſchez de meriter la continuation de tant de bien-faits par une entiere ſoumiſſion, parfaicte obeïſſance,& inviolable fidelité envers Son Alteſſe: Dieu vous le commande, noſtre Prince l'ordonne; voſtre naiſſance, voſtre gratitude, & vos devoirs vous y obligent, ainſy qu'il a eſté trés bien repreſenté par l'Advocat & Procureur General de Son Alteſſe. A la requeſte d'iceluy, & à celle des Conſuls, au nom de la Communauté de la ville d' Orange, la Cour faiſant droit, prononça par la bouche dudit Sieur de Soubiras le ſuivant

ARREST.

LA Cour, en laquelle eſtoit le Seigneur de Zulichem premier Conſeiller de Son Alteſſe, & ſon Deputé extraordinaire au Reglement des affaires de cet Eſtat, concedant acte de la lecture & publication des Lettres patentes de Son Alteſſe, portant Amneſtie Generale; & de l'Ordonnance dudit Seigneur de Zulichem, faicte en conſequence d'icelle, enſemble des Edicts de Pacification & des

Libertez ottroyées aux habitans de la Ville d'Orange, a ordonné & ordonne, que ledit Acte d'Amneſtie & Ordonnance ſoient regiſtrées és Regiſtres de la Cour, & que le tout ſera gardé & obſervé inviolablement ſelon ſa forme & teneur, & que Copies collationnées ſeront envoyées à tous les Sieges de l'Eſtat, pour en eſtre faicte pareille lecture, publication & regiſtre à la diligence de l'Advocat & Procureur General de Son Alteſſe ou de ſes Subſtituts, qui certifieront la Cour d'avoir ce faict dans le Mois : que les Officiers & Conſuls de la Ville d'Orange & autres Villes & lieux de l'Eſtat & habitans d'icelles cy preſens preſteront Serment de fidelité à Son Alteſſe, & partant,

(SERMENT.)

EN levant la main vers le Ciel, vous proteſtez & jurez devant Dieu de bon cœur, & de toutes les puiſſances de voſtre ame, que vous recognoiſſez Monſeig^r. Guillaume Henry de Naſſau, pour Prince par la grace de Dieu Souverain legitime, & Droiturier de cet Eſtat & Principauté; & Madame ſa tres-honnorée Ayeule, pour tres-digne Regente, que vous voulez vivre & mourir obeiſſans & fidelles ſubjects de Son Alteſſe, l'aſſiſter & ſervir de vos biens & de vos perſonnes, obeïr à ſes Loys, Edicts & Ordonnances, &

& de Son Alteſſe Madame, & generalement ſatisfaire à tous les devoirs auſquels de veritables & fidelles ſubjects ſont obligez envers leur Souverain.

Apres quoy fut encor prononcé par ledit Sieur de Sobiras ce dernier

ARREST.

LA Cour donne Acte du Serment preſté : Declare moyennant icelüy, que tous ceux qui l'ont faict, jouïront des Libertez, Immunitez & Privileges accordez par Son Alteſſe à ſes ſubjects en faiſant reſidence actuelle pendant 3 Ans, pour regard des non originaires, & ſe faiſant entooller au Greffe des Domaines.

Cet Arreſt prononcé, on commanda aux Capitaines de Juſtice, Conſuls & Conſeillers des Maiſons de Ville, & tout le peuple qui eſtoit dans la Plaſce, de lever la main, pour preſter le Serment de fidelité à Son Alteſſe. En meſme temps on entend un bruit eſpouvantable, & des voix qui ſe font entendre bien loin, qui crient, Vive le Prince & Son Alteſſe Madame ; & là où auparavant on ne voyoit que des chapeaux & des viſages, on ne voyoit que des mains levées en haut, qui appellent Dieu à teſmoin de la ſincerité de leur Serment. Je remarqueray ici une action d'un Artiſan nommé *Juillet*, qui

a tousjours parú extrememement zelé pour le ſervice de ſon Prince. Cet homme ne ſe contentant pas de jurer une fidelité inviolable par ce levement de main, voulut adjouſter des paroles à cette Action, & s'addreſſant à la compagnie, il dit en ſon patois: Meſſieurs, le Diable creve le cœur à qui ne jure de bon cœur d'eſtre fidele au Prince. Cependant que tout ce grand peuple fait entendre ſa voix par les cris de Vive le Prince, & qu'il jure par le levement de main, non ſeulement une fois, mais plus de cent fois, les trompettes font entendre leur fanfare, & à diverſes reprifes elles excitent la joye publique. Mais il ne ſeroit pas juſte que je paſſaſſe icy ſous ſilence, la choſe la plus merveilleuſe qui ſoit arrivée en cette action publique. Lors que le Sieur Advocat General prononçoit ſon diſcours, une voix d'eſtonnement s'eleva parmy la foule, & chacun eſtant curieux de ſçavoir la cauſe de ce tumulte, on en fut aſſés informé, quand on vid en l'air une Couronne, qui s'eſtoit juſtement arreſtée ſur le Throſne qu'on avoit dreſſé pour le Prince, comme il a eſté trouvé à propos de faire repreſenter la choſe au vray dans la Figure cy jointe. Je ſçay bien que les Couronnes de cette nature, que l'on nomme *Halos* ou *Area*, paroiſſent aſſez ordinairement, & que le Soleil fait ſouvent des figures de cette nature dans les nuës, qui ſont les plus

Hunc Græci Halon vocant, quem nos dicere Coronam aptiſſimè poſſumus. *Sen. Lib. 9. quæſt.*

plus dechargées : Neantmoins il y a ici quelque choſe de merveilleux, qu'à l'heure, qu'au moment que le Prince donne grace à ſes ſubjects, & qu'il reçoit de leur part un nouveau Serment de fidelité, une Couronne paroiſſe ſur ſon Throſne. Sans doubte Dieu a voulu monſtrer que cette clemence luy eſtoit agreable, & qu'il couronnoit ce Throſne, pour apprendre aux ſubjects de ce Prince, qu'il luy reſerve quelque grand Empire. Monſieur de Zulichem l'a tres-bien dit dans la belle Epigramme qu'il a compoſée ſur ce ſujet, en laquelle on trouve la perfection des Poëmes de cette nature, la brievete' & la poincte:

Dum ſtat Arauſiacæ confirmatura Coronæ
Antiquam populi læta corona fidem ;
Non dubiè Cœlo placuit quod utrique Coronæ,
Tertia de Cœlo miſſa coronat opus.

Pluſieurs autres Epigrammes furent faictes ſur ce beau ſuject. La politeſſe de celle que produiſit le bel eſprit de Monſieur de Crochant, tres-digne Prevoſt du Chapitre d'Orange, merite d'eſtre regiſtrée icy:

Læta in Arauſiaco dantem ſpectacula Circo
Exoriens Phœbus viderat Hugenium ;
Cum ſubitò è Cœli radiis contexta Corona
Hugenii crines cingere viſa fuit :
Non tibi, Muſarum cultor, nova munera Phœbus
Donat, & inſolito fulget honore caput :

Scilicet ipſe tuos ornaverat ante capillos;
Caſtaliâ Lauro conſpiciendus eras:
Sed dum te innumeræ cernit dare jura coronæ,
Et Populum Domino conciliare ſuo,
Dum videt ingentes tibi quos largimur honores,
Vilis Parnaſſi Laurea viſa Deo eſt;
Atque ut te digno donaret honore, Coronam
Hanc tibi de radiis texuit ipſe ſuis.

Cette Couronne, ces trompettes, ces voix, & ces actions produiſoient un effect ſi touchant, qu'il y avoit bien peu de perſonnes en cette aſſemblée, qui n'euſſent les larmes de joye aux yeux : Car à peine a t-on jamais veu aucun peuple jurer fidelité à ſon Prince avec plus de zele, que les peuples de cet Eſtat ont fait lors que tout celà fuſt parachevé. Monſieur de Zulichem deſcendit de ceſt Eſchaffaut, accompagné du Parlement; ayant à la teſte de ſes gardes les trompettes, que ſonnoyent inceſſamment. Comme il fut ſorti de la Place, les Conſuls d'Orange s'approcherent de luy, & le ſupplierent d'agreer, que cette heureuſe journée fuſt accompagnée d'un feu de joye, qui ſeroit dreſſé en cette meſme Place, en laquelle l'Amneſtie avoit eſté publiée : Il leur accorda leur demande, & leur dit encore, qu'il ordonneroit que l'on tiraſt le Canon au Chaſteau, afin que ſon bruit annonçaſt au voiſinage la joye publique de l'Eſtat.

Ce-

Cependant les Conſuls l'ayant accompagné au Chaſteau avec une grande foule de monde, deſcendirent incontinent pour donner les ordres neceſſaires pour ce feu de joye; Ils commanderent aux Capitaines des quartiers de faire mettre leurs Compagnies ſous les Armes, & dans peu d'heures on vit plus de douze cents hommes, qui s'eſtans rangez ſous leurs Drapeaux, faiſoient beau feu par la Ville. Pendant qu'on diſpoſoit toutes choſes, Monſieur de Zulichem voulut apres ſon diſner faire une petite promenade, & ayant pris avec luy dans le Caroſſe le Sieur de Chambrun, pour luy faire compagnie, il alla faire le tour de la Baronnie de Serignan, que le Prince Maurice avoit voulu autre fois joindre à ſon Eſtat. A ſon retour, qui fut ſur l'entrée de la nuict, il trouva à la porte de la Ville toute cette Bourgoiſie qui eſtoit ſous les armes, rangée en haye dans les ruës; il paſſa au milieu d'elle, & fut accompagné par les cris de Vive le Prince juſques à la maiſon du Sieur d'Alanſon Conſeiller au Parlement, qui luy avoit fait preparer une belle collation. Lors que tout fut diſpoſé pour ce feu de joye, les Conſuls en advertirent Monſieur de Zulichem, qui ſortit incontinent accompagné de tous les Officiers de Son Alteſſe, qui s'eſtoient rendus dans cette maiſon pour ſe trouver à cette Action. Il y avoit ſix Laquais qui marchoient pre-

premiers pour éclairer avec des flambeaux ; & après on y voyoit quatre Trompettes, qui faiſoient retentir la Place par leurs fanfares, & la bande de violons, qui ſervit en ſuite à faire dançer les femmes & les filles tout autour de ce feu. Apres que cette Compagnie eut faict par trois fois le tour du bucher, Monſieur de Zulichem fut prié d'y mettre le feu avec un flambeau, qui fut donné par le premier Conſul, & tout le peuple cria pluſieurs fois, Vive le Prince. Ceux qui commandoient au Chaſteau ne virent pas pluſtôt ce bucher allumé, qu'ils firent tirer le Canon ; qui par ſon bruit apprit bien loing qu'il y avoit quelque grande rejouïſſance dans Orange. Voilà comme ſe finit cette celebre journée de la publication de l'Amneſtie, en laquelle le Prince a fait paroiſtre ſi hautement ſa Clemence & ſon Amour envers ſon peuple, & le peuple ſa fidelité envers ſon Souverain.

Cependant ſi ce ſage Miniſtre donne tous ſes ſoins pour le repos de l'Eſtat, il eſt bien juſte qu'il prenne quelques moments pour divertir ſon eſprit, & pour ſatisfaire le deſir qu'il avoit eu depuis long temps de voir cette celebre demeure de Petrarque ; le genie de ce Philoſophe & de ce Poëte tout enſemble luy revient ſi bien, qu'il fait profeſſion d'eſtimer ſa Vertu ; & ſes Ecrits luy ſont ſi agreables, qu'il a eſté curieux

rieux de voir le lieu où la plus part ont eſté compoſez. Quelques jours avant que d'entreprendre ce petit voyage de Val-Cluſe, qui n'eſt qu'à ſix lieues, d'Orange, il fut en divers lieux de la Principauté ; & ayant pris avec luy le Sieur de Chambrun dans ſon caroſſe, il commença par Violés, & paſſa par Maligeay, Cauſan, & Beau-regard ; Il trouva la Campagne ſi belle, le païſage ſi agreable, & les grands chemins Romains ſi unis, qu'il ne pût aſſez admirer la beauté du païs : Mais il trouva encore bien plus de ſatisfaction dans ſon voyage de Val-Cluſe. Cette ſolitude luy parut ſi charmante, & cette demeure ſi propre pour un Poëte Philoſophe, qu'il en eſtimoit davantage Petrarque, pour avoir ſçeu trouver un ſi beau lieu, capable de luy inſpirer tant de belles penſées que l'on lit en ſes Ecrits. Pour lui, il voulut croire que c'eſtoit là le Mont Parnaſſe, & que cette abondante ſource de la Sorgue eſtoit la fontaine des Muſes, dont les Poëtes parlent dans leurs eſcrits : les beaus Vers qu'il fit ſur ce ſuject par les chemins, exprimeront mieux ſes ſentiments que je ne ſçaurois faire : voilà pourquoy je les rapporteray ici.

Aönii colles, & tu Permeſſidos unda
Fabula, tu bifidi Montis inane ſacrum;
Neſcio vos, & ſciſſe nego : non hauſimus illic,
Quam Vates potam reddere fertur aquam.

Hac latices de Rupe ſimul geniumque Poëta
Traximus, hac venam prodiga vena dedit.
Scilicet hac olim plenus totum imbuit orbem
Qui meus hac latuit verus Apollo ſpecu;
Heic noſtras habitaſſe Deas, hæc Numina Pindo,
Sola ſacri cantus neſcia turba neget,
Neſcia Petrarchæ, divinæ neſcia Lauræ,
Neſcia, quam nemo neſcit, Amicitiæ.
Heïc Helicon, heic Cirrha mea eſt, hic Vatibus eſſe
Fons dedit, hic Vati cuilibet eſſe dabit.
Ite per hæc tanti veſtigia Vatis amantes,
Ite quibus docti ridet Amoris Amor,
Ite quibus caſti: cecinit, quæ virgo relecta
Poſcat, & à caſtâ prole ſevera Parens.
Candor ubique, fides, ardor cæleſtis ubique,
Quoque Deos ſat ſit, fas ſit amare Deas.
Nec leget hæc quiſquam, qui non velit eſſe Petracha,
Nec quæ Petrarcham non velit eſſe ſuum.
O Genii, ô puri Manes, ô omnibus umbris
Utraque ſub terris ſanctior umbra mihi;
Vos ego, ſi fas ſit, vel humi proſtratus adorem,
Vobis liba libens intemerata feram.
O latices vitrei, ô ſtipata floribus herba,
Quos roſeo preſſit candida Laura pede,
O latebræ, ô ſaxa, ô ludentis nobilis horror
Naturæ, ô vaſti Fontis amœne rigor,
O, qui inſpiraſtis veſtro monumenta Poëta
Non niſi cum vobis interitura, loci;
Vos adii præſens, vos veſtri plenus abibo
Mente procul, quo me ſors mea cumque vehet
Omnibus umbra locis Lauræ comes, umbra Petrarchæ,
Omnibus Hugenio, dum ſuperabit, erunt.

Il fût encore curieux, d'aller juſques à Cabrieres, qui eſt à deux lieües par delà Val-Cluſe, pour y veoir la maiſon où on tient que la fameuſe Laure, Maiſtreſſe de Petrarque, eſtoit morte; & pour y rendre viſite aux ombres des deux Amans, qu'il eſtime les plus parfaits, & les plus purs qui ayent jamais eſte': Voulant en cela ſatisfaire à ſon deſir, comme fit autre fois Petrarque meſme, qui ayant appris la mort de ſes inclinations, à ſon retour d' Italie, fût viſiter la chambre & le lict dans lequel elle avoit expiré, ſur quoy ſortirent ces beaux regrets qui ſe trouvent en un Livre exprés de ſes excellens Poëmes.

Au retour de cette promenade, Monſieur de Zulichem apprit, que Monſieur de Milet, que leurs Alteſſes envoyoient pour Commandeur dans l'Eſtat, eſtoit paſſé ſur le Roſne pour ſe rendre à Avignon: Et en effect peu de jours apres il ſe rendit à Orange, où il fût reçeu avec grand applaudiſſement de tout le public. Des le jour meſme de ſon arrivée il fût viſité de tout ce qu'il y avoit d'honeſtes gens dans la Ville, qui luy teſmoignerent la ſatisfaction qu'ils reçevoient de ce que leurs Alteſſes leur avoient donné un ſi galant homme pour leur commander. Et certes tout le public a eu juſte ſuject d'eſtre tres-ſatisfaict de ce digne choix, puis quil ne ſe

pouvoit point trouver de perſonne plus agreable à ceux d'une & d'autre Religion, que ſon experience aux affaires du Monde rend tres-conſiderable, ſon ſçavoir aux belles lettres & en la Philoſophie extrememement agreable, & que la douceur de ſa converſation fait aymer à tout le Monde. Monſieur de Zulichem, qui ſouhaitoit de le mettre bien toſt en poſſeſſion du commandement de l'Eſtat, ne demeura pas long temps à faire verifier ſa Patente en Parlement: ſix jours preciſement apres ſon arrivée il entra en Parlement, où Monſieur de Milet ſe rendit accompagné de pluſieurs Gentilshommes. Il fût reçeu à la Chambre des pas perdus par trois Conſeillers, qui le conduiſirent dans la Chambre du Conſeil. Il exhiba à l'abord ſa Patente, qui eſt des plus amples,& des plus authentiques que l'on puiſſe donner; & ayant preſté ſerment de fidelité à Son Alteſſe entre les mains du Parlement, où eſtoit Monſieur de Zulichem, (qui ne laiſſa pas paſſer cette Action ſans repreſenter des choſes importantes à la Compagnie, tant au regard de la perſonne dudit Sieur Commandeur, que de la maniere dont on avoit à le reconnoiſtre & à vivre avec luy) il fût reçeu Commandant en chef dans l'Eſtat. Apres cette reception, touts les Corps furent le complimenter,& chacun à l'envy luy teſmoigna le contentement qu'il re-

reçevoit de vivre sous son Commandement : Les Dames furent aussy luy rendre leurs civilitez,& plusieurs Gentilshommes du voisinage luy vindrent offrir leurs services. Au reste Monsieur de Zulichem voyant qu'il y avoit une personne dans l'Estat qui pouvoit commander en son absence, se resolut à faire le voyage du bas Languedoc, & de la Provence, qu'il s'estoit proposé de long temps. Il commença ce voyage par Avignon, où il fût parfaictement bien reçeu par le Vice-Legat, qui luy fit beaucoup de civilitez extraordinaires, en luy donnant par tout le pas en son Palais, & en luy rendant aussy tôt la visite qu'il en avoit reçeuë. De là il passa par le celebre pont du Gar, où il admira la structure de cet edifice, & dans tout son voyage il n'oublia pas de visiter le moindre Monument de l'Antiquité. Dans Nismes & dans Montpellier il fût complimenté par quelques Corps, & si tost qu'il fût entré en Provence,il fût par tout regalé par les personnes de consideration, qui ayant connoissance de son merite, ne voulurent rien oublier pour luy tesmoigner l'estime qu'ils faisoient de sa personne; il pousſa son voyage jusques à Marseille, Toulon & Hieres pour voir les belles Orangieres qu'il y a, bien fort tenté d'envie de veoir Gennes, quand on luy dit que par un temps favorable il n'y avoit par mer qu'une journée & demie de

chemin. Et quoy qu'il ne ſoit pas de Religion à croire les pretendus miracles de la ſaincte Beaume, il fût neantmoins viſiter cette merveilleuſe Grotte à ſon retour. Par tout où il paſſa, il s'enquit des ſçavans & des belles Bibliotheques, *Tractant fabrilia Fabri.* Et fût extrememement exacte à voir tout ce qu'il y avoit de plus curieux. Le Tombeau de la Donna Laura ne fût pas oublié, & comme il a une eſtime toute particuliere pour tout ce qui intereſſe la memoire de Petrarque, ayant veu les vers que le Roy François Premier a fait pour l'Amante de ce Poëte, il voulut y joindre cett' Epigramme.

In Sepulchrum Lauræ, Regio Epigrammate Franciſci I. decoratum.

Laura ſub hoc tumulo eſt, quæ, poſt mille aurea, tandem
Digna coronato Carmine viſa fuit.
Miramur victis vivam placuiſſe Poëtis?
Invictis placuit Regibus ipſe cinis.

Encor ne ſe contenta il pas d'avoir veu une fois ſa chere Vau-cluſe; il fuſt aſſez curieux pour la viſiter une ſeconde fois à ce meſme retour de Provence, pour y remarquer les accroiſſements & les decroiſſements de cette celebre Fontaine; car on ne peut pas bien

bien juger de la grandeur de ceſt Abyſme, ſi on ne le voit en trois divers periodes ; à ſçavoir quand la Fontaine eſt baſſe, & qu'on la voit reformée dans cet antre horrible ; quand elle eſt mediocre, & qu'elle remplit plus que la moitié de l'autre, & quand elle eſt enflée, & ſe precipite par ces affreuz rochers: ce fuſt là une des raiſons de cette ſeconde viſite : mais luy meſme en expliquera il ne ſeconde par ces vers, prõduits, comme les autres, pour ſe deſennuyer en chemin faiſant.

Valete, Manes optimorum amantium
Feliciumque, quos ſibi conſtans tenor
Puri pudoris à pudore vendicat :
Qui quidquid eſt Amantium atque amentium
Amare caſtè, amare conſtanter, docent.
Vale, vorago fontis auguſtiſsimi,
Solo Petrarchæ fonte nec profundior,
(Genii ingeniique fonte) nec perennior.
Valete clauſæ vallis illuſtres aquæ,
Solâque Laurâ, ſorga, non formoſior.
Valete colles herbidi, innocentium
Teſtes amorum, dum, faventibus Diis,
Arſere, flammis læti amantes mutus,
Et ſe Petrarcha Laura compoſuit ſuo,
Ut huic Petrarcha, gaudiis inſolentibus,
Et quæ Diana Virgines inter probet.
Valete, rupes horridæ, ſuſpiriis,
Vidui Poëtæ, lachrimis & queſtibus
Tactæ & rigatæ, cum, invidentibus Diis
Orbi maligno debitum Cœlo facem,

Fecere

Fecere ſidus fata quod Laurus fuit,
Et Virgini adſcripſere Virginem novam.
Valete, quotquot, aut fero aut blando ſitu
Ridetis, aut territis hoſpitem, loci.
Ex ultimum riviſo vos, noſtrum deeus,
Amorque noſter, ultimum vos alloquor,
Septentrioni nunciaturus mea
Quàm digna merces ſitis ingentis viæ:
Quàm; quæ Batavos ducit ad Gangem fames
Inſana lucri, vilis & pudenda ſit
Præ veſtri amore, qui bonæ mentis viam
Et ſemitam virtutis ignavos docet.
Vos, Zulichemum ſi illubenter hoſpitem
Non perſtuliſſit, eſte blandi poſteris
Hugenianis, quos avitus forſitan
In haſce plagas mentis ardor advehet.
Subſcribet hiſce jambulis libens volens
Quiſquis meorum eſt; plurimi adſcribent ſuos
Meliore vena: quò ſciatis quàm pari
Studio atque amore vos colamus, ô boni
Sanctique Manes optimorum amantium.

Il ſe peut rien dire de plus honorable pour la memoire de Petrarque; rien de plus doux pour deſcrire l'amour de ce Poëte & de Laure, ny rien de plus paſſionné pour bien repreſenter l'eſtime que l'on doit faire de leur vertu. Comme Monſieur de Zulichem fuſt de retour de ſon voyage de Provence, il n'euſt point d'autre penſée qu'à mettre bien toſt fin aux affaires qu'il avoit encore à traitter, pour ſe retirer au pluſtoſt dans ſa chere Patrie au travers de la Franche

FrancheComte' de Bourgoigne, où il avoit charge de visiter le beau Domaine que Son Alteſſe noſtre Prince y poſſede, & qu'il appelloit la queuë qui luy reſtoit à eſcorcher. Pour cet effect, il s'appliqua extraordinairement à reſpondre aux requeſtes qui luy furent preſentées par les ſujects de ſon Alteſſe; & ſur tout il prit ſoin de faire renouveller aux Vaſſaux de l'Eſtat entre ſes mains l'hommage & le ſerment de fidelité qu'ils doivent à Son Alteſſe. Tout cela fuſt faict ſelon les anciennes Couſtumes avec les meſmes Ceremonies qui avoient eſté pratiquées. Il n'oublia pas en ſuitte de faire preſter ſerment aux perſonnes Eccleſiaſtiques : le Chapitre fuſt appellé au Chaſteau, pour jurer fidelité à Son Alteſſe entre ſes mains; & le Conſiſtoire de meſme eſtant mandé s'acquita de ce juſte devoir. Lors qu'il avoit quelque relaſche, il employoit quelques heures à viſiter les Religieux dans leurs Convents, qui le receurent avec tout le reſpect deu à ſon caractere & à ſon merite. Environ ce meſme temps il voulut aſſiſter au Doctorat du Sieur de Wilhem ſon Nepveu, qui deſira de prendre ſes degrez en Droict dans cette Univerſité. Ce jeune Gentilhomme fit bien paroiſtre en cette action la beauté de ſon genie, & le ſçavoir qu'il s'eſt acquis par une eſtude aſſidue, qui ſurpaſſe de beaucoup ſon aage; Ceux qui compoſent l'Univer-

ſité furent ravis d'entendre ſes leçons, ſur le Droict Canon & ſur le Civil, & tomberent tous d'accord, qu'un Docteur comme celuy là, eſtoit une choſe bien rare en ce pays, & qu'on n'avoit pas accouſtumé de veoir faire dans des coups d'eſſay des coups de Maiſtre. Le Sieur de Soubiras le fils, nommé pour Conſeiller au Parlement, luy donna le Bonnet & prononça là deſſus un diſcours qui ſatisfit extremement la Compagnie.

Mais comme ce ſage Miniſtre ne veut rien laiſſer d'imparfaict dans l'Eſtat, & qu'il a deſſein de mettre tout le Monde en repas, il n'a pas manqué d'aller viſiter les Villes & autres lieux de la Principauté: il commença ſa viſite par Courtheſon, où il fuſt parfaictement bien reçeu. Le Sieur de Sainct Sauveur Capitaine dudit Courtheſon, fuſt à ſa rencontre, à la teſte de cinquante chevaux, & il trouva à la porte de la Ville la Bourgeoiſie ſous les armes: les Conſuls firent arreſter ſon carroſſe à l'entrée de la Ville pour le complimenter, & pour luy offrir leur clefs, par une petite Demoiſelle, qui les luy preſenta dans un Baſſin d'argent avec huict vers, quelle prononça fort joliment pour ſon compliment. Il fut conduit dans la maiſon dudit Sieur de Sainct Sauveur, où il fuſt viſité de toute ſorte de perſonnes de condition tant hommes que femmes, & generale-

ment

ment de tous ceux qui se rencontrerent dans la Ville. La Communauté luy avoit faict preparer un superbe festin, auquel on n'oublia pas la santé de leurs Altesses: Apres son disner il fust curieux de visiter la Ville, & ses dehors, qu'il trouva tout à faict agreables, & vit avec plaisir toutes ces belles sources qui bouillonnent dans son terroir. Environ deux heures apres midy il partit de Courtheson pour s'en aller à Jonquieres, qui est à une petite lieue de là, accompagné de plusieurs personnes de qualité qui l'avoient suivi d'Orange & d'autres de Courtheson qui s'estoient joints à cette belle Compagnie. Le Sieur de Chavanon Capitaine de la Ville de Jonquieres (qui a l'honneur d'estre connu dans la maison de nos Princes par les bons & fidelles services de feu le Sieur de Perrotet son Pere) fust à sa rencontre à la teste de trente chevaux ; & luy ayant faict son compliment, se mit à la teste de tout ce beau Monde ; il trouva à la porte de la Ville les Habitans sous les Armes, qui le reçeurent au bruit de leurs mousquetades, & fut en suite harangué par Sieur Vichet Advocat en Parlement & Syndic des forains au dit lieu de Jonquieres, & luy fit un discours qui le satisfit beaucoup. Si la Communauté de Courtheson n'avoit rien espargné pour regaler ce Ministre de leurs Altesses, Jonquieres ne luy ceda en

rien en magnificence : car outre qu'on voyoit en ce feſtin une exceſſive abondance de viande ; on regala apres le ſouppé la Compagnie d'une ſplendide collation de toute ſorte de confitures. Cependãt la nuict qui approchoit, obligea Monſr de Zulichem de prendre congé des Conſuls & Habitans dudit Jonquieres, les exhortant à eſtre fidelles à leur Prince, & leur offrant ſes ſervices. Il arriva à Orange à deux heures de nuict, & apres y avoir paſſé quelques jours vacquant aux affaires de l'Eſtat, & continuant à reçevoir les hommages & les ſerments des Vaſſaux, il partit accompagné de pluſieurs Gentilshommes pour aller viſiter la Communauté de Gigondas ; il fut complimenté à l'entrée de la Ville par le Curé au nom de toute la Communauté, & apres s'eſtre repoſé quelque temps, on lui preſenta un fort beau diſné, pluſieurs perſonnes y beurent un peu plus que de raiſon, teſmoin les accidents qui arriverent en ſuite dans la preſſe des hommes & des chevaux. A ſon retour de Gigondas il paſſa à Sainct André de Ramieres, qui eſt un petit Village de la Principauté, où il y a un riche Convent de Religieuſes toutes de condition. Ces Dames le receurent fort gracieuſement, & apres pluſieurs entretiens elles ne manquerent pas à le regaler d'une parfaitement belle collation. Il prit congé d'elles ſur la fin du jour, & arriva à Orange.

ge bien avant dans la nuict. Comme j'ay faict deſſein de ne rien oublier de ce que ce digne Miniſtre a faict dans cet Eſtat, je ne veux pas paſſer ſous ſilence une action de pieté qu'il fit à la face de toute l'Egliſe des Reformés. Si ceux de cette Communion avoient eu beaucoup de joye de le voir aſſiſter à leurs ſainctes Aſſemblées, & de le voir communier au jour de la Pentecoſte à la teſte du Parlement, ils furent auſſy fort ſatisfaicts lors qu'on le vid preſenter un Enfant au Sainct Bapteſme. Le Sieur de Bergueroles, qui avoit eu l'honneur de le connoiſtre lors qu'il eſtoit en Hollande au ſervice du Grand Frederic. Henry, en qualité de Capitaine de ſes Carrabins, le pria de vouloir preſenter un de ſes Enfans en Bapteſme, & l'ayant accepté fort agreablement il le preſenta en l'Egliſe pour en faire un Chreſtien, & apres cette Saincte Ceremonie, ledit Sieur de Bergueroles le pria à diſner, & luy fit un magnifique feſtin, où il y avoit autant de delicateſſe que d'abondance, qui fut en ſuite ſuivi d'un preſent que le Parain fit à ſon filleul, de quelque vaiſſelle d'argent. Pluſieurs perſonnes de qualité le traitterent auſſy; mais la maiſon de Ville ne voulut pas laiſſer partir celuy qui leur avoit procuré ſon repos ſans le regaler à ſon tour. Les Conſuls furent au Chaſteau pour le ſupplier d'honorer tout le public, en prenant un repas qu'il avoit deſſein de luy preſenter; & leur

ayant promis qu'il le fairoit, on travailla pendant pluſieurs jours apres ce feſtin, auquel tout le Conſeil de Ville aſſiſta ; on n'oublia rien pour le rendre magnifique; les violons divertirent la Compagnie pendant tout le repas, & on y bût regulierement à la ſanté de leurs Alteſſes.

Enfin me voicy au dernier periode de ma Relation, & au temps du depart de Monſieur de Zulichem, qui a arraché tant de larmes des yeux des gens de bien. Si on avoit eſté dans des excez de joye à ſon arrivée, & ſi ſa preſence ſatisfaiſoit tout le public, ſon départ remplit tout l'Eſtat de deuïl. En effect il faudroit ne l'avoir jamais veu pour ne ſouhaiter pas de le voir tousjours, & avoir moins de connoiſſance de l'avantage qu'il a procuré à ceſt Eſtat, & de ſon merite, pour ne regretter pas un depart qui nous prive d'une perſonne qui s'eſt acquis tout le public, par la grandeur de ſes ſervices : mais il eſt bien juſte qu'apres tant de travaux, il en aille teuïllir les fruicts prés de leurs Alteſſes, & recevoir d'elles la recompenſe qui eſt deuë á ſes ſervices. Comme il euſt parachevé toutes les affaires de l'Eſtat, il commença à faire ſes adieux : mais avec tant de teſmoignage d'affection à toute ſorte de perſonnes, avec tant d'aſſeurances de rendre ſes ſervices à tout le Monde aupres de leurs Alteſſes, que cette ſincerité d'affection & de bienveuïllance redoubloit le desplaiſir

plaisir des gens de bien de voir partir un si bon Ami, qui leur donnoit tant de tesmoinage d'amitié: tous les Corps de l'Estat furent au Chasteau pour reçevoir ses commandements, & pour le supplier d'avoir soing aupres de leurs Altesses de leur Interest particulier, l'accompagnants en suite de leur vœux & de leurs prieres. Il dit une parole si touchante à Messieurs du Consistoire, qu'elle arrachades larmes des yeux des assistans: car lors que cette Compagnie prit congé de luy, & qu'elle faisoit des vœux pour l'heureux succez de son voyage: Messieurs, dit il, je vous remerçie de vos bons souhaits; j'ay une grace à vous demander, qui est, que comme Messieurs vos Pasteurs ont eu la bonté de prier Dieu pour moy dans les actions publiques de l'Eglise, je vous prie de faire qu'ils les continuent encore, puis que dans l'aage ou je suis j'ay beaucoup besoin de la protection extraordinaire du bon Dieu. Ce pieux discours a esté suivi de point en point depuis son depart, & l'Eglise a tousjours prié Dieu qu'il le ramenast heureusement dans sa maison. Apres avoir faict tous ses adieux, & reçeu les civilitez & les vœux de tous les Corps, il resolut de partir le 18 de Juillet: si bien qu'à conter depuis le jour de son heureuse venuë, qui fust le 12 Avril, jusques à ce 18 de Juillet, qui fust le jour de son triste depart, il y a justement trois mois & six jours, que ce digne Ministre a employez au reiglement des affaires de l'Estat. Il partit au jour assigné à six heures de matin, & passant au millieu de la Ville on n'entendoit que de voix confuses qui luy donnoyent mille benedictions. Ce fust un triste spectacle que de le voir

monter

monter dans le Caroſſe qui luy avoit eſté prepare' par les Conſuls : les uns ſe jetoient à ſes pieds en pleurant, les autres l'embraſſoient, & luy ſouhaitoient bon voyage : en fin tout le monde eſt dans la triſteſſe, chacun ſouſpire, & cependant le Canon tire du Chaſteau pour l'honorer à ſon depart, comme il avoit faict à ſon arrivée. Les Conſuls ſe mirent dans le Caroſſe avec leurs Chaperons ſur l'eſpaule, qu' ils ne quiterent point juſques à ce qu'ils fuſſent hors de l'Eſtat; luy rendants ainſy tout l'honneur qu'ils luy pouvoient rendre. Plus de trois cents chevaux l'accompagnerent hors de l'Eſtat; & un grand nombre fuſt juſques au Montelimar avec les Conſuls, là où il leur dit le dernier adieu avec de paroles toutes obligeantes, comme il avoit faict à tout le public. Ceſt Eſtat luy a cette obligation, d' avoir negligé ſes propres Intereſts pour ſon repos, d'avoir demeuré hors de ſa maiſon l'eſpace de prés de quatre années, pour faire ceſſer les troubles, de ſorte que tout le public a grand ſuject de ſe ſouvenir à jamais des bienfaicts de ce grand homme ; Et il n'y a plus rien à deſirer pour la gloire & pour le repos de ceſt Eſtat ; ſi ce n'eſt que Dieu face vivre noſtre grand Prince, le rendant heritier des grandes vertus de ſes glorieux Peres d'eternelle memoire, qu'il prolonge les jours de cette incomparable Princeſſe ſon Ayeule, qui par ſa ſage conduite a calmé les orages de ceſt Eſtat, & dont la vie eſt ſi neceſſaire pour ſon repos. Et enfin qu'il ſouſtiene encore ſur la terre ce ſage Miniſtre, qui nous a apporté la paix, afin que leurs Alteſſes aidées par ſes ſages conſeils voyent accroiſtre de jour en jour la gloire de leur Maiſon.

FIN

NAPOLI

Ac 447471

D.38.

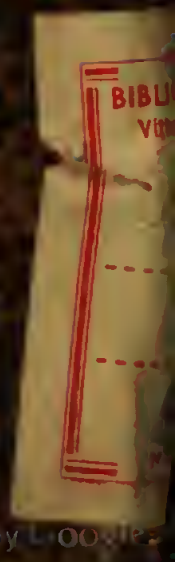
BIBLI